

Monographie de Le Douhet et ses environs



A. SAISY



Monographie
de
Le Douhet



et ses Environs



PONS (Charente-Inférieure)
Imprimerie GASTON ROBERT

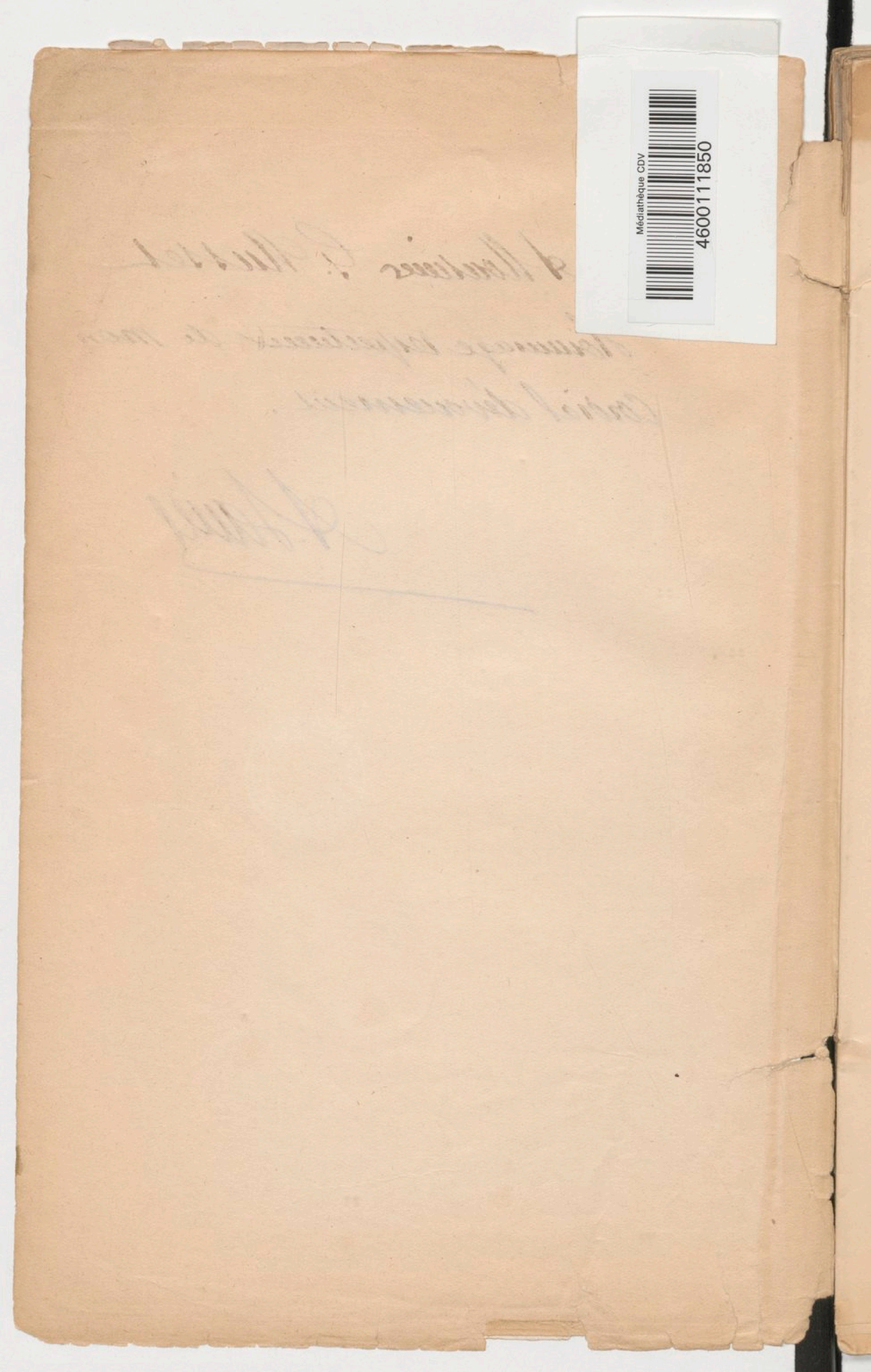
1914

Prix : 2 fr. 50

A Monsieur G. Musset

Hommage respectueux de mon cordial dévouement.

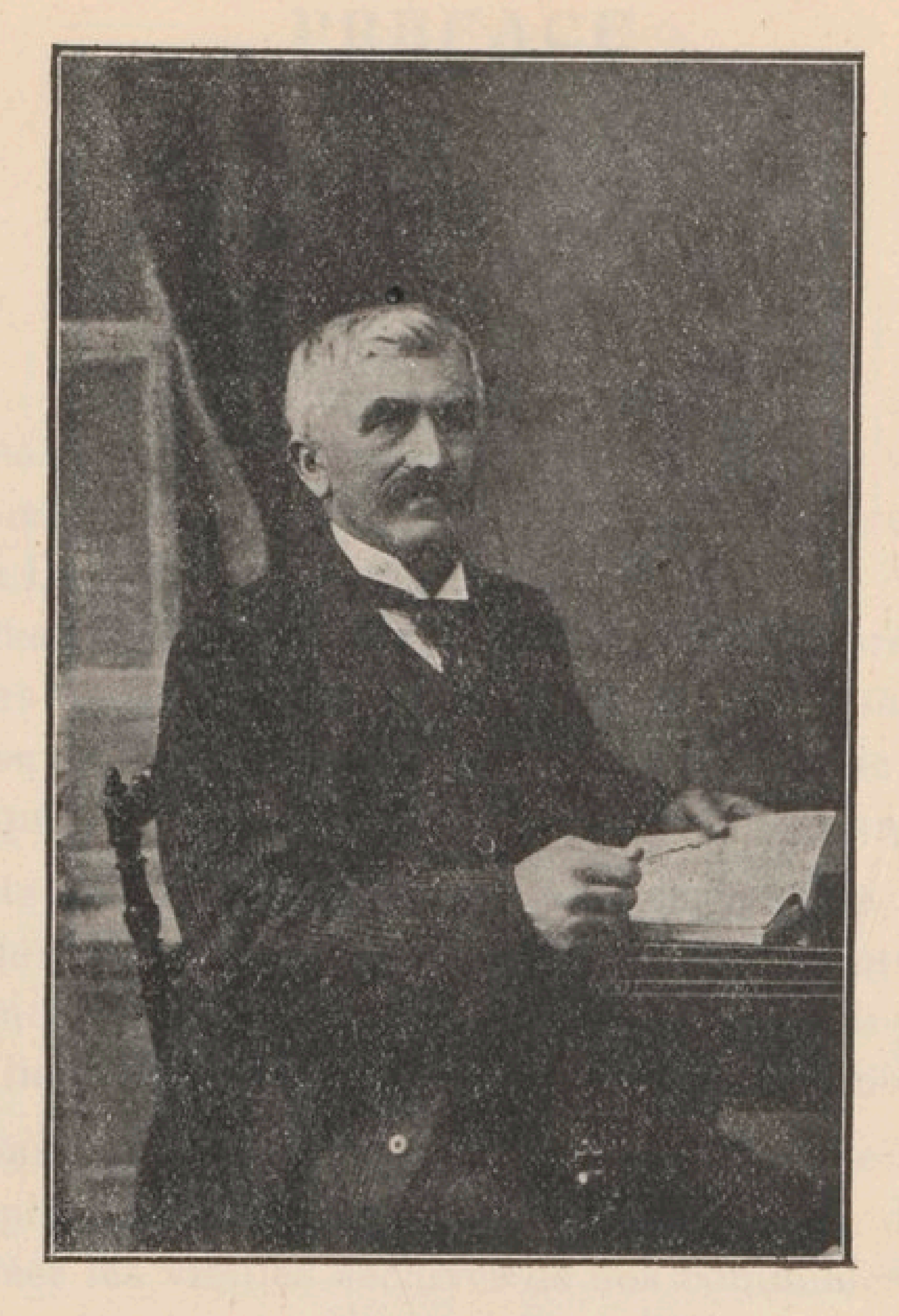
A. Sauvé



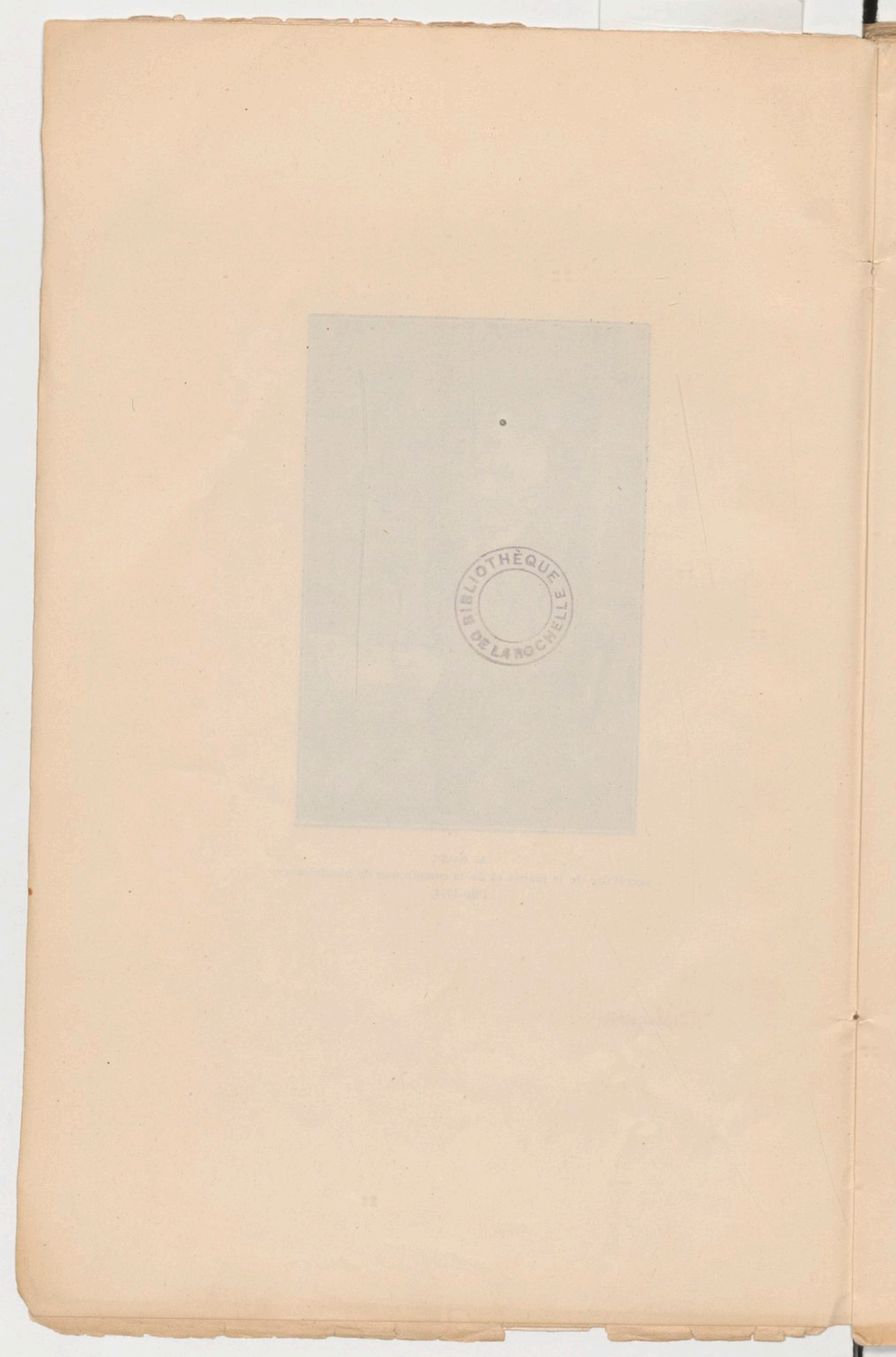
A. SAISY

Monographie
de
Le Douhet
et ses Environs

PONS (Charente-Inférieure)
Imprimerie GASTON ROBERT
—
1914



A. Saisy
secrétaire de la mairie et de la commission de bienfaisauce
1910-1914.



PRÉFACE

En faisant revivre le passé de leur commune, vous vous efforcez, mon cher Saisy, de développer chez vos compatriotes du Douhet l'amour du sol où ils sont nés. Vous avez raison. Quand on les connaît mieux, les vieux murs lézardés, les rochers sombres et les sources qui en jaillissent, jalonnent la pensée des jeunes sur la route qu'ont suivie leurs ancêtres et qui, maintenant, s'ouvre toute large devant eux.

La petite patrie s'inscrit alors dans la grande et si son histoire développe moins d'enthousiasme que notre grande histoire nationale, elle est génératrice d'émotions plus douces et de liens plus étroits dans le culte du souvenir.

Je souhaite que votre exemple soit suivi et que l'on rencontre le plus possible de bonnes volontés pour dépouiller et vulgariser les vieilles archives de nos communes.

Votre monographie de la commune du Douhet instruira beaucoup de gens, et elle intéressera tout le monde.

Elle constituera en outre une œuvre sociale excellente, si elle doit avoir pour effet de retenir sur le sol natal, mieux apprécié et plus aimé, ceux que tenterait le mirage décevant des villes.

Octave Lauraine.
député de Saintes.

Commune

de

LE DOUHET

Maire : M. Henri BERTEAU ;

Adjoint : M. Emile TROCHET ;

Conseillers :

MM. Gaston BLANCHET ; Honoré VITTET ;

Maurice BERNUREAU ; Henry MÈGE ;

Gédéon DESSENDIER ; Alexandre BOISSON ;

Emile JEAN ; Gustave CARTIER ;

Edmond PAUBLANC.

Secrétaire : A. SAISY.

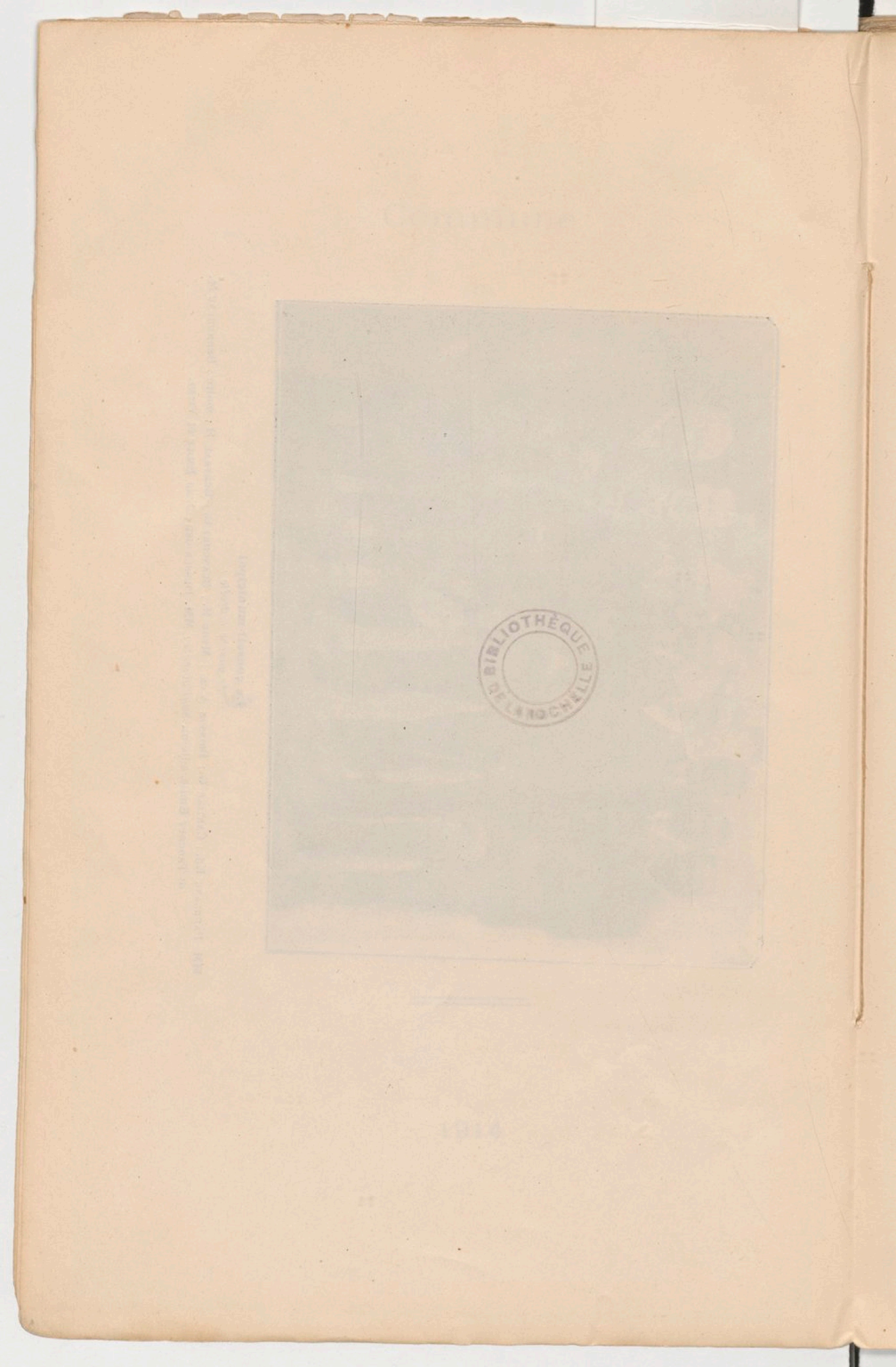
1914



Le conseil municipal

de gauche à droite :

MM. Paublanc Ed. ; Cartier G. ; Boisson Alex. ; Mège H. ; Blanchet G. ; Berteau H., maire ; Bernureau M. et Trochet Emile, adjoint. *Sont absents :* MM. Dessendier ; Jean Emile et Vitet.



MONOGRAPHIE

de la

Commune du Douhet

LA COMMUNE

Le terme *commune*, qui n'exprime plus aujourd'hui qu'une division de territoire considéré au point de vue de l'administration civile, servait au moyen-âge à désigner l'ensemble des habitants d'une paroisse ou d'une ville affranchie du joug féodal et qui possédait la plupart des prérogatives des républiques de l'antiquité.

L'origine des communes est multiple.

Les unes n'étaient que la continuation des municipes romains ; les autres devaient leur affranchissement à une concession de leur seigneur, faite le plus souvent par lui dans le but de se procurer de l'argent.

L'organisation de ces républiques était fort simple. Dans chacune d'elles, le pouvoir exécutif était confié à des magistrats nommés maires, majeurs, échevins ou jurés dans le Nord ; syndics, consuls, jurats ou capitouls dans le Midi.

L'histoire des communes nous apprend que cette organisation eut ses temps de splendeur et ses éclipses.

La déchéance des communes fut surtout complète sous le régime féodal.

Le cadre de cette modeste étude ne me permet pas de décrire tous les maux que déchaîna sur le monde la tyrannie féodale ; néanmoins, je dirai, en passant, ce qu'était devenu le régime municipal dans ces temps de misère, d'humiliation, d'oppression sans mesure.

Tout appartient au roi, au clergé ou aux seigneurs. Les autres humains ne sont que des serfs, des esclaves. Les liens sociaux sont rompus. L'homme est étranger à l'homme. Il n'y a plus d'administration, il n'y a plus de justice, il n'y a plus de droits.

La pauvre espèce humaine est tombée dans un tel abrutissement que l'on peut craindre qu'elle ne s'en relève jamais.

La servitude est universelle.

Heureusement les empereurs et les rois s'aperçoivent que leur pouvoir s'affaiblit et que leur intérêt se trouve en harmonie avec les intérêts populaires.

C'est d'abord Othon qui, en Italie, laisse s'organiser les cités. Ce sont ensuite les communes flamandes, puis les communes françaises qui s'organisent.

La persévérance de la bourgeoisie, secondée par la royauté, triomphe ; c'est de l'union de ces intérêts que sortirent les communes nouvelles dont la prospérité se maintient jusqu'au XVIme siècle, époque où elles s'effacent à l'ombre des trônes.

Elles ne disparurent pas cependant sans laisser des traces de leur existence. Elles avaient exercé, au contraire, une utile et durable influence. Elles avaient mis en vigueur deux grands principes des peuples modernes : *le vote de la loi et celui de l'impôt par les citoyens.*

Nous en retrouvons l'esprit dans le décret du 14 décembre 1789, à l'organisation des municipalités actuelles.

*
* *

LE DOUHET

La commune du Douhet dépendait de l'ancienne province de Saintonge.

Au moment où l'histoire de France commence, le pays du Douhet est occupé par des Celtes ou Gaulois.

A l'arrivée de César dans les Gaules, nos ancêtres, vivant entre Loire et Garonne, se gouvernent eux-mêmes, comme

les Belges et les Aquitains; ils ont été plus heureux que leurs compatriotes de la vallée du Rhône et du littoral méditerranéen : ils ont réussi à conserver provisoirement leur indépendance.

On appelait « Santones » les Celtes qui vivaient sur nos terres et, par extension, sur le territoire où, plus tard, au moment de la création de l'unité nationale, devaient être circonscrites les deux Charentes : ils montaient jusqu'aux îlots qui émergeaient des étangs maritimes où la Sèvre préparait son lit et où se formaient les terrains s'étendant actuellement de Niort à la mer.

Après la conquête romaine et lorsque fut achevée l'organisation des Trois Provinces et des Trois Gaules, c'est-à-dire en l'an 27 avant J.-C., l'Entre-Loire-et-Garonne fut réuni administrativement à l'Aquitaine qui devint ainsi cinq fois plus grande qu'au temps de la Gaule indépendante. Toutefois les limites intérieures de la cité des « Santones », « Civitas Santonum », ne sont pas modifiées par les vainqueurs ; ils rattachent simplement le pays à l'administration générale dont Bordeaux est la tête.

Vers la fin de la domination romaine, la circonscription des Santones, respectée pendant quatre siècles, fut démembrée au profit de la Civitas Ecolismensis (Angoulême); mais le pays du *Douhet* resta incorporé à l'ancien cadre celte : la nouvelle cité ne comprit que la partie orientale du département actuel de la Charente, les Pictavi (Poitevins) et les Pétrocorü (Périgourdins) en occupant le Nord et le Sud-Est.

Le Douhet fait partie du canton Nord de Saintes depuis le 14 vendémiaire an XIV, ainsi que les communes de Bussac, Chaniers, Fontcouverte, La Chapelle-des-Pots, Saint-Vaize, Venérand et Saintes (partie).

Cette commune appartint au canton d'Ecoyeux, district de Xantes, de 1794 à 1805.

Elle est limitée par les communes de Saint-Hilaire-de-Villefranche, au nord ; de Juicq, au nord-ouest ; de Saint-Vaize, à l'ouest ; de Fontcouverte et Bussac, au sud ; Ecoyeux Vénérand, à l'est.

Il semble qu'elle tire son nom de l'aqueduc romain qui la traverse. Le mot *Doa*, dans le bas latin, a le sens de fosse ou douve. D'après M. Georges Musset, on rencontre également *Doga, Dova, Douva;* mais le mot *Douhet*, dit-il, ne peut venir que du diminutif de ces expressions latines : *doctum*, *dogetum*, *dovetum*, signifiant une petite doue.

Le dictionnaire des noms par Lavedan-Larchey donne pour étymologie au Douhet (ou Douet) le mot « *lavoir* ». R. P. Lesson dit *canal* ou *chenal*. Enfin on trouve dans *du Cange* (t. II), *doha*, *dohé*, *douhé*, *douheta*.

Ces différentes interprétations, somme toute, désignent incontestablement l'aqueduc, comme origine du nom donné à cette commune par nos ancêtres Gallo-Romains.

Il ne faut pas perdre de vue que le canal, ou aqueduc, qui conduisait à Saintes les eaux de la fontaine du *Roc*, fut construit, après la conquête de la Gaule, mais par les Gaulois sous la direction des Romains.

* * *

Superficie. -- Aspect Général

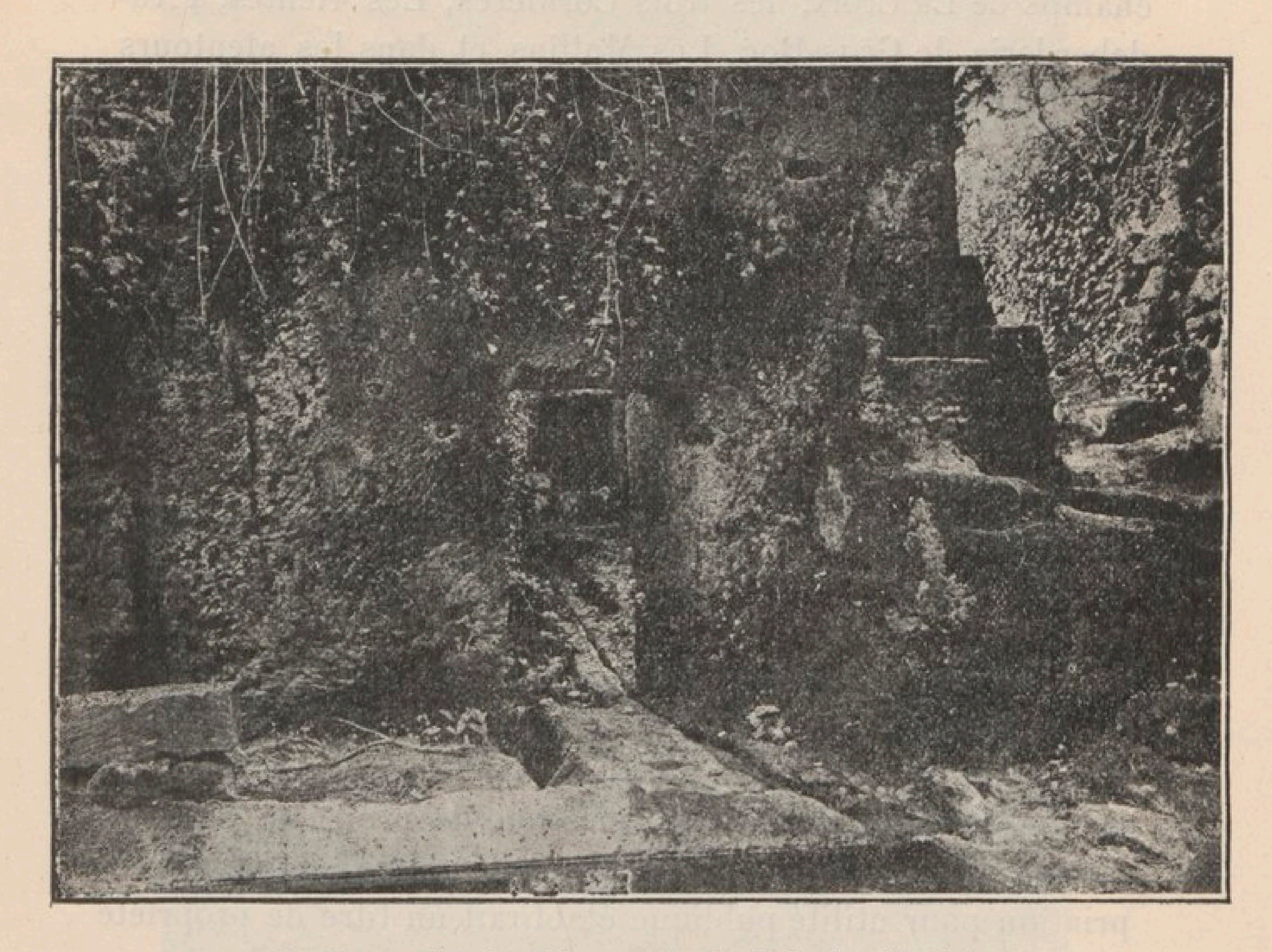
La plus grande longueur de la commune du Douhet — de la limite de Juicq (grande métairie) à celle de Fontcouverte (chez Texier) — est de 7 km. 400. Sa plus grande largeur — de la route nationale n° 130 (La Sablière) à la limite de Saint-Vaize (La Pitié) — est de 4 km. 400. Sa superficie est de 1792 hectares.

Cette commune est accidentée. Une vallée très belle longe le chemin de grande communication n° 29 de Taillebourg à Cognac.

L'amateur du pittoresque qui aperçoit cette vallée du haut des rochers du *Gros-Roc,* au-dessus de la fontaine du même nom, est émerveillé de l'aspect des grands bois de chêne qui

couvrent le coteau sud, du côté du Rochereau. Le paysage y est d'un très bel effet.

Une autre vallée, *La Grand-font,* traverse la commune de l'est à l'ouest, de la route nationale au chemin des « Anes »› entre chez *Pérot*, *le Roc*, *le Château*, *le ruisseau* et le che-



Le Bassin de chez Pérot, ***près le Bois des Anglais.***

min d'intérêt commun de Taillebourg à Ecoyeux. A remarquer également les vallons du Puy Lanté.

Les deux cinquièmes de son territoire sont couverts de bois de chêne, de bruyères et d'ajoncs. On ne rencontre à peu près que des bois : 1° entre les villages de La Chaume, Les Vinets, la Métairie et chez Turpeau ; 2° dans les Didardes et la vallée des Brousses ; 3° entre La Chaume, la route de Taillebourg, le Ruisseau et les Fontaines ; 4° dans la vallée d'Obron, de la Thonne, de chez Siquet ; 5° les grands

bois des Quartiers, et dans l'entourage de chez Lanté, chez Boizeau, La Maisonneuve et chez Vieuille.

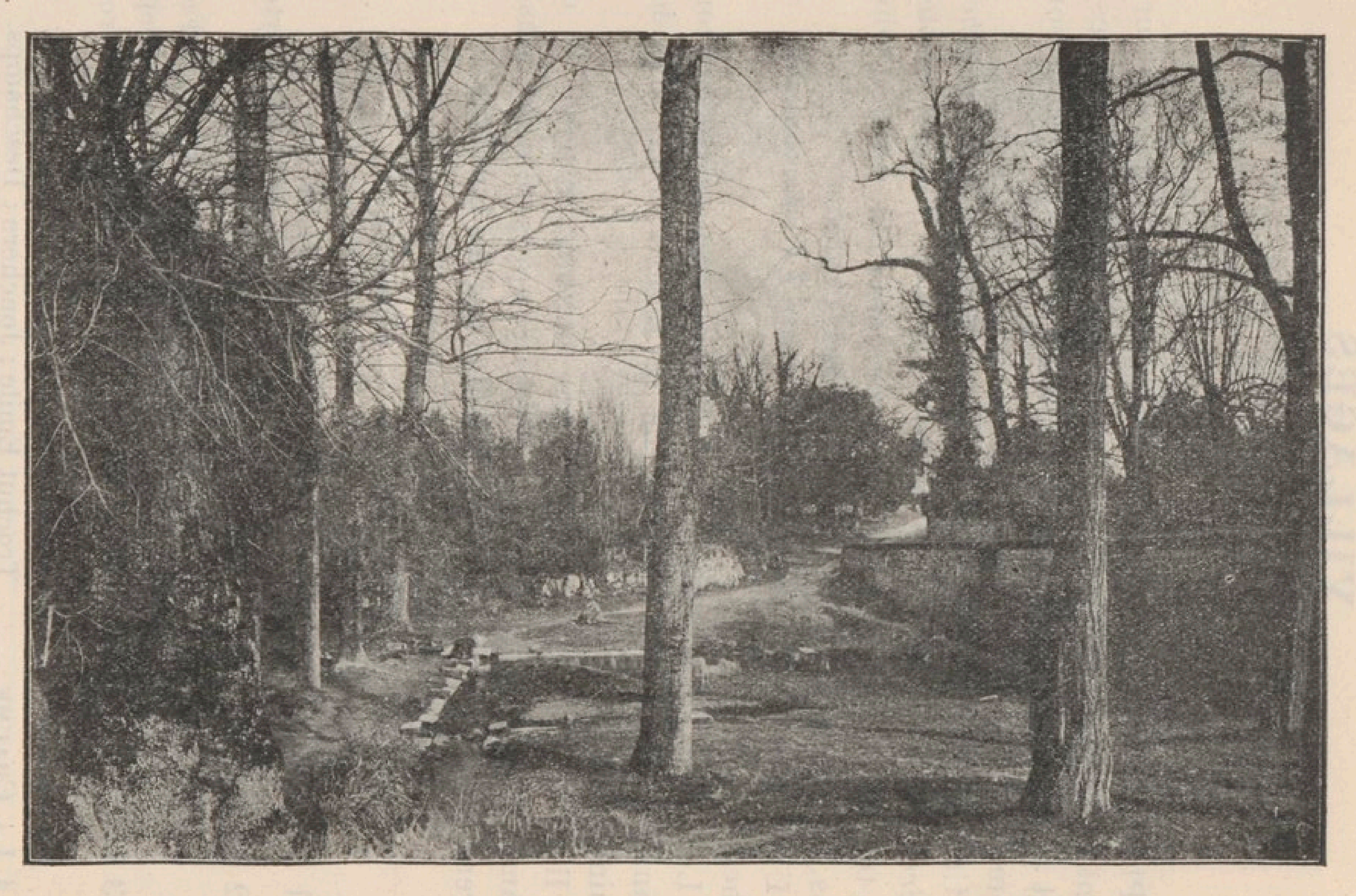
Les terres cultivables se trouvent dans les environs de chez Jaguenaud, le Grand-Fief (beau plateau aujourd'hui couvert de belles vignes), chez Pérot, les Grands-champs, les champs de La Croix, les trois Cornières, Les Rentes, l'Audeberderie, le Gros-Roc, Les Mollins et dans les alentours de tous les autres villages.

Il n'y a pas d'autre cours d'eau que le « Rochefollet » (ou La Planche), auquel la fontaine du Gros-Roc donne naissance ; mais chaque village a sa grande mare dont l'eau croupissante sert à l'abreuvement du bétail. Elle est sans doute moins agréable et moins saine que l'eau claire et limpide des charmants ruisseaux de certaines régions, mais on n'a pas la peine de la tirer des puits qui ont fréquemment 15, 20 ou 25 mètres de profondeur.

Les bassins de chez *Pérot* et du *Ruisseau* alimentés par l'aqueduc, rendent de grands services. On y vient laver le linge de très loin et l'été, quand beaucoup de puits sont taris, on vient avec des tonneaux chercher de l'eau au bassin du *Ruisseau. Il serait à désirer que ce bassin fût entouré d'un hangar* où les lavandières seraient à l'abri du froid, du vent et de la pluie... Si la question de propriété en était discutée, ce qui me semble improbable, une simple expropriation pour utilité publique établirait un titre de propriété définitif.

*
* *

Sur toute l'étendue du territoire communal, on trouve de la pierre de taille très renommée ; mais principalement à *La Chaume*, à *La Brangerie*, à *la Foucherie* et dans la vallée *d'Obron* où une importante carrière, dite carrière de *La Thonne*, a été ouverte en 1905 par M. Marlaud, entrepreneur du 3e lot de la ligne de *St-Jean-Saujon*, à côté du viaduc de la *Thonne* de sept arches, 80 mètres de longueur et 22 mètres de hauteur.



Le bassin du " Ruisseau "

VILLAGES

Plusieurs villages ont disparu : *Le Puits Roquet* au tournant de la route de chez *Turpeau*, à droite. Un notaire restait là autrefois ; il s'appelait *Roquet*. Le hameau porta son nom.

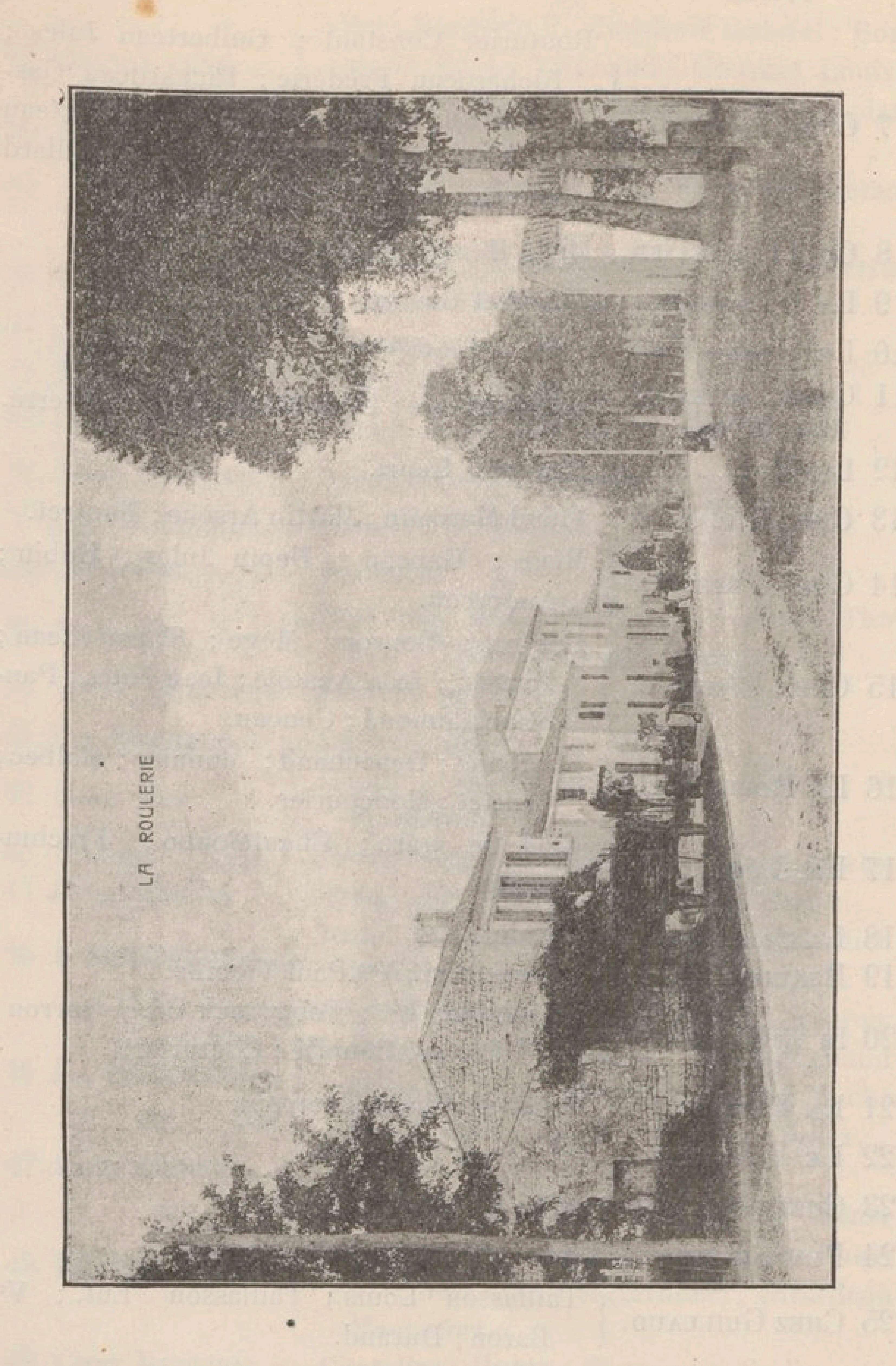
Un autre village existait au-dessous du bassin de *Chez Pérot ;* on y a démoli un four à cuire le pain. Il devait exister au temps des Anglais, car il y a un petit bois, un peu plus bas, qui se nomme encore *Le bois des Anglais*.

Un village, *Chez Vitet*, existait entre *La Maisonneuve* et Chez *Vieuille*.

Les puits et des restes de constructions qui existent encore dans les bois de la *Bornerie*, de *la Thonne*, etc., sont des ruines de hameaux détruits.

Il reste encore néanmoins un nombre respectable de hameaux et villages. Je les transcris ci-après pour en consacrer l'existence, ainsi que les familles qui les habitent.

Noms	*Familles*
1 Le Bourg.....	Instituteur ; Institutrice ; Curé.
2 Le Ruisseau. .	Martin Eugène ; Fougeroux Hippolyte ; Ouvrard André ; Hubin Joseph.
3 Les Vinets....	Routurier Louis ; Fougeroux Pierre ; Fougeroux Louis ; Hubin Clément ; Depin Léon ; Depin Ferdinand ; Fougeroux Jean ; Guillot.
4 La Chaume....	Trochut Emile ; Jonchère ; Deschamps.
5 Le Chateau...	Lauraint Vve ; Trochut Camille.
6 Chez Jaguenaud.	Viaud Jean ; Viaud Anatole ; Vve Fougeroux ; Boisson Alexandre ; Galliard Jules ; Quéré Adolphe.



LA ROULERIE

Noms	*Familles*
7 Chez Turpeau.	Routurier Constant ; Guiberteau Jules ; Richardeau Frédéric ; Richardeau Gaston ; Jean Emile ; Jean Rémy ; Pourteau Gustave ; Drouillard Henri ; Drouillard Jacques ; Vve Drouillard.
8 Chez Chatelier	Mège Henry ; Mège Octave.
9 La Métairie...	Blanchet Gaston.
10 Le Grand-Fief	Vve Lauraint-Quéré.
11 Chez Texier... (Autrefois Les Baudes)	Dubin Isidore ; Dubin Ernest ; Viaud Pierre.
12 Le Roc.......	Paublanc Henri.
13 Chez Pécat...	Viaud Marcelin ; Martin Arsène ; Mautret.
14 Chez Pesson..	Mège ; Geneau ; Depin Jules ; Hubin ; Augereau.
15 Chez Pérot...	Gautret ; Bouron ; Mège ; Tapon Jean ; Morand ; Jean Anatole ; Jean Jules ; Paublanc Edmond ; Geneau.
16 La Roulerie...	Thoreaud ; Denéchaud ; Mounier ; Malbec ; Guittet ; Moncourier.
17 La Gare......	Chef de gare ; Chanteloube ; Fréchin-Bodin.
18 La Sablière...	Naudin.
19 Beauregard...	Martin Jean ; Vve Paul Vieuille.
20 La Vieille Verrerie.	Fougeroux Fois ; Fougeroux Ed. ; Gorron ; Vve Berne ; Couprie ; Couturier.
21 La Berliéterie	Dantord (ferme Thoreau).
22 Le Vignaud...	Fumeron Théodore.
23 Chez Gautreau	Rabion ; Renaud.
24 Puy Gibaud...	Boutin ; Coudin ; Corbineau.
25 Chez Guillaud.	Taillasson Louis ; Taillasson Eut. ; Vve Baron ; Durand.
26 Les Mesnards.	Des Mesnards Lucien.
27 Chez Vieuille.	Berteau ; Gourdet ; Pertus Emile.
28 Chez Marionneaux. (ferme Denon)	Soulet ; Denon.

Noms	*Familles*
29 Chez Lanté...	Vitet ; Borderie P. ; Borderie Gabriel ; Borderie Paul ; Vrignaud ; Gourdet Louis ; Gourdet Marcel ; Dalibert ; Vinet ; Judet.
30 Puy Lanté....	Vve Vinet Adolphe ;Chatelier.
31 La Maisonneuve...	Machefert Aristide ; Jean ; Machefert Emmanuel.
32 La Maçonnerie	Perrineau ; Goron ; Pertus Pierre ; Pertus Joseph ; Pertus Eutrope,
33 La Mignonnerie	Chaussat ; Faveau.
34 Petite Piffetterie...	Ferme à M. Ménard.
35 Chez Coutin...	Pertus Aimé ; Merzeau Joseph.
36 Chez Boizeau..	Vinet Eugène ; Vieuille.
37 La Tournerie..	Drouillard ; Mauget.
38 La Pitié......	Pourteau.
39 Chapitre......	Perrineau Eut. ; Perrineau Arsène ; Thoreau ; Thoreau Ismaël ; Cartier.
40 Petit Chapitre	Berteau Marcel.
41 Le Rochereau.	Cartier, frères.
42 Gros Roc.....	Gaudin ; Coindreau Célestin ; Cartier ; Vve Fougeroux.
43 Forges........	Février Henri ; Coindreau ; Jouslain ; Bertin.
44 Chez Siquet...	Tranquart ; Marast ; Vieuille ; Texier.
45 L'audeberderie	Jean ; Machefert Alp. ; Merlet ; Dessendier ; Rouffineau.
46 La Foucherie..	Cartier ; Garlopeau ; Gautreau ; Bouron ; Gouineau ; Egreteau ; Vve Jaguenaud ; Mounier ; Bon ; Machefert Emile ; Machefert Joseph ; Faurie ; Gouineau Jules.
47 Chez Bonnet..	Thoreau ; Vieuille.
48 La Brangerie.	Bernureau Maurice ; Bernureau Henri ; Genin ; Vve Durand ; Bernureau Louis ; Vve Quéré ; Gervier (fermier) ; Girardeau ; Machefert.
49 Chez Brisson..	Chatelier ; Hubin ; Fougeroux Emile.
50 Les Fontaines.	Blanchard ; Bertet.

Les villages de « chez Gaillard » et de chez Monnereau sont inhabités depuis longtemps.— Les maisons y sont en ruines.

HISTOIRE

1° TEMPS PRÉHISTORIQUES

M. Clouet, ancien instituteur au Douhet, qui s'est particulièrement occupé de cette question, connaît peu d'endroits, dans cette commune et dans les environs, où l'on ne trouve pas des silex taillés en forme de hache qu'on appelle « instruments chelléens ». Il y en a très peu relativement de taillés en pointes amygdaloïdes; l'homme de cette époque cherche surtout à faire des instruments tranchants. Le biseau tend à remplacer la pointe.

Il y a des instruments qui pèsent jusqu'à quatre kilos. Ils paraissent appartenir à la période de transition entre le *Chelléen* et le *Moustérien*.

La grotte du *Gros-Roc* en a fourni quelques-uns de bien caractérisés, trouvés à l'est, dans le bois; d'autres étaient disséminés un peu partout dans la grotte. Il a été trouvé plus d'une trentaine de pièces chelléennes. M. Clouet en a recueilli dans la grotte, mais surtout dans les stations en plein air : *Chez Barré*, à la *Glandinerie*, commune d'Ecoyeux; chez *Turpeau*, à la *Métairie* et aussi à Etray, commune de Juicq; etc..

M. Clouet dit que les silex, les os et les dents de la couche moustérienne la plus ancienne du Gros-Roc, ont été mis de côté. N'y ayant pas trouvé trace du feu, il conclut que l'homme, au commencement de l'époque moustérienne, ne connaissait pas encore le feu et qu'il ne l'a connu qu'à la fin de cette très longue époque.

L'homme moustérien, dit-il, ne chasse pas seulement les chevaux; il chasse aussi les bœufs et les cerfs. La Grotte n'était habitée qu'accidentellement durant les époques exces-

sivement froides. Aussitôt que la période du froid excessif était passée, on stationnait en plein air. Sur le territoire de la commune du Douhet, il n'y a pas de champs où l'on ne trouve du silex moustérien.

Il est difficile de concevoir la misère épouvantable qu'ont subie les habitants du *Gros Roc* vers le milieu de l'époque moustérienne. L'homme tuait son semblable et s'en nourrissait. Des familles entières ont dû disparaître et subir aussi la loi du plus fort.

Vers la fin de cette longue époque, le climat est devenu un peu moins froid et les habitants du Gros-Roc, que la misère a dû rendre ingénieux, commencent à utiliser le feu pour faire éclater leurs silex. Les familles se sont groupées et ne vivent plus isolées. Elles font la chasse en commun et, pour se rallier, dans les grands bois, elles ont de grossiers sifflets en pierre creuse.

La grotte du Gros-Roc ne paraît pas avoir été habitée à l'époque qui a succédé le moustérien; mais l'homme s'y réfugie de nouveau, plus tard, pour échapper au froid sec qui revient.

L'homme magdalénien, le dernier qui a habité la Grotte du Gros-Roc se peignait avec un mélange de moëlle et de sanguine, comme les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord. Il se décorait de colliers, de bracelets, de dents de renne, de cheval, de loutre, d'hyène, de lamelles; de dents de mammouth sculptées, d'os d'oiseaux ornés d'encoches, enfilés comme des perles. Il était habillé de peaux de renne. Son arc et ses flèches, artistement travaillés, étaient identiques à ceux que fabriquent et dont se servent les sauvages de l'Amérique du Sud.

Au froid sec de l'époque magdalénienne succède une température plus douce se rapprochant de celle de notre époque. Les habitants du Groc-Roc ne viendront plus désormais y séjourner. Ils sont même chassés vers les Pyrénées et le massif central par d'autres peuplades venues de l'Orient qui établissent leurs maisons sur pilotis, sur les bords des marais. Elles vont vivre sur le bord du cours d'eau qui prend sa

source au Gros-Roc. Les marais de Juicq et d'Annepont sont couverts de leurs habitations. C'est l'époque de la pierre polie. Les nouveaux venus ensevelissent leurs morts dans les dolmens, ou marquent leurs sépultures d'un monolithe, comme à Carnac, (Morbihan), ou de plusieurs pierres disposées en rond. Les idées religieuses, dans nos contrées, commencent à l'arrivée de ces peuples, c'est-à-dire avec le culte des morts.

Les habitants de la Grotte du Gros-Roc vivaient de chasse et de pêche ; les hommes de la pierre polie ont des troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres, de porcs sauvages et des chiens pour les garder. Ils cultivent les céréales et font le pain.

Pour travailler le bois, construire leurs pilotis et leurs maisons et creuser leurs pirogues, ils ont des haches et des herminettes polies en silex, admirablement bien façonnées. Au Douhet, le silex qui a servi à faire ces haches se trouve à la surface du sol. C'est un silex rubané facile à reconnaître. Les communes du Douhet, Ecoyeux et Taillebourg possédaient les vastes ateliers de haches de tout le Sud-Ouest. Dans tout le bassin de la Charente, on trouve des tronçons de haches polies en silex rubané provenant de ces ateliers.

Les habitants du Douhet et des environs faisaient un véritable commerce de haches.

Ces populations ne connurent le bronze que plus tard et continuèrent pendant longtemps à se servir à la fois de la hache en silex et de la hache de bronze.

Le Douhet est donc un des centres du Sud-Ouest le plus favorable aux études préhistoriques. A ce point de vue, les environs de Saintes n'ont rien à envier aux contrées les plus favorisées de la France et de l'Europe entière.

*
* *

Dans une brochure intéressante, publiée en 1908, M. Bonneau, l'excellent et bienveillant inspecteur primaire de Saintes, raconte les recherches qui furent faites, à cette

époque, sous sa direction et avec le concours de MM. Clouet père, instituteur à Saint-Hilaire, Clouet fils, instituteur à Saintes et Saisy, instituteur au Douhet, à la station du Gros-Roc. Ces recherches firent constater, dit M. Bonneau, l'existence d'une belle station nettement moustérienne.

*
* *

Marche de la Civilisation

Les premières sociétés civilisées se développèrent dans les vallées des grands fleuves comme le Tigre, l'Euphrate, le Nil, etc., régions favorisées par un climat chaud, un sol fertile, des eaux abondantes, etc. Il convient d'y ajouter le peuple de la vallée du Jourdain, les Hébreux et celui de la Syrie, les Phéniciens.

Les nations de l'Europe n'arrivèrent que plus tard à constituer des états organisés ; mais ils marchèrent plus vite vers la perfection. C'est la civilisation grecque qui se répand dans tout l'Orient ; puis la civilisation romaine qui embrasse à la fois l'Orient et l'Occident.

Quatre siècles après l'ère chrétienne, l'empire romain tombe à son tour et de nouveaux peuples se précipitent du nord de l'Europe.

La lumière est venue de l'Orient ; l'Occident la lui rend aujourd'hui plus brillante qu'elle n'a jamais été.

*
* *

Les Gaulois forcèrent les habitants sur pilotis à émigrer vers les Pyrénées où ils avaient eux-mêmes chassé les derniers hommes de l'époque magdalénienne.

Ils ont d'autres mœurs ; ils ne vivent pas en plein air ou dans des grottes, ou dans ces habitations sur pilotis.

Ils construisent leurs demeures ici et là, partout où les dirigent leurs intérêts ou leurs préférences.

Le Douhet a conservé le goût de cet isolement ; puisque, de nos jours, le système des agglomérations n'a pas prévalu.

Si, comme dans certaines régions, le château féodal avait existé, on comprendrait le sentiment qui aurait poussé les populations d'alors à s'en éloigner ; car le tyran qui l'habitait pouvait leur inspirer de la terreur et les éloigner de son entourage. Mais le château du Douhet n'a que deux cents ans d'existence environ ; or, si les habitants ne se sont pas groupés antérieurement, en se rapprochant de la fontaine d'où part l'aqueduc, c'est qu'ils ont accepté et préféré les habitudes des ancêtres, sans en comprendre les inconvénients et sans apprécier les avantages d'une existence commune, tant au point de vue de leurs intérêts directs qu'au point de vue moral et social : le rapprochement facilite les relations ; il crée des tendances à s'entr'aider, à se tolérer, à s'aimer.

Je ne rechercherai pas davantage les motifs qui conduisirent les uns à édifier leurs habitations ici, les autres là ; je me contenterai de penser qu'il y a, dans ce fait, une entrave au développement de l'esprit de sociabilité et d'union.

Après la conquête de la Gaule par les Romains, il est surtout difficile de se l'expliquer ; car ceux-ci laissèrent dans ce pays, en même temps qu'un témoignage de leur génie, une preuve incontestable de leur union dans le travail : ce sont eux, ne l'oublions pas, qui découvrirent la source qui fournit, pendant longtemps, aux populations fixées entre le Douhet et Saintes, l'eau limpide et pure que conduisait à Saintes le canal dont il reste encore, de nos jours, de nombreux vestiges — ce canal connu et classé comme monument historique, sous le nom d' « Aqueduc romain ».

Il est surprenant que les générations nouvelles ne se soient pas établies auprès de cette source qui leur fournissait, à différents points de vue, un élément de bien-être. Cela surprend d'autant plus, que presque partout des agglomérations se sont formées sur les fleuves, ou autres cours d'eau, pour les commodités de la vie ou le développement du commerce et de l'industrie.



*
* *

Je n'ai trouvé aucun document historique pour me renseigner sur la fondation des nombreux villages dont j'ai fait connaître les noms.

Quant aux habitudes de vie, elles ont dû suivre le cours des événements et subir les mêmes mouvements de recul ou de progrès que celles des autres populations de l'Ouest.

Il y a quatre-vingts ans, disent les plus anciens, il y avait plus de cordialité qu'aujourd'hui.

Les hommes se réunissaient le dimanche ; on jouait aux quilles, à la courte-boule, etc. La jeunesse dansait le jour en plein air ; mais on ne connaissait pas le *rafraîchissement* actuel, après chaque quadrille, et on ne s'en portait pas plus mal. Quelle laide habitude !

A la veillée, les plus âgés jouaient aux cartes, les jeunes faisaient des jeux. A la Maisonneuve, il y avait des réunions de vingt-cinq personnes le dimanche.

Aujourd'hui, chacun reste chez soi et si l'on s'aperçoit que quelques voisins se réunissent les soirs d'hiver, pour faire une partie en causant, on les critique.

Les jeunes vont chacun de leur côté et à moins de circonstances particulières, on ne voit plus de belles et bonnes réunions de garçons et de filles, *où chacun a le sentiment de sa dignité, où chacun grandit au contact de sa génération, d'où naissent une affection et un respect fraternels qui fortifient* la moralité et font le charme de l'existence.

Dans nos bals d'autrefois, on dansait posément ; aujourd'hui, on saute à se démolir le corps ; ce sont bien des « sauteries », comme on les nomme. Le goût de l'art et la décence y semblent inconnus.

Mais ces habitudes ne sont pas spéciales au Douhet ; le goût des courses et des sports nous entraîne ; l'humanité a un besoin de jouissance excessif qui se calmera lorsque l'éducation sera complète ; lorsque nous aurons atteint le maximum de mieux-être vers lequel tendent les aspirations humaines ;

lorsque l'esprit de fraternelle solidarité remplacera l'individualisme méchant qui nous corrompt.

Il y a quatre-vingts ans, me dit-on encore, on s'habillait d'étoffes fabriquées avec la laine des moutons qu'on élevait ; avec le chanvre que l'on cultivait, on faisait des toiles qui servaient à confectionner des pantalons ; on mangeait du pain de méteil, de maïs, de pommes de terre.

Aujourd'hui, le veston a remplacé la blouse bleue, et au bonnet de laine a succédé le chapeau de feutre ou de paille, etc. Quelques rares vieillards ont conservé le bonnet qui disparaîtra avec eux.

Il n'y a plus que du bon pain blanc de froment sur la table de famille. On ne fait même plus son pain ; des boulangers de Vénérand, de Bussac, d'Ecoyeux, l'apportent tout préparé dans chaque ménage.

Une société de panification fut organisée au Douhet en 1909 ; elle allait fonctionner lorsque des décisions que je n'apprécie pas, mais que la noblesse du dévouement ne dicta point, firent échouer cette heureuse et utile entreprise.

En 1910, des continuateurs, mieux qualifiés sans doute que les promoteurs de l'idée, réussirent à trouver ce qui avait manqué au Douhet : *un Président*, et la panification fonctionna le 1er septembre, mais à Vénérand.

Le Douhet s'installait à Vénérand, effet d'un ridicule esprit de parti. Qu'importe, pourvu que les idées généreuses et sages fassent leur chemin ! Les hommes passent, les institutions restent.

Et je souhaite de tout cœur que l'œuvre si utile que j'avais voulu créer reste longtemps, le plus longtemps possible, sous la sage et intelligente direction de son fondateur réel M. Bédin, l'honorable maire de Vénérand.

*
* *

La légende rapporte que Le Douhet a eu aussi ses hommes extraordinaires et je ne résiste pas au plaisir de raconter ici quelques prouesses d'un de ces braves : M. Merzeau, Pierre.

1° Il se trouvait un jour à *la Richardière*, commune de Thenac. On était à table et il manquait du dessert. « Cré million » ! (c'est le terme dont il se servait) dit-il, je partis sans rien dire ; je courus *Chez Lanté* avec deux sacs. En arrivant à la « Charente » (il fallait la passer), je fis un pas en arrière et je la sautai d'un bond! Arrivé Chez Lanté, je mis un boisseau de pommes dans un sac, un boisseau de marrons dans l'autre et je m'en retournai à la « Richardière ». Tout le monde était encore à table ; on ne m'avait pas trouvé absent.

Il y a 20 kilomètres de Thenac à « Chez Lanté »...

Franchir la « Charente » d'un bond; parcourir quarante kilomètres en si peu de temps qu'on ne s'en aperçut pas, et avec sa charge de marrons et de pommes, n'est-ce pas que c'est là l'exploit d'un homme extraordinaire.

2° Une autre fois, il était à la chasse nu-pieds ; un gendarme l'ayant vu se mit à sa poursuite. En courant, Merzeau mit le pied sur une « laisse » ; il allait si vite qu'il la fendit en deux. « Cré million, dit-il, un peu plus loin, je me sentis une piqûre au pied ; c'était un « écot » (éclat) de brande qui me traversait le pied. Cré million, je saisis le bout de bois par dessus le pied, je l'arrachai et le jetai à côté. C'était temps ; le gendarme arrivait, mais pour me voir repartir. »

3° C'était aussi un rude faucheur. Il fauchait un jour dans la « prée » et comme il faisait autant de travail que trois hommes ordinaires, les autres faucheurs, pour lui jouer un tour, piquèrent une barre de fer sur sa « route » pour faire casser son « dail ». « Cré million, en arrivant à la barre, je la coupe sans m'en apercevoir et je continue mon travail devant mes compagnons penauds. »

4° Un jour, il se baignait dans la « Charente » avec un autre gars aussi fort que lui. Ils plongeaient. « Cré million, dit Merzeau, je me retourne et n'aperçois plus l'autre ; je replonge et je vois mon gars qui *fumait sa pipe sur un bout de rocher* ! »

ANCIENNES FAMILLES

LES MESNARDS

La famille Guenon des Mesnards, seigneurs de La Tour des Mesnards, de Beaubuisson, de Fontbernard, de Brives, de Chanteloup et autres lieux, porte pour armes : d'argent à deux guenons de gueules les pattes supérieures jointes, accroupies, affrontées et couronnées de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. Couronne de Comte. Supports : deux lévriers au naturel, colletés de gueules, la tête contournée.

La famille Guenon des Mesnards, originaire de Saintes, apparaît dès le quinzième siècle. Elle fut convoquée aux élections à l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Saintes en 1789.

Parmi les personnages les plus anciens, on cite noble homme *Thomas Guenon* en 1513 ; noble homme *Ylhier Guenon* qui figure dans un aveu de la baronnie de Saint-Pierre d'Oléron en 1585 ; *Jean Guenon*, convoqué en 1538 aux assemblées des notables de Saintes, etc., etc.

La filiation suivie et régulière commence à :

I. — *Pierre Guenon*, vivant à Saintes, eut de *Jeanne Chabirand*, plusieurs enfants, entre autres : *Etienne* qui suit et *Jacques*, auteur de la branche de Brives.

II. — *Etienne Guenon*, écuyer, seigneur des Mesnards, échevin de la commune de Saintes, conseiller secrétaire du roi en la chancellerie de Bordeaux (1703) échappa à la persécution grâce à la protection du duc de Montausier, épousa le 26 février 1616, *Marie Légier* dont il eut entre autres enfants :

III. — *Jacques Guenon*, écuyer, seigneur de La Tour, avocat, né le 30 août 1664, épousa le 3 février 1703, Esther Raboteau, de laquelle il eut cinq enfants dont l'aîné suit :

IV. — *Etienne Guenon*, écuyer, seigneur des Mesnards, né le 18 décembre 1713, décédé en 1753, marié le 4 août 1749 à noble *Jeanne Nicolas de Lisleferme* qui lui donna entre autres enfants :

V. — *Pierre André Guenon*, écuyer, seigneur des Mesnards, officier de cavalerie de la garde du roi, *maire du Douhet*, né le 5 août 1753, décédé le 6 janvier 1836, qui épousa le 2 avril 1794 noble Marie-Charlotte-de-Saint-Léger (1774-1851). Le mariage fut béni par le célèbre pasteur Jarousseau dont le sénateur Pelletan a écrit la biographie qui a été couronnée par l'Académie française.

De cette alliance naquirent trois fils : *Pierre-Adolphe* qui suivra — *Christophe-André-Etienne* né le 3 novembre 1804, élève au collège royal de la marine, Janvier 1818, élève de la marine de 1re classe, le 1er juin 1820, enseigne de vaisseau 9 octobre 1825, décédé à l'hôpital de la Basse-Terre (Guadeloupe) le 17 mai 1826, après huit ans, quatre mois et dix-sept jours de service et des embarquements sur l'Antigone, la Guerrière, le Lybio, la Vestale, la Clorinde, l'Eylau, le Rusé de l'Isis. — *Etienne-Laurent-Lucien* (1809-1871) administrateur de la ville de Saintes en 1870, conseiller municipal, etc., dont la biographie due à la plume autorisée de M. le pasteur Roufineau, a paru dans l'Encyclopédie des sciences religieuses de M. E. Lichtenberger.

VI. — *Pierre-Adolphe Guenon des Mesnards*, écuyer, né le 5 avril 1795, décédé le 21 juin 1853, marié le 8 mai 1826 à *Anne Charlotte Claire de Clervaux* (1808-1884).

De cette alliance sont issus :

1° *Pierre-Charles-Félix-Guenon des Mesnards* (1827-1842); 2° *Anne-Zoé-Clara G. des Mesnards* (1829-1846); 3° *Charlotte-Lucie G. des Mesnards*, mariée en 1862 à *Louis-Marie Meschinet de Richemond,* archiviste départemental de la Charente-Inférieure, correspondant du ministère, officier de l'Instruction publique et Chevalier de l'Ordre du Sauveur,

dont cinq enfants, deux survivants et quatre petits-enfants ; 4° Marguerite-Julie-Caroline G. des Mesnards, Lormont près Saintes ; 5° Jules-Etienne-Paul G. des Mesnards qui suivra ; 6° Noémie G. des Mesnards (1848-1849).

VII. — *Jules-Etienne-Paul G. des Mesnards*, docteur en médecine de la Faculté de Paris et conseiller municipal du Douhet, a épousé le 23 février 1869, *Laure-Alexandrine-Marguerite Lecoq de Boisbaudran* dont sept enfants, savoir :

1° Claire-Alexandrine-Marthe G. des Mesnards, mariée à M. Jean-Antoine-Elie Corbière, docteur en droit, substitut du procureur de la République à Lyon ; deux filles, Marguerite et Henriette.

2° Paul-Elisée-Etienne G. des Mesnards, lieutenant de chasseurs à cheval démissionnaire, officier de réserve, propriétaire à Montplaisir, commune de Courpignac, marié le 19 mars 1897 à Louise-Charlotte Marie-Louise Thomas de Boisgiraud dont : Inès-Jeanne Louise-Etiennette ; Gisèle-Alexandrine-Maurice-Paule et Etienne Paul-Henri.

3° Barthélemy-Albert-François G. des Mesnards, propriétaire à La Tour, adjudant de réserve, décoré de la médaille d'honneur pour acte de dévouement, marié le 30 octobre 1900 à Jeanne-Marie-Louise Gouillond, dont Paul-Etienne-René.

4° Lucie-Elisa-Jeanne G. des Mesnards, mariée le 23 février 1901 à M. Charles-Victor Bordes, procureur de la République à Blaye.

5° Louis-Emile-Lucien G. des Mesnards, docteur en médecine, à Saintes.

6° Marguerite-Marie-Suzanne G. des Mesnards.

7° Anne-Louise-Catherine G. des Mesnards.

Une branche de la famille fixée en Amérique y a pris un développement considérable.

Le nom s'y est un peu modifié et est devenu *Ganong ou Genond.* La généalogie de la famille américaine a été publiée par M. W. F. Genong, de New-Brunswick.

(*Dictionnaire biographique de la Charente-Inférieure,* Ernest Flammarion, pages 361 à 364).

La terre *des Mesnards* avait été anoblie par Louise Mes-

siot de la Motte, veuve de messire Christophe de Rossel, le 19 décembre 1749, au devoir d'un étui d'argent à nuance de seigneur et de vassal. Elle relevait du château de Bussac et le 9 août 1766, *Jeanne Nicolas de Lisleferme*, veuve de messire Etienne Guenon, écuyer, seigneur des Mesnards, rendit hommage à Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier du Pathy, seigneur de Clam, Bussac, Rochefollet, le Petit Douhet et autres lieux, demeurant ordinairement en la ville de La Rochelle, rue Chef-de-Ville, auteur des lettres sur l'Italie, mais connu surtout par la belle défense de trois malheureux condamnés; non seulement il triompha, mais c'est à lui que l'on doit l'abolition de la torture. Il eut pour secrétaire *Vergniaud* et pour neveux le maréchal de Grouchy (1766-1847) Condorcet (1743-1794) et Cabanis (1757-1808).

Le Château du Douhet

Le château du Douhet, construit il y a environ deux cents ans par le marquis de Thors, doit être considéré, pour sa belle architecture, comme un monument des plus dignes des temps modernes.

Le château lui-même est établi dans l'angle nord-ouest d'un superbe parc de trente-trois hectares.

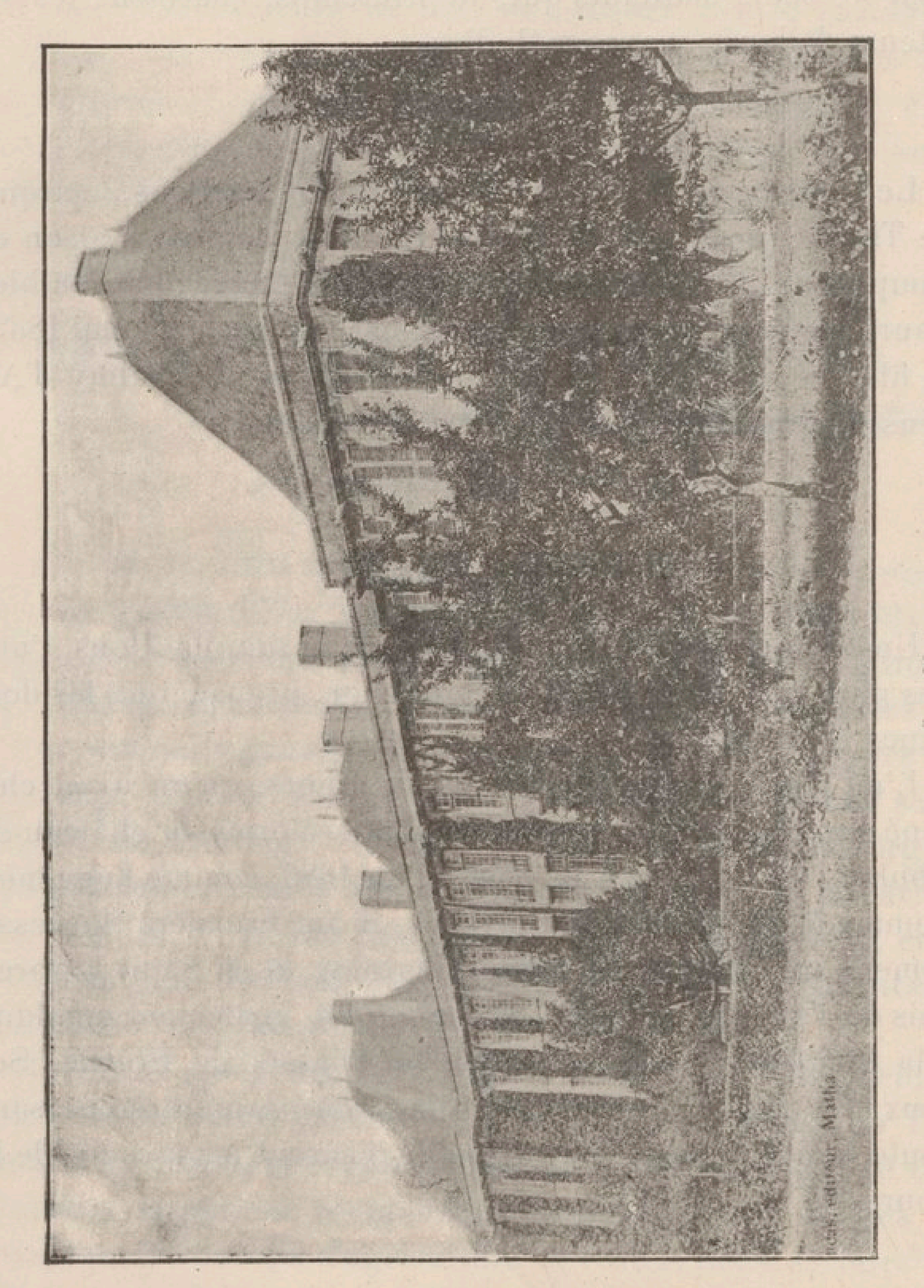
La façade nord donne sur une cour d'honneur, A l'est et à l'ouest de cette cour, faisant suite aux pavillons des extrémités du château, sont les dépendances : logement de régisseur, salle de bains, etc., etc.

Au nord de la cour d'honneur, une autre cour immense d'une centaine de mètres de longueur, close chaque côté par de grands bâtiments d'une construction extraordinairement solide et clôturée au nord par une muraille et un grand portail au milieu.

Tout est intéressant à visiter, depuis les vastes celliers, les grandes caves et aussi les « oubliettes ».

La façade sud du château donne sur deux grandes et magnifiques pièces d'eau alimentées par l'aqueduc romain ; une allée qui les sépare traverse le parc et correspond à l'église. A l'ouest de ces pièces d'eau, un terrain de jeux ; à l'est un jardin. Jardin, pièces d'eau et terrain de jeux sont en contrebas de 1^{m}50 environ du château et du parc, auxquels on accède par des escaliers.

Une grande allée, perpendiculaire à celle qui va à l'église, traverse la partie la plus belle du parc dans toute sa largeur. Cette partie du parc est plantée de diverses essences d'arbres ; elle est facile à visiter par les nombreuses allées transversales qui s'y trouvent. On y admire surtout des buis,



Le Château.

et des mousses d'une finesse incomparable. On n'en rencontre nulle part d'aussi belles.

Les merles, les grives et une quantité de passereaux en sont les seuls habitants qui, au printemps, charment les visiteurs de leurs suaves mélodies.

*
* *

Le château du Douhet a été habité par les Pons, marquis de Thors ; par les évêques de Saintes, comme maison de campagne; par un doyen de chapître, de Laâge ; par Mathieu Faure, enterré dans un angle nord-est du parc le 23 mai 1832 ; sa fille le transmit à la famille de Voyer de Paulmy d'Argenson, puis à Mme la comtesse d'Ounous.

*
* *

LES PONS

Un certain nombre de membres de la famille Pons, l'une des plus grandes familles de Saintonge, propagèrent les doctrines évangéliques.

L'un d'eux, Renaud, marquis de Thors, qu'on avait chicané sur son droit d'exercice du culte réformé au château du Douhet, fut enfermé à la Bastille en 1686, comme huguenot. Comme il refusait de se convertir, il fut transféré successivement au couvent de Saint-Magloire et à Saint-Lazare ; puis on l'expulsa en 1688. Sa femme fut également conduite à la frontière. Sa fille Henriette fut chassée de France. Ses deux fils *Louis-Guy* et *Auguste-François* montrèrent sans doute moins de fermeté, puisqu'ils reçurent les faveurs de la Cour.

*
* *

MATHIEU FAURE

Mathieu Faure, né à Jarnac le 11 décembre 1771, d'une famille protestante, décédé en 1832, banquier à Saintes, occupa diverses fonctions honorifiques et fut successivement maire, juge au Tribunal de commerce, président de canton et membre du conseil d'arrondissement.

Il représenta, sous la Restauration, le département de la Charente-Inférieure. Elu député au grand Collège le 11 septembre 1819 par 641 voix sur 986 votants, il prit *place au côté gauche*, à côté de son ami Beauséjour dont il partageait les convictions libérales et vota notamment contre les lois d'exception et avec les 95 contre le nouveau système électoral. Il siégea jusqu'aux élections de 1824 (Dict. des parlementaires français).

*
* *

MARC RENÉ MARIE COMTE D'ARGENSON LE VOYER DE PAULMY

Représentant aux Cent jours

Député de 1815 à 1824 et de 1828 à 1834 : né à Paris le 19 septembre 1771, mort à Paris le 1er août 1842; fils de *Marc Le Voyer*, marquis d'Argenson et de *Marie-Constance* de *Mailly*, appartenait à une vieille famille originaire de Touraine qui y possédait de temps immémorial la terre de Paulmy. Il perdit son père fort jeune et fut confié aux soins de M. de Paulmy. Ses études terminées à Strasbourg, il adopta les principes de la Révolution et entra à l'armée en qualité d'aide de camp du général Wittgenstein, commandant une division sur la Meuse. Peu après, il fut attaché au même titre, au général La Fayette.

Lorsque après les événements du 10 août 1792, celui-ci crut devoir quitter la France, M. d'Argenson se fixa en Touraine, épousa la veuve du prince Victor de Broglie et se tint, pendant la période révolutionnaire, à l'écart des affaires publiques. Il s'occupa d'agriculture et réalisa dans sa terre des Ormes, en Poitou, de notables améliorations. Président du collège électoral de la Vienne, en 1803, il fit partie, l'année suivante, de la députation envoyée à l'empereur qui lui offrit une place de chambellan.

Le Voyer d'Argenson préféra celle de préfet des Deux-Nèthes qu'il occupa de 1809 à 1813. Il se trouvait à Anvers lors du

débarquement des Anglais à Walcheren et coopéra aux mesures qui furent prises pour les repousser.

Le maire d'Anvers, ayant été dénoncé à l'empereur pour avoir, conjointement avec d'autres personnes, commis des dilapidations dans la gestion de l'octroi, subissait une détention préventive quand le préfet des Deux-Nèthes reçut l'injonction d'ordonner le sequestre des biens des accusés.

D'Argenson refusa et motiva son refus sur l'illégalité d'une pareille mesure. Son attitude ayant déplu, il donna sa démission et se retira dans ses propriétés d'Alsace. Il refusa la préfecture de Lyon que lui offrit la première Restauration et dit qu'il n'accepterait aucune fonction tant que la France n'aurait pas *une constitution libre* et que son territoire serait occupé par les armées étrangères. Pendant les *Cent jours*, il fut élu (12 mai 1815) représentant de l'arrondissement de Belfort à la Chambre des représentants.

Lorsque les députés trouvèrent les portes du Palais Bourbon fermées, le 8 juillet, d'Argenson fut un de ceux qui se réunirent chez le président Lanjuinais pour y signer la protestation des représentants contre la violation de leurs droits. Appelé le 23 août 1815, par le département du Haut-Rhin à siéger dans la *Chambre introuvable*, il prit place dans la minorité, combattit les mesures de sûreté générale, proposées dès l'ouverture de la session, demanda une enquête préalable sur la situation du royaume, dénonça, avec indignation, les assassinats commis à Nîmes... seul il combattit ouvertement le projet de loi pour l'établissement des cours prévôtales. Réélu député du Haut-Rhin le 4 octobre 1816, puis le 28 septembre 1817, il publia son opinion sur le projet d'adresse au roi en réponse au discours de la couronne ; s'opposa à l'adoption du projet de loi sur l'ensemble des dotations ecclésiastiques, défendit la liberté individuelle et la liberté des journaux, réclama l'établissement du jury en matière de presse, parla sur la loi du recrutement et demanda la rentrée en France des proscrits de 1815. Il obtint encore sa réélection le 9 mai 1822 dans le 3e arrondissement électoral du Haut-Rhin (Belfort) ; combattit la proposition de

décerner une récompense nationale au duc de Richelieu ; dénonça le refus du ministre *d'admettre dans les collèges les enfants des protestants* et ne cessa pas de se montrer l'ardent défenseur de la charte. Il ne fut pas réélu en 1824. Mais aux élections suivantes, *Dupont* (de l'Eure) ayant été nommé dans le premier collège de Paris, et dans les circonscriptions de Pont-Audemer et de Bernay (Eure) et ayant opté pour cette dernière, les électeurs de Pont-Audemer confièrent le 26 avril 1828, par 313 voix (sur 392 votants, 529 inscrits) un mandat de député à d'Argenson qui donna sa démission l'année suivante. Partisan de la Révolution de 1830, il fut réélu le 21 octobre 1830, dans le 2e arrondissement de la Vienne (Chatellerault), en remplacement de M. Creuzé, démissionnaire. Il prêta à Louis-Philippe le serment exigé, mais en ajoutant (3novembre) : *Sauf les progrès de la raison publique.*

Le 1er octobre 1831, il succéda, comme député du Bas-Rhin (Strasbourg) à Lafayette qui optait pour Meaux, siégea encore à gauche, présenta un projet de loi tendant à rendre les concessions de mines moins difficiles ; s'éleva contre l'allocation de dix-huit millions pour travaux publics, prit part à la discussion du projet de loi municipale, signa en 1832 le compte rendu de l'opposition et figura (octobre 1833) parmi les signataires d'un manifeste publié par la Société des droits de l'homme. Non réélu en 1834, il passa ses dernières années dans la retraite (Parlementaires, pages 549-550).

*
* *

D'OUNOUS D'ANDURAND

D'Ounous d'Andurand, Jacques-Henri-Eléonor, député de 1820 à 1831, né à Sabarat (Ariège 1778), mort à Saverdun (Ariège) le 2 juillet 1852.

M. d'Ounous ne vota que rarement avec le Ministère, protesta contre l'épithète de ministériel qu'on lui avait mal à propos appliquée et signa l'adresse des 221. Il contribua à

l'établissement de la monarchie de Louis-Philippe et rentra dans la vie privée aux élections de 1831.

Professant la religion réformée, il fut l'un des fondateurs de l'orphelinat de Saverdun, reconnu établissement d'utilité publique.

L'AUDEBERDERIE

Cette terre éveille le souvenir de ses anciens possesseurs, les Baudouyn, dont les armoiries étaient d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois hures de sanglier arrachées de sable, défendues d'argent et armées de gueules.

La famille de Baudouyn, dit Arcère, (histoire de la ville de la Rochelle), est connue à la Rochelle, avant le commencement du seizième siècle et sa descendance constatée par titres.

En 1502, Pierre Baudouyn, écuyer, seigneur de La Leigne, La Voûte, le Péré, Le Puy sur la Creuse, marié à demoiselle Philippe Bureau, fille de Jean Bureau, trésorier de France, maire de la Rochelle en 1448 et maître de l'artillerie de France, Pierre Baudouyn fit un codicille le 24 avril 1514 par lequel il confirma son testament du 3 août 1502. Il était père de François Baudouyn qui mourut de ses blessures dans les premières guerres du règne de François 1er et Pierre, fils de François, fut l'un des trois coélus à la mairie de la Rochelle, 1522.

Ce dernier, Pierre, eut au moins quatre enfants : 1° Nicolas, s^{r} de Bolœil ; 2° Hector, s^{r} du Passage et de la Motte Beaulieu ; 3° Louise, femme de Guillaume Texier, s^{r} de Pouillias, maire en 1574 ; 4° Mathieu, s^{r} du Peux et de Bellevile, pair de la commune en 1578.

Nicolas, juge prévost de la Rochelle, s^{r} de Belœil, paraît être l'auteur de mémoires inédits que l'on conserve à la bi-

bliothèque de la Rochelle sur tout ce qui est arrivé dans cette ville depuis 1199 jusqu'à 1589.

Il épousa Marthe Viau et en secondes noces, 12 septembre 1574, Perrette Ogier. De ces deux mariages, il eut : Aaron, baptisé le 19 novembre 1564 ; Pierre, en juillet 1575 ; autre Pierre, en juillet 1578 ; Jehan, en 1581 ; autre Jehan, 1589 ; Marie, épouse en premières noces de Gabriel Guyet, puis, 8 février 1605, d'Alexandre Dexmier, sieur d'Ocbreuse, dont une des descendantes, Eléonore, devint femme du duc de Brunswick qui monta sur le trône d'Angleterre ; Madeleine, mariée en novembre 1609 à Jacques Tallemant des Réaux ; Estienne, marié en 1611 à Marie Chollet, « absent du royaume en 1616 » ; Nicolas, s^r de la Noue, né en 1576 ; Perrette, mariée 1° à Denis de Lucais, s^r de la Forest ; 2° (5 novembre 1600) à Jacques Bazin, s^r de Saint-Coutant, receveur des domaines du roi.

Pierre, fils de François, eut un frère appelé Mathurin, s^r de Louaille et de la Bruchardière, qui fut conseiller au Présidial lors de son établissement, 1552, et qui périt assassiné. Il laissa une fille, Perrette qui épousa Antonié Courault, baron de Chastelaillon, et un fils, François, qui lui succéda au Présidial vers 1576. Ce François fut à son tour s^r de Louaille et de la Bruchardière et il exerça durant quarante ans ses fonctions de conseiller. Il fut aussi pair de la Rochelle, 1571, échevin 1573. Il était l'ami de Bernard Palissy auquel il adressa des vers que celui-ci fit imprimer en tête de sa Recepte Véritable ; on a aussi une ode de lui, en l'honneur du poète A. Maze de fief Melon et il vivait assez dans la familiarité des Muses pour qu'un contemporain, Olivier Poupart, l'appelle « luminaire de littérature ». L'un de ses fils, le brave officier Louaille, périt en 1622 sur le navire « Le Postillon », dans le combat de la flotte rochelaise contre le duc de Guise.

Pierre Baudouin, sieur de Champrozay-en-Brie, avocat au parlement de Paris, avait coutume d'aller passer le dimanche dans sa terre et il y faisait prêcher en sa présence, conformément à l'Edit de Nantes. Mais, dénoncé par le curé, il eut un procès porté devant le Parlement où le célèbre Omer

Talon fit triompher l'interprétation que les seigneurs protestants qui avaient leur domicile dans une ville ne pouvaient faire célébrer leur culte divin dans une quelconque de leurs terres. Cette branche de la famille Baudouin se réfugia à Berlin où Henriette Baudouin épousa en 1792 le célèbre J. P. Frédéric Ancillon qui a laissé des ouvrages théologiques, philosophiques, historiques, très estimés et qui, après avoir été ministre de l'église de Werder, devint ministre d'Etat jusqu'à sa mort, arrivée le 19 avril 1837.

Nicolas, s^r de la Noüe, né en 1576, avocat, fut juge prévost comme son père, député de la Rochelle à l'assemblée de Loudun en 1620 et marié en 1605 à Suzanne, fille de Pierre Brizet, s^r de la Barrorière, maire de 1602. Un de leurs fils, Pierre Beaudouin, s^r de la Noüe, devint officier du régiment de Douhant en Hollande.

Pierre-Auguste, fils de celui-ci, fut capitaine dans le régiment d'Obron, et Henri-Auguste, son petit-fils, assista en 1789 à l'assemblée de la noblesse d'Aunis, pour l'élection des députés aux Etats-Généraux.

Samuel Baudouin, s^r de la Bruchardière, marié à Françoise Durand, eut deux filles et un fils, Frédéric, marié d'abord à Jeanne Thévenin, puis à Henriette Brunet de Rochebrune, lequel, à la Révolution, s'échappa de la Rochelle à travers mille dangers, se réfugia à Lecvnarden en Frise et devint lieutenant de la garde de la province d'Orange.

Daniel Baudouin, sieur des Prises, en l'île de Rhé, et sa femme Jeanne Texeron ; Daniel, fils de Charles Beaudouin, sieur de Plantemore et de Marie Marchand ; leur fils François et sa femme Anne Marceau ; Solon Baudouin et Daviéré Beaudouin abandonnèrent la France à la révocation de l'Edit de Nantes et leurs biens furent mis en adjudication.

Branche des BAUDOIN de LA COMBE et de L'AUDEBERDERIE

Saül Baudouin, fut père de Pierre Baudouin, sieur de La Combe, marié le 19 avril 1626 à Jeanne Longespée, fille de Jehan Longespée et de Jeanne Vitet, de la religion réformée, habitant Taillebourg.

Jacques Baudouin, s^r de Birat ; Elie Boudouin, s^r de la Rabissonière ; Charles Baudouin, juge assesseur au comté de Taillebourg ; Henri Baudouin, s^r de Mouillepied, avocat, dont les enfants sortirent de France à la révocation de l'Edit de Nantes ; Paul Baudouin, sieur de Boisrond, époux de Marie Gommier ; Samuel Baudouin, sieur des Salles, époux de Marie Baudouin.

II. — Du mariage de Pierre Baudouin, sieur de La Combe, et de Jeanne Longespée naquirent : Pierre Baudouin, janvier 1630 ; Marguerite, 29 octobre 1633 ; Marie, 26 décembre 1635, mariée à Jacques Thomas, sieur de la Clie, lieutenant des vaisseaux du Roi ; Charles Baudouin (1637-1641) ; René Baudouin, 23 octobre 1638 ; Jean Baudouin (de l'Audeberderie), marié à Marie Béraud ; Jeanne Baudouin, mariée en 1656, à noble Etienne Meschinet, sieur de Séguinières, avocat au Parlement de Bordeaux ; elle mourut en 1657.

III. — Jean Beaudouin, sieur de l'Audeberderie (21 juin 1640-7 septembre 1719) eut de son mariage avec Marie Béraud : Pierre ; Marie-Madeleine ; Marie, épouse de Théodore Feuilleteau ; Axa ; Marie, qui épousa Jean II Baudouin de l'Audeberderie ; Pierre, sieur de Ferran, enfermé par lettre de cachet au collège des Jésuites.

IV. — Du mariage de Jean II Baudouin de l'Audeberderie et Marie Forestier naquirent : Anne, qui se réfugia à la révocation de l'Edit de Nantes, à Londres, avec son mari Samuel Charrier ; Marie, morte en bas âge ; Jean, mort à un an en 1727 ; Jean-Jacques, décédé en bas âge ; Pierre, enfermé au collège des Jésuites par lettre de cachet, marié à Louise Prieur ; Paul, enfermé au collège des Jésuites par lettre de

cachet; Marie-Théophile, mariée à Pierre Dubousquel, chevalier, seigneur d'Argence ; Marie-Thérèse.

V. — Du mariage de Pierre Baudouin et de Louise Prieur, naquirent : Marie-Anne-Louise, le 4 décembre 1768 ; Marie-Julie, le 27 avril 1772, mariée le 4 novembre 1794 à François Benoît, dont Louis-Marie Benoît.

VI. — Du mariage de Pierre-François-Etienne Baudouin (20 septembre 1794-1855) avec Julie Baudouin, le 13 février 1798, est née :

VII. — Louise-Julie-Anastasie Baudouin qui a épousé Conrad Bron, docteur en médecine à Crazannes.

De ce mariage :

VIII. — M. Achille Bron, docteur en médecine à Crazannes, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, maire de Crazannes, conseiller général de la Charente-Inférieure, marié à Mlle Rosalie Kreps ; et M. Gustave Bron.

De ce mariage :

M. Achille Bron, docteur en médecine à Taillebourg, marié à Mlle Jeanne Bouchet.

M. Jean Bron, docteur en médecine, marié à Mlle Charlotte Combes, fille de M. Emile Combes, sénateur, ancien président du Conseil des ministres, ministre de l'Intérieur et des Cultes, président du Conseil général de la Charente-Inférieure, etc.

*
* *

Madame et Monsieur Achille Bron sont particulièrement connus et aimés par leur grande générosité, leur philanthropie agissante, leurs profondes sympathies pour l'enseignement primaire laïque et les œuvres mutualistes.

Aussi sont-ils vénérés de tous et, en particulier, des mutualistes et des instituteurs.

Un drame au Château-Gaillard en 1670

Bien que le Château-Gaillard soit dans la commune de Juicq, le drame que nous allons résumer se rattache à l'histoire du Douhet, puisque c'est au Douhet que cherchèrent asile les acteurs de ce drame.

Jacques Rocquemadour, sieur de Château-Gaillard, bourgeois vivant noblement (suivant le langage du dix-septième siècle), propriétaire du greffe de Taillebourg, était mort jeune en 1665, laissant une jolie aisance à sa veuve, Anne Boursiquot, et à sa fille, et le greffe à son fils Abraham qui portait gaillardement le titre de sieur de Bon Espoir.

Le 6 juillet 1670, Anne Boursiquot manda Charles Gallais, notaire royal, pour passer, au Château-Gaillard, en présence de son fils, le bail d'une métairie avec Frestineau.

L'acte signé, Rocquemadour sortit après le dîner avec le notaire. Ils allèrent au village des Garniers, jouèrent aux cartes et, au soleil couché, après avoir salué un ancien militaire, Rocquemadour, sans autre incident, se retira pour retourner au Château-Gaillard.

Un quart d'heure après son départ, le notaire entendit deux coups de feu dans la direction du Château-Gaillard et ne s'en étonna pas : Rocquemadour ayant pris son fusil et du petit plomb pour giboyer aux grives.

Une demi-heure après, Denis Garreau, bordier du Château-Gaillard, vint demander au notaire s'il avait vu Rocquemadour qui n'était pas encore rentré.

Inquiet, le fermier s'adressa alors à la Vignolière, à Christophe Berthomé, écuyer, seigneur des Conches, qui ne put lui donner des nouvelles.

Garreau dit alors : « Il est arrivé malheur à mon maître, j'ai entendu un coup d'arme à feu, des plaintes, un pas de cheval courant à toute bride... »

Le gentilhomme accompagna le bordier sur le lieu d'où était parti le coup de feu. Dans une allée entre les vignes de

Ferreau et d'Anne Boursiquot, au milieu de brandes de bruyères allumées gisait le corps de l'infortuné Rocquemadour. Il fut aussitôt porté au Château-Gaillard et le juge bailli Elie Thomas, sieur du Petit Port, accompagné du doyen des procureurs, Mongrand, vint visiter le corps et requit les maîtres chirurgiens Joseph Meschinet, sieur de Richemont, et Samuel de Vallée pour faire leur rapport.

L'information faite, l'autorisation d'inhumer fut donnée. Le 15 novembre, Antoine Régnier, conseiller du roi, lieutenant assesseur du prévôt en la maréchaussée de Saintonge, fit son enquête. Abraham Rocquemadour, à l'âge de trente ans, avait été assassiné de guet-apens par Denis Prieur, procureur postulant, fils du vice-sénéchal de la maréchaussée de Saintonge.

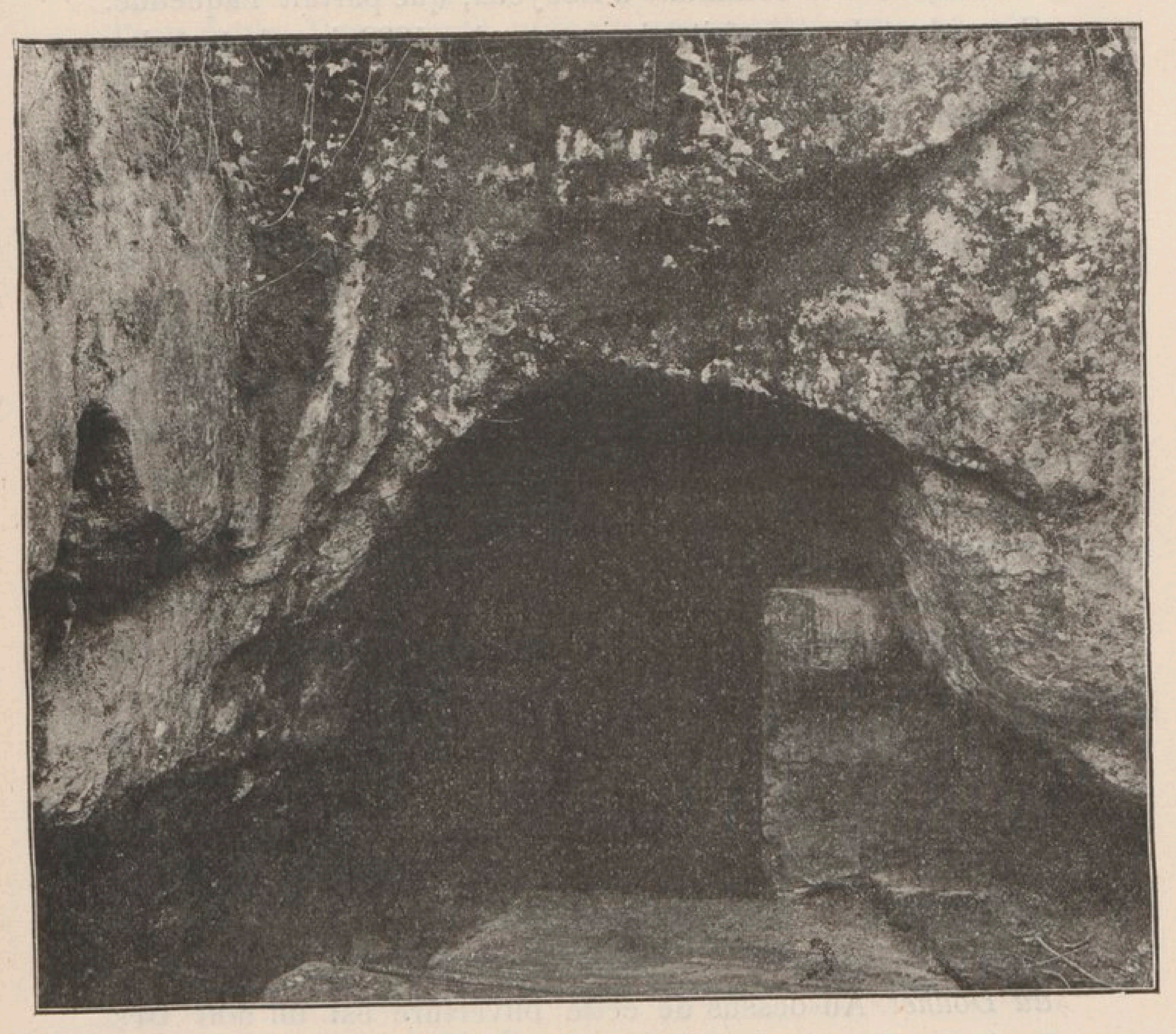
Prieur haïssait Rocquemadour depuis qu'en sa qualité de greffier, il avait dû recevoir les procédures faites contre le dit Prieur, à raison d'un rapt commis par lui sur la dame Lecomte et qui avait été suivi d'une condamnation à mort exécutée seulement en effigie.

En juin 1668, Prieur avait déjà tenté d'assassiner Rocquemadour et maltraité sa sœur Anne. Une seconde fois le greffier de Taillebourg avait été assailli par Denis Prieur, son frère Christophe dit Fief Blanc et un archer, tous armés, Anne Rocquemadour attaquée par Prieur et des complices était tombée malade et était décédée. Prieur, son frère et son complice guettaient constamment Rocquemadour et exécutèrent leur criminel dessein le 6 novembre ; les assassins se retirèrent dans la maison du curé de Juicq, où Denis Prieur fut soigné des légères blessures qu'il s'était faites dans sa rage en s'acharnant contre le malheureux Rocquemadour; puis il se réfugia au logis du Douhet, chez le marquis de Thors.

Grâce à la protection de ce seigneur, des lettres de grâce, rémission et pardon de l'homicide commis par Denis Prieur, conseiller du roi et lieutenant du vice-sénéchal en la maréchaussée de Saintonge, furent signées, enregistrées le 4 août 1671 et des dommages et intérêts de mille livres alloués à la malheureuse mère Anne Boursiquot.

L'Aqueduc Romain

Le plus grand savant qu'ait produit le XVIe siècle, B. Palissy, a décrit l'aqueduc du Douhet dans son *Traité des eaux et fontaines*. « Nos Antiques, dit-il, montrent qu'ils » avoient bien connu que les eaux amenées par les aque- » ducs venoient plus à leur aise que non pas celles qui » viennent encloses dedans des tuyaux. Il est certain qu'à » Saintes (qui est ville antique à laquelle se trouvent en-



Entrée de la Fontaine Romaine.

» core des vestiges d'un ampithéâtre et de plusieurs anti-
» quités, pareillement grande quantité de monnoie des em-
» pereurs), il y avait un aqueduc duquel les vestiges y sont
» encore, par lequel ils faisaient venir l'eau de deux gran-
» des lieues distant de ladite ville. »

C'est au Douhet que se trouve une des sources que les Romains conduisirent à Saintes par le moyen d'un aqueduc dont les ruines subsistent encore. Des restes imposants d'un *castellum aquæ* taillé dans le roc et dont les dalles sont encore en place rendent cette commune intéressante pour l'archéologue.

Suivant l'opinion admise par Bourignon, c'était de Fond-Giraud, dans la commune d'Ecoyeux, que partait l'aqueduc. Cependant Lesson fait observer qu'en 1832 les fortes chaleurs firent tarir Fond-Giraud, sans que le volume de la fontaine du Douhet en éprouvât de diminution. Toutefois, il est possible que les Romains aient rendu indépendantes les unes des autres les sources qui alimentaient l'aqueduc.

Le bassin de Fond-Giraud est carré, profond de deux mètres et demi environ ; le cours d'eau qui en part contourne les rochers du vallon jusqu'au puits du village des Richards. Bourignon qui est descendu dans ce puits, y a trouvé les parvis de l'aqueduc se prolongeant sous le chemin de Saint-Jean-d'Angély, à quelque distance de la Roulerie, village où séjourna, en 1621, Louis XIII, lorsqu'il alla mettre le siège devant Saint-Jean-d'Angély. A cent pas de ce lieu, on trouva un trou appelé, par les habitants, l'*Ouage à Métau*, profond de trois à quatre mètres et creusé dans le roc. Ce trou est comblé en partie par des décombres. On y entend le bruit de l'eau qui coule sous terre, mais dont on ne peut suivre le trajet jusqu'à la Grand-Font. Proche des Pérots s'ouvre un évent, sorte de puits, profond de près de sept mètres sur deux mètres et demi de largeur. L'aqueduc fait un détour sur la gauche à partir de ce village et suit la pente de la vallée où existe sa plus grande ouverture appelée la *Grand'Font du Douhet*. Au-dessus de cette ouverture est un mur très épais que Bourignon regarde comme un débris soit du *Cas-*

tellum aquæ, soit de la demeure des *Castellarius* ou *Villicus aquæ*. Ce réservoir d'eau a dû être considérable. La voûte, taillée dans le roc vif, a près de quatre mètres de hauteur dans la partie la plus élevée. Le canal aussi creusé dans le rocher n'a que cinquante centimètres de largeur et seize centimètres de rebord des deux côtés. La voûte que Bourignon a suivie sous terre, en remontant le cours de l'aqueduc, fait un peu le coude sur la droite jusqu'à une distance de trente pas où se trouve une tour circulaire qui devait avoir communication avec l'évent. En dépassant cette tour, il fut arrêté à gauche par un mur de refend qui clôt la voûte et qui sert de base à l'évent.

Sur le côté droit, ouvre un conduit carré très étroit par où l'eau coule. Des enfants qui avaient pénétré dans ce conduit, pendant l'été, ont dit à Bourignon, qu'après cinquante pas, ils avaient rencontré une voûte semblable et qu'ils avaient pu suivre la dalle jusqu'à l'*Ouage à Métau*. La voûte est constamment creusée dans le roc, depuis la Grand'Font jusqu'au château du Douhet, mais elle n'a alors qu'un mètre d'ouverture et elle finit, après s'être rétrécie successivement et avoir perdu son cintre par prendre sa forme carrée. De l'ouverture de l'aqueduc jusqu'au château, on comptait quarante ouages ou coupures faites au moyen-âge par un seigneur du Douhet qui fit nettoyer l'aqueduc afin d'en recevoir les eaux pour ses jardins.

L'aqueduc, après s'être détourné pour suivre la pente de la vallée, entre bientôt dans le coteau, en laissant l'église du Douhet à gauche, passe sous les maisons du village « Le Ruisseau », se dirige vers le hameau « Les Fontaines », traverse le village de « Chez-Brisson », se dirige ensuite vers « La Foucherie et de là au vallon de « La Tonne » où il reçoit une branche de canalisation partie de la Fontaine de Vénérand. Dans ce trajet, on rencontre des voûtes qui effleurent le sol, des puits ouverts, de portions de canal au niveau des terres, notamment à deux mètres de la bifurcation des chemins de la Foucherie et de la Brangerie, et à la Tonne, au coin des bois de M. Fumeron.

De La Tonne, le canal se dirige vers Le Puy-Gibaud en traversant un coteau qui fait perdre sa voûte de vue. On trouve cependant, entre Les Mesnards et Chez Guillaud, un trou couvert de broussailles où les eaux vont se perdre. Au milieu de la vallée des Pendants est la Font à l'Eschale, ayant une ouverture carrée, pratiquée dans le roc, et par laquelle on découvre la voûte de l'Aqueduc dont on retrouve les traces à la Font-Morillon (la source noire) à Montignac, à la Grignioderie, à Fontcouverte, (fons Coopertus). se rend au vallon des Ars (arcades) où trois arcades en plein cintre, d'une hauteur variable, parementées en petites pierres, servaient à soutenir les conduits. Ces trois arches sont les seules qui restent intactes des vingt-cinq dont les débris couvrent ça et là le sol. Au Plantis des Neuf Puits, s'ouvrent neuf évents qui annoncent la continuation de l'aqueduc. Des puits jusqu'au bois de la Tonne, on suit la voûte de l'aqueduc, et vers le Chaillot, il traversait la vallée sur des arches dont il ne reste plus que les piles, proche Aumont et au fief des Plantes. On suit la direction ensuite au Moulin de la Grille, à la Berlingue, de là au faubourg des Dames où il se dirigeait vers Saintes par la Porte-Aiguière (porta aquaria). Il se peut qu'un embranchement de l'aqueduc passât « la Charente » à la « Grand'Porte » pour arriver sur le plateau de Saint-Vivien et aux bancs où de nombreux conduits ont été déterrés récemment.

Il y en a même un de béant à côté de l'hôpital de la Marine. La Bromendrie est une métairie près de laquelle sont encore les vestiges des vingt-cinq arcades que supportait l'aqueduc. Des trois qui restent, une mesure 15 mètres de hauteur.

Les Guillots ou chez Guillaud, où passe l'aqueduc, tire son nom de guy sacré, de la religion ethnique du chêne au temps des Druides.

L'on n'a pu découvrir le temps ni sous quel règne cet aqueduc a été fait. Elie Vinet qui a fait un traité des antiquités de Saintes, parle de cet aqueduc fort succinctement et n'en a pu rien découvrir de son temps. En 1854, Méchin (Mé-

chain) qui a fait l'histoire de la Saintonge, qui dit beaucoup de choses de Saintes, n'en donne aucun éclaircissement. Et l'on peut juger que les Romains l'ont fait bâtir dans les temps de la splendeur de Saintes, et quand ils firent édifier le Capitole (?) et les Arènes, car il paraît, entre ce faubourg de Saint-Eutrope et celui de Saint-Macoult, à l'ouest de la citadelle, le long du coteau qui regarde l'église de Saint-Eutrope, un canal que l'on voit en deux ou trois endroits, bâti par les mêmes Romains et du même goût qu'était l'aqueduc, par où on peut juger qu'il conduisait les eaux de la fontaine du Douhet jusqu'aux arènes où sont encore les vestiges dans le vallon qui est entre les faubourgs Saint-Eutrope et Saint-Macoult.

NOTA. — De nos jours, on prétend avoir vu des vestiges de cet aqueduc à La Grève et l'on dit que dans la grande vallée où se trouvent les ruines des arcades, il se dirigeait vers la Grève et tournait ensuite vers l'ouest pour arriver aux Arènes.

Rapport présenté par M. Hard

Maire du Douhet

à son conseil municipal le 9 novembre 1848

Ce rapport très intéressant a sa place marquée dans cette brochure. Je le transcris littéralement :

Messieurs,

« Lors de votre réunion ordinaire du mois d'août dernier, « une délibération intervint qui signalait au Conseil général « l'état de ruine où se trouve l'aqueduc romain qui existe « dans cette commune, témoignage restant de la grandeur « romaine et fournissant la seule eau potable que possède « la contrée à plus de trois kilomètres.

« Cette délibération fut transmise à M. le Sous-Préfet de

« cet arrondissement qui me la renvoya en m'invitant d'y « joindre un devis des travaux à faire.

« Je répondis à M. le Sous-Préfet que, n'ayant aucun « homme de l'art à ma disposition, je le priais d'y pourvoir « en envoyant l'architecte de cet arrondissement. Depuis « cette époque, nous avons eu l'honneur de la visite de « MM. le Préfet, le Sous-Préfet et l'agent-voyer, qui ont « bien voulu visiter les lieux en parcourant le cours de « l'Aqueduc ; nous y étions tous présents ; vous savez qu'ils « ont manifesté les regrets qu'ils ont éprouvé à voir un si « beau monument menacé d'une ruine prochaine, ont promis « de la manière la plus bienveillante de s'en occuper.

« Pour ma part, ayant voulu ne point rester en arrière et « seconder de tous mes efforts des promesses aussi bienveil- « lantes, j'ai dû prendre des renseignements, visiter et « faire visiter les lieux; voici quel a été le fruit de mes « recherches :

« Cet aqueduc, lorsqu'il portait ses eaux à Saintes, était « presque partout enfoui sous terre ; avec le temps, le cours « de l'eau a dû toujours se raccourcir à mesure qu'il perdait « de son volume, par l'effet des pertes et des éboulements, « en se concentrant vers la source apparente.

« Suivant la tradition, vers l'année 1725, un ancien pro- « priétaire du château, voyant le canal encombré et ne pou- « vant plus porter ses eaux dans la petite contrée qu'il ali- « mentait, *prit le parti de faire couper le canal* par plu- « sieurs ouvertures qui furent pratiquées à huit mètres de « distance les unes des autres, ce qui facilita alors et depuis « le moyen de le nettoyer.

« En 1832, le gouvernement accorda quelques fonds qui, « joints à des prestations en nature, firent faire quelques « nettoyages et boucher d'une manière très incomplète quel- « ques-unes des pertes par où s'écoulait l'eau ; mais parmi « les travaux qui furent faits, il y en eût, il faut le dire, dont « le remède fut pire que le mal, je veux parler de la ferme- « ture des ouïes qui facilitaient le nettoyage de l'Aqueduc, « car maintenant à peine en reste-t-il quelques-unes à des

« distances si éloignées qu'il est très difficile de savoir où « sont les encombrements et les pertes; pour les découvrir, il « faut faire des recherches et des sondages très onéreux ; il « serait donc à désirer que non seulement ces ouvertures « n'eussent pas été fermées, mais que le canal serait entiè- « rement découvert dans toute sa longueur.

« Ayant voulu connaître, autant que possible, quel est « l'état intérieur du canal, j'ai fait descendre dedans des « gens bien déterminés et (afin de vous faciliter à me suivre « dans ces recherches), j'ai indiqué la situation des lieux par « les numéros du plan cadastral sur la section A que par- « court le canal. Le premier signe apparent qui existe est « *Loye à Méteau*, au coin sud-est du n° 2065 ; étant descendu « par cette ouverture, on a trouvé le canal obstrué par des « pierres jetées par les malveillants; *on est remonté à la « source par un canal qui est en partie encombré par des « éboulements, à environ 95 mètres où on a été arrêté par « une nappe d'eau considérable dont il a été impossible de « sonder la profondeur; au-dessus est une voûte de la forme « et de la dimension d'un grand four à pain. Selon toutes les « apparences, cette nappe d'eau est au midi du n° 2036*, à « environ 50 mètres de la grande route de Saintes à Saint- « Jean-d'Angély.

» Il n'a pas été possible de s'introduire dans le canal pour « descendre vers la « Grande Fontaine ».

« Selon toutes les probabilités, il traverse le n° 2411, car « le puits où évent de l'Aqueduc, se trouve dans le n° 2420 à « 310 mètres de *Loye à Méteau*; aucune autre ouverture ni « puits ne marquent son cours jusqu'à cet endroit.

« Au-dessous cet évent, à environ 50 mètres, dans le « n° 2 409 est la *Grande Fontaine*, à laquelle on arrive en fai- « sant un détour; c'est là qu'on rencontre cette belle voûte « tranchée dans le roc sur une longueur de 50 mètres, ayant « plus de 2 mètres de largeur et autant de hauteur et par « laquelle, en remontant, on arrive au bas de l'évent ; là « devaitse trouverune nappe d'eau, puisque les sondages que « j'y ai faits avec des barres de fer n'ont pu me procurer de

« solide, quoique tout annonce que cet endroit soit dans le « rocher; *en examinant les parois, il est facile de reconnaître* « *à un large filet que c'est là que l'eau a été détournée de son* « *cours naturel* lorsqu'on a construit l'aqueduc ; il y traîne un « tas de pierres que des malveillants y ont jetées par l'évent; « il serait nécessaire que ces pierres seraient enlevées et « afin d'éviter que le fait se reproduise, de faire fermer « l'évent soit au moyen d'une clôture dans le haut, ou d'une « voûte dans le bas. En tournant à droite directement à « l'équerre, on remonte le canal qui est très étroit à l'en- « trée, mais ensuite se trouve fort grand, par l'effet d'un ébou- « lement énorme qui a 35 mètres de longueur et obstrue « entièrement le canal dans lequel l'eau ne passe qu'en fil- « trant.

» A 70 mètres au-dessous de la Grande Fontaine, dans le « n° 2.270, se trouve une ouverture; entre ces deux points, le « canal est très élevé; il a environ 2 mètres, mais il est « impossible de communiquer de l'un à l'autre à cause d'un « éboulement qui est dans le canal à environ 15 mètres en « partant de la Grande Fontaine.

» Auprès d'une ouverture, il y a deux pentes provenant de « la rupture du canal et qui, lorsqu'elles sont ouvertes, absor- « bent la totalité de l'eau sans qu'il s'en échappe une seule « goutte; celle qui est en remontant est assez facile à bou- « cher, parce qu'elle est dans un endroit où le canal est spa- « cieux, mais celle qui est en descendant est fort difficile à « boucher, parce qu'à partir de l'ouverture le canal n'a plus « que 33 centimètres de largeur sur 50 centimètres de hau- « teur : On les bouche ordinairement avec des lichens mais « ce moyen offre peu de résistance et de durée; on ne pourra « réussir à boucher cette dernière convenablement qu'en « découvrant le canal de manière à pouvoir faciliter les tra- « vaux.

» Le canal suit ensuite la vallée au travers des n°s 2.269 « 2.270, 2.271, 2.272, 2.395, 2.396, 2.397, 2.398, 2.399, 2.401, « 2.381, 2.380, 2.379, 2.374, 2.372, 2.439, 2.481 *bis*, 2.480, « 2.479, 2.498 et 3.308.

« Dans tout ce trajet, comme j'ai eu l'honneur de vous « l'exposer, il n'y a que quelques rares ouvertures ; cependant « en ce moment on ne remarque aucunes obstructions, mais je « dois vous observer que depuis l'époque de la fermeture de « celles qui existaient, il a été fait plusieurs sondages pour « découvrir celles qui se sont faites déjà plusieurs fois. Il « entre ensuite dans le parc du château qu'il traverse par les « n°s 3.304 *bis*, 3.299 et 3.298

» En sortant du parc, l'aqueduc forme un abreuvoir nommé « Le Ruisseau », entre ensuite dans le pré n° 3.565 où l'eau « se perd par un petit fossé, après avoir parcouru une dis- « tance de 1.775 mètres ; mais si les pertes étaient bouchées et « les encombrements nettoyés, il est certain que l'eau ferti- « liserait tout le reste de la vallée *et ferait jonction avec la « Charente* puisque autrefois l'eau était assez forte pour que « le propriétaire du château y eût fait construire un moulin.

« Voici, Messieurs, quel a été le fruit de mes recherches ; « vous voyez que ce monument est dans un triste état, tant « par les injures du temps que par suite de la fermeture « des ouïes qui existaient.

« Je n'ai pas besoin de vous rappeler son importance, soit « comme objet d'art, soit à cause de l'utilité de ses eaux « dont la contrée serait entièrement privée s'il venait à se « détruire et cette destruction serait inévitable et prochaine « s'il n'y était porté un prompt et efficace remède.

« Je conclus de tout ce que je viens de vous exposer que « le plus indispensable à faire serait :

« 1° Enlever les éboulements qui obstruent le canal ;

« 2° Boucher les pertes en réparant les ruptures du canal.

« 3° Fermer l'évent afin d'empêcher la malveillance d'y jeter des immondices ;

« 4° Fermer également Loye à Méteau pour le même motif ;

« 5° Découvrir en partie le canal pour faciliter le nettoyage et construire un mur chaque côté pour empêcher les éboulements, ou au moins élever la voûte du canal là où le terrain le permet par son épaisseur.

« J'ai donc l'honneur de vous proposer de soumettre ces

« vues au Conseil général afin qu'il veuille bien les examiner « en sa prochaine session et les prendre en sérieuse considé- « ration. »

Ce rapport fut accepté à l'unanimité par les conseillers présents : MM. Blanchard, Garlopeau, Moquette, Gadolet, Abelin, Chatelier, Drouillard, Taillasson, Camp, Février et Hard, maire.

*
* *

Deux ans avant de connaître le rapport de M. Hard, en novembre 1903, alors qu'un architecte projetait de restaurer, de reconstruire l'aqueduc jusqu'à Saintes, j'exposai moi-même au conseil municipal du Douhet, un autre projet; je disais qu'il serait du plus haut intérêt pour ce monument de faire percer une galerie qui conduirait de la Grande Fontaine à une masse d'eau se trouvant en amont à peu de distance de la route nationale, selon la légende, et le rapport de M. Hard confirme cette légende.

Ce passage permettrait aux nombreux visiteurs de notre remarquable fontaine de remonter vers sa source jusqu'à cette masse d'eau qu'il serait intéressant d'aborder. Il permettrait aussi de boucher les fissures par où l'eau se perd.

Le Conseil, à l'unanimité, accepta ce projet et demanda à M. le Ministre : 1° de faire établir un devis des travaux; 2° d'allouer à la commune de Douhet, pour restauration de sa fontaine historique, une subvention annuelle, jusqu'à complète exécution des travaux.

Assistaient à cette délibération : MM. Vitet, Lauraint, Drouillard, Berteau, Jean, Perrineau, Fumeron, Denéchaud et Quéré, maire.

Le ministre répondit qu'aucune subvention ne pouvait être allouée pour travaux neufs.

Je persiste à penser, aujourd'hui comme en 1903, que l'argent des Beaux-Arts ne saurait *nulle part* être plus utilement employé, car il s'agit ici d'un témoignage de l'admiration

des Français du xxe siècle pour le génie romain et aussi d'une attestation du goût esthétique de notre époque.

M. le Ministre s'est trompé en pensant qu'il s'agissait de *travaux neufs*. La galerie que je proposais n'est vraiment qu'un *moyen pratique*, *le seul*, de remettre le canal en parfait état.

Le projet constitue, c'est indiscutable, une œuvre de restauration et non une construction nouvelle.

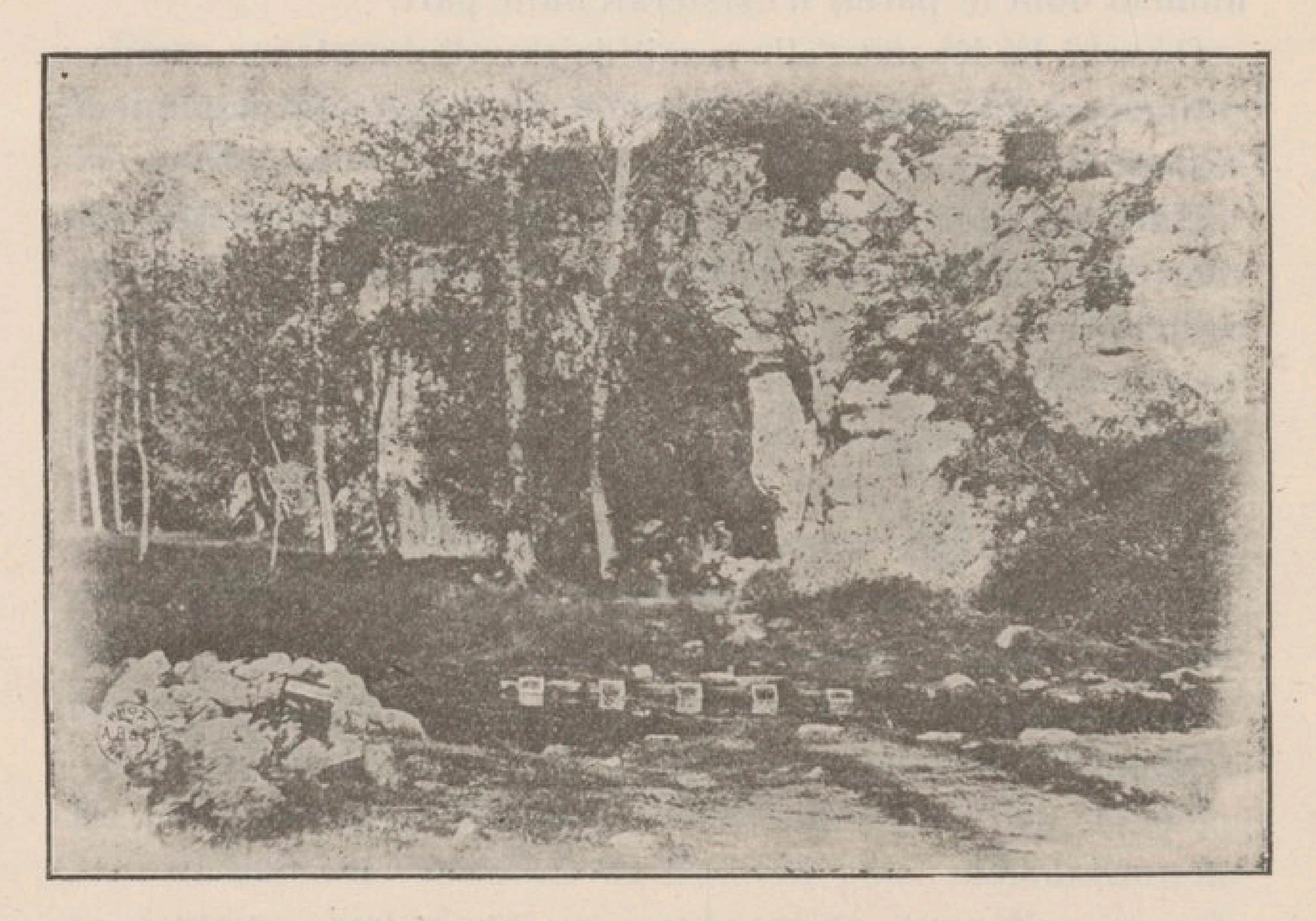
La galerie (ou un passage à ciel ouvert) pratiquée pour cette fin, serait simplement conservée pour la visite du monument dont le pareil n'existerait nulle part.

Quant à la dépense, elle serait de peu d'importance comparativement à la valeur artistique et historique du monument *restauré*.

Une municipalité opiniâtre, des concours tenaces, trouveront certainement un ministre bienveillant et réaliseront ce projet grandiose.

Fontaine du “ Gros Roc ”

La Fontaine du « Gros-Roc » qui prend sa source dans la commune, près du village du même nom, s'échappe par deux ouvertures d'un rocher perpendiculaire de 10 mètres d'élévation.



Rochers et fontaine du “ Gros Roc ”.

Elle fait tourner deux moulins au village de « Forges », à 300 mètres de ses sources.

Les deux sources de cette fontaine se réunissent à quelques mètres en aval. Puis un peu plus bas, le cours d'eau se divise en deux biefs jusqu'aux moulins de Forges.

Ce cours d'eau se nomme « La Planche » ou le « Rochefolet » ; il traverse les communes de Saint-Vaize et Bussac et va se jeter ensuite dans la Charente.

Ce ruisseau limpide est bordé de roseaux et coule tantôt sur un fond vaseux où poussent les cressons et les menthes, tantôt sur un lit de cailloux.

Dans les biefs au-dessus de Forges, on trouve quelques anguilles et brochets. Plus bas, on rencontre le chevesne et le goujon.

Le poisson y est vraiment trop rare pour attirer les amateurs de pêche.

Moyens et voies de communications

Les voies de communications, qui exercent une réelle influence sur les progrès de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, sont restées trop longtemps de véritables fondrières.

Peu à peu, des efforts ont été faits ; un réseau de chemins de grande communication, d'intérêt commun et vicinaux s'est créé. Tous ces chemins aboutissent à la route nationale n° 138 qui longe la commune à l'Est et en forme la limite sur une longueur de près de 5 kilomètres.

C'est le chemin de grande communication n° 29 de Taillebourg à Cognac qui traverse la commune, de « Forges » à « La Sablière ».

C'est le chemin d'intérêt commun n° 31 de Taillebourg à Ecoyeux qui la traverse, de la limite de Juicq aux *Pinarderies* (lieu où ce chemin traverse la route nationale n° 138), en passant par « La Chaume », entre les « Vinets » et le château, « Le Roc » et à 50 mètres environ au nord de la fontaine romaine.

Ce sont les chemins vicinaux n° 8 de chez Turpeau à la route 138 ; le n° 1 qui passe chez « Jaguenaud », Le « Grand Fief, », La « Compon » ; le n° 9 du Bourg à la « Roulerie », par chez « Pesson et chez Pérot » ; le n° 4 de Bussac à Vénéraud par la « Maisonneuve », chez « Vieuille », Le « Vignaud » et traverse la route 138, un peu au midi du village de la « Vieille Verrerie » ; le n° 3 de chez Gautreau », où il se rencontre avec le n° 4, à Forges où il aboutit au n° 29, en passant par « Les Mesnards », chez « Lanté », le « Puy Lanté », chez « Boizeau », La Tournerie, les Chapitres et enfin le n° 6 de *Bussac à Juicq* par la « Maisonneuve », Chez Lauté, La Foucherie, le Bourg, le Ruisseau, La Chaume, d'où il se dirige sur Boismoreau et Juicq.

Un embranchement formant le n° 7, entre chez Gautreau et le « Puy-Gibaud », a été classé, mais n'est pas construit.

Le n° 2 du Groc-Roc à la route 138 par Chez Brisson et la gare et le n° 5 avec partie du n° 6, entre « La Chaume » et la « Croix », sont proposés au classement dans le réseau d'intérêt commun, comme prolongement d'accès à la gare du Douhet, des chemins n°s 29 et 31.

Le réseau des vicinaux qui en comprend encore plus de 20 kilomètres à l'état de viabilité ou en construction, est d'un entretien un peu difficile, parce que les ressources communales sont devenues insuffisantes du fait de la diminution de la population qui a baissé de moitié pendant que la longueur des chemins a doublé.

Ces chemins sont encore difficiles à entretenir, l'hiver surtout, parce que les matériaux sont mauvais. On pourrait cependant bien faire, dans ce pays si riche en belle et bonne pierre et *en silex*; mais il faudrait de l'initiative, une direction, avec un programme d'entretien et la volonté, la fermeté de le faire exécuter, même par les plus réfractaires et les plus *renards* des prestataires.

L'entretien de ces chemins pendant six mois est assuré par trois cantonniers.

Quant aux chemins ruraux, ils sont difficilement praticables, surtout lorsqu'ils traversent les grands bois des « Brousses », du « Pas-Merlaud », ou les terrains rocailleux des environs de chez Siquet et les bois du Vignaud.

Cependant, par des prestations volontaires, les propriétaires intéressés pourraient en faciliter la circulation et se procurer des avantages qu'ils semblent ignorer. Un peu de bonne volonté suffirait.

Une voie ferrée a été construite de 1905 à 1911. Elle est exploitée depuis le 11 juin 1911. Elle facilite la vente des bois de chauffage et de la pierre si renommée des carrières du Douhet.

Avant l'établissement de cette voie ferrée, on allait à Saintes à pied ou par des voitures publiques qui partaient d'abord de Saint-Jean-d'Angély et suivaient la route natio-

nale. Il y avait un relais entre Saint-Hilaire et Le Douhet à peu près à moitié chemin de Saint-Jean à Saintes. Le lieu où se trouvait ce relais en conserve toujours le nom. La circulation de ce service de voitures cessa vers 1879, au commencement de l'exploitation de la ligne de St-Jean-Taillebourg.

Un autre service de voitures fut ensuite établi entre Brizambourg et Saintes, par Ecoyeux, Le Douhet, Vénérand.

DÉMOGRAPHIE

De 1663 à 1793, les baptêmes (ou naissances), enterrements et mariages sont faits en l'église paroissiale de Saint-Martial du Douhet.

Le premier registre, tenu par M. Ocqueteau, prêtre, du 27 mars 1663 au 9 février 1682, contient :

618 baptêmes.
122 mariages.
401 enterrements.

Le deuxième registre, tenu jusqu'en décembre 1728 :
1° par M. Durand, ministre de la religion réformée ;
2° par les prêtres qui se sont succédé au Douhet, contient :

1° culte réformé	373	baptêmes.
— —	3	mariages.
2° culte catholique	1121	baptêmes.
— —	281	mariages.
— —	723	enterrements.

Il y a lieu de remarquer que le nombre des baptêmes (373) en 6 ans, est considérable ; c'est que le Douhet était alors un centre protestant et que, comme je le dis d'autre part, tous les baptêmes des enfants protestants de la région avaient lieu au Douhet.

Le 3e registre contient :

1528 baptêmes	de 1729 à 1789.
410 mariages	
1343 enterrements	

De 1793 à 1830, la moyenne des naissances est de 28 par année ;

Celle des mariages de 6,

Celle des décès de 22.

Les états nominatifs du dénombrement de la population, conservés à la mairie, fournissent les renseignements suivants.

Recensement de 1836

Garçons ;	Hommes ;	Veufs.	Filles ;	Femmes ;	Veuves.
272	203	28	251	203	51
	503			505	
		1008			

Recensement de 1846

Garçons ;	Hommes ;	Veufs.	Filles ;	Femmes ;	Veuves.
252	228	32	248	228	45
	512			521	
		1033			

Recensement de 1851

Garçons ;	Hommes ;	Veufs.	Filles ;	Femmes ;	Veuves.
239	223	30	202	223	51
	492			476	
		968			

Recensement de 1861

Garçons ;	Hommes ;	Veufs.	Filles ;	Femmes ;	Veuves.
216	225	32	173	225	44
	473			442	
		915			

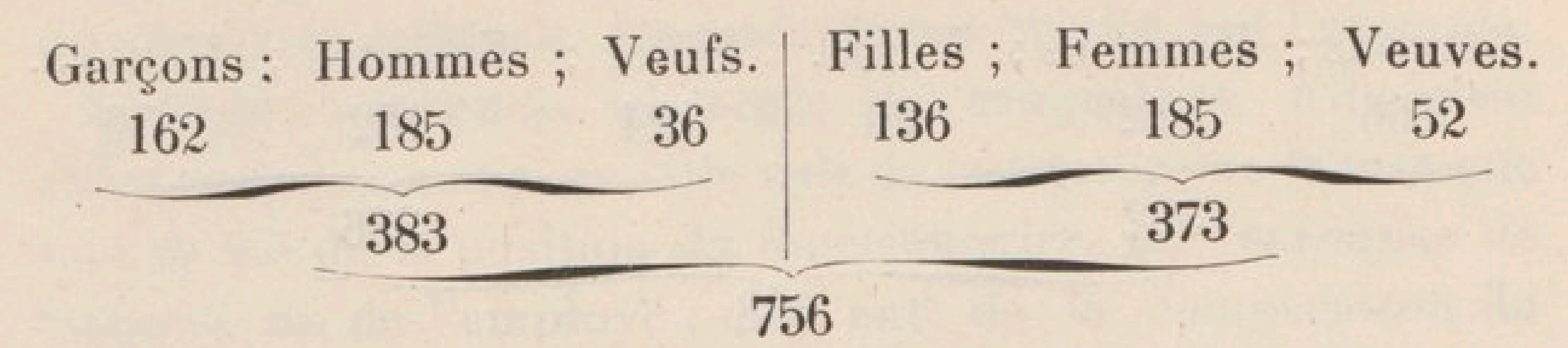
Recensement de 1866

Garçons ;	Hommes ;	Veufs.	Filles ;	Femmes ;	Veuves.
196	222	33	140	222	46
	451			408	
		859			

Recensement de 1876

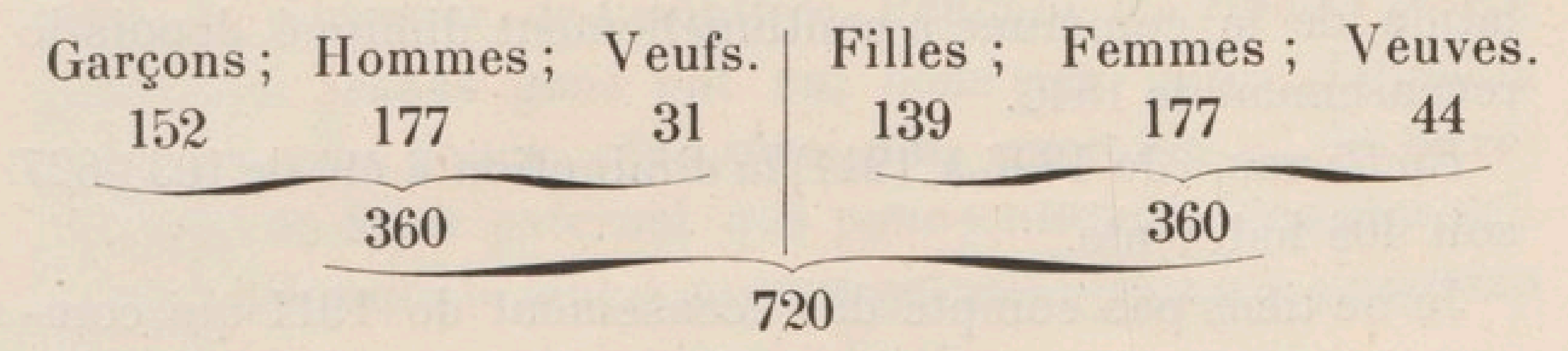
Garçons ;	Hommes ;	Veufs.	Filles ;	Femmes ;	Veuves.
152	201	32	137	201	53
	385			391	
		776			

Recensement de 1881



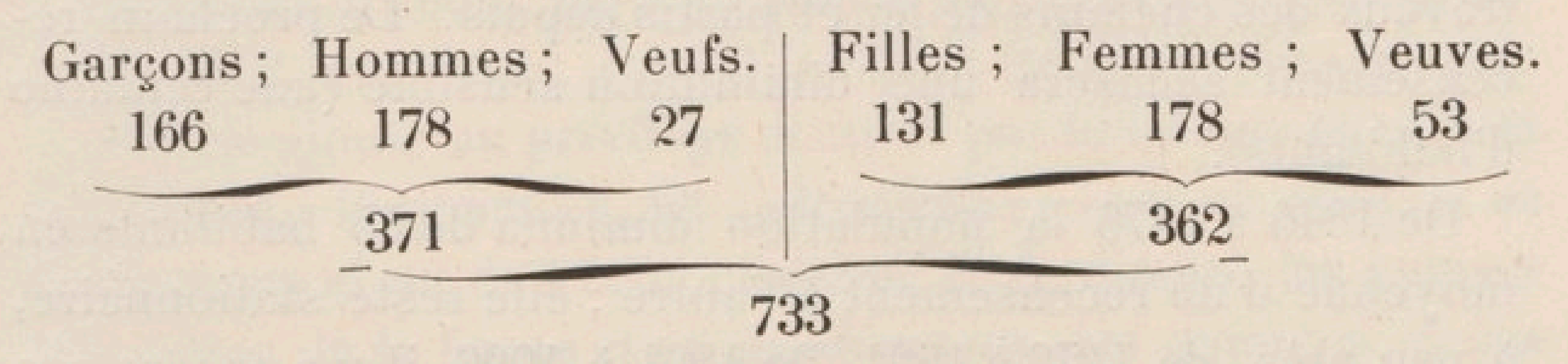
Garçons ;	Hommes ;	Veufs.	Filles ;	Femmes ;	Veuves.
162	185	36	136	185	52
	383			373	
		756			

Recensement de 1886



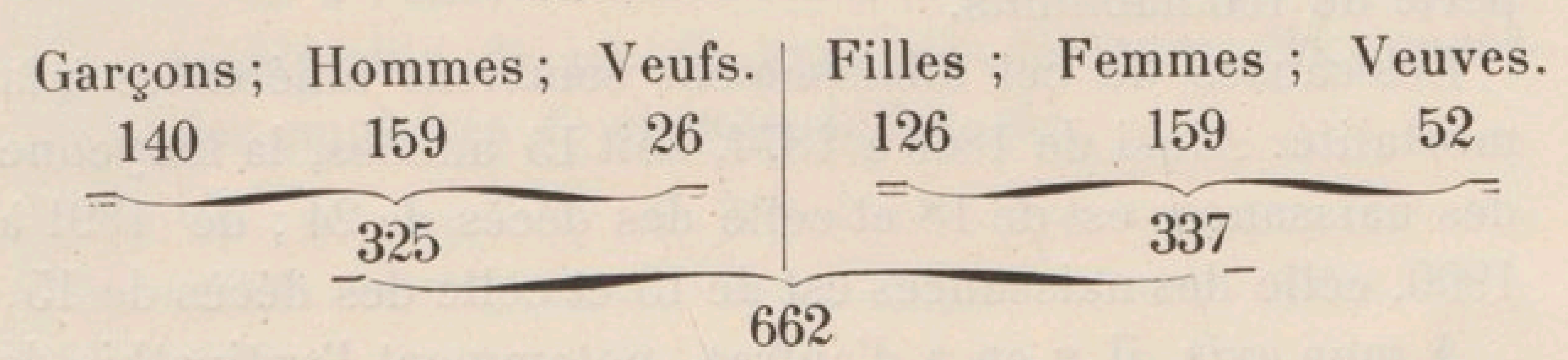
Garçons ;	Hommes ;	Veufs.	Filles ;	Femmes ;	Veuves.
152	177	31	139	177	44
	360			360	
		720			

Recensement de 1891



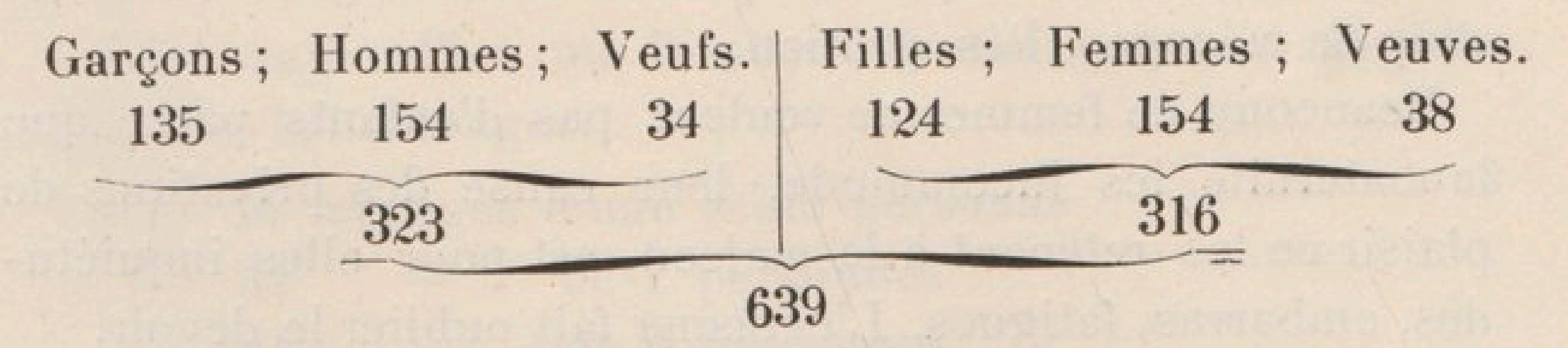
Garçons ;	Hommes ;	Veufs.	Filles ;	Femmes ;	Veuves.
166	178	27	131	178	53
	371			362	
		733			

Recensement de 1896



Garçons ;	Hommes ;	Veufs.	Filles ;	Femmes ;	Veuves.
140	159	26	126	159	52
	325			337	
		662			

Recensement de 1901

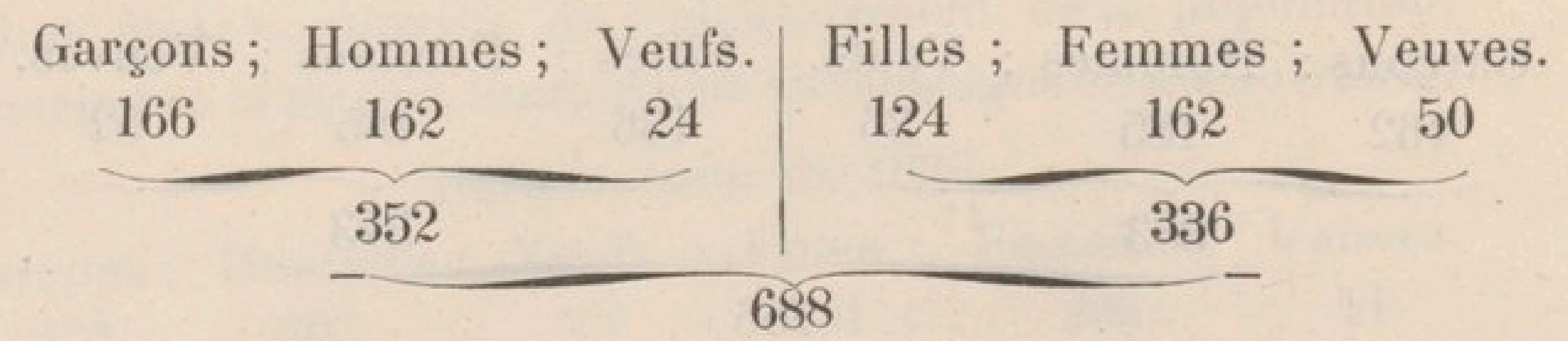


Garçons ;	Hommes ;	Veufs.	Filles ;	Femmes ;	Veuves.
135	154	34	124	154	38
	323			316	
		639			

Recensement de 1906

Garçons ;	Hommes ;	Veufs.	Filles ;	Femmes ;	Veuves.
128	155	31	116	155	42
	314			313	
		627			

Recensement de 1911



Garçons ;	Hommes ;	Veufs.	Filles ;	Femmes ;	Veuves.
166	162	24	124	162	50
	352			336	
		688			

Il est facile de constater, d'après ce tableau, que la population de la commune a continuellement diminué depuis le recensement de 1846.

En 65 ans, (de 1846 à 1911) la diminution a été de 1033-627 soit 406 habitants.

Je ne tiens pas compte du recensement de 1911 qui comprend un nombre assez élevé d'étrangers venus pendant les travaux des chemins de fer et partis depuis. Le prochain recensement accusera une diminution sensible (une centaine d'habitants).

De 1846 à 1876 la population diminua de 65 habitants en moyenne d'un recensement à l'autre ; elle reste stationnaire, à peu près, de 1876 à 1891. De 1891 à 1906, il y a encore une perte de 100 habitants.

Les causes de cet affaissement semblent inhérentes à la mortalité. Ainsi de 1860 à 1874, soit 15 années, la moyenne des naissances est de 18 et celle des décès de 24 ; de 1891 à 1900, celle des naissances est de 13 et celle des décès de 15.

A mon avis, il y en a d'autres, notamment l'antipathie de beaucoup de femmes pour la procréation, la gêne de beaucoup de ménages, l'émigration.

Beaucoup de femmes ne veulent pas d'enfants parce que la maternité les incommode, leur cause des privations de plaisir en les retenant à la maison, est pour elles inquiétudes, embarras, fatigues. L'égoïsme fait oublier le devoir.

La gêne qui existe dans trop de familles nombreuses est aussi peu incitatrice. Comme je l'ai déjà dit dans une autre brochure, il y a 15 ans, chacun y regarde à deux fois avant d'augmenter le nombre des convives à la table de famille. Tout nouveau-né augmente les charges et diminue l'aisance des autres.

Quant à la fortune, je n'en parlerai pas dans ces considérations résumées. Je dirai seulement qu'elle doit l'exemple.

L'émigration aussi dépeuple les campagnes. Elle n'est cependant qu'un mirage. Elle naît de la conception fausse que l'on se fait de la position du fonctionnaire, de l'existence de l'ouvrier ou de l'employé ; elle naît de la comparaison du dur labeur de l'ouvrier agricole et du travail du fonctionnaire, de l'ouvrier, de l'employé. Pendant les années de caserne nos jeunes gens ont eu, dans les villes, l'illusion d'une vie plus douce, plus sûre, plus agréable et ils ne reviennent au foyer paternel que pour y attendre l'emploi sollicité. La loi qui le leur a promis est une prime à la désertion de nos campagnes et de l'agriculture.

Et quand ils sont placés, quand ils s'aperçoivent du mirage, c'est trop tard ; ils sont partis et ils ne reviennent pas.

Si l'on ajoute au privilège accordé par la loi aux candidats militaires, l'injonction des « Promises » qui ne veulent se marier que si on doit leur procurer le farniente, les enlever aux soins de la ferme et au gardiennage des moutons et des vaches, on a l'ensemble des vrais motifs qui font, d'un nombre considérable de jeunes gens, des facteurs, des gendarmes, des employés de chemin de fer, etc.

*
* *

Il y a aujourd'hui au Douhet 209 maisons dont 24 inhabitées et 191 ménages.

Soit 26 ménages d'une seule personne
— 54 — de 2 personnes
— 51 — de 3 personnes
— 32 — de 4 personnes
— 21 — de 5 personnes
— 4 — de 6 personnes
— 3 — de 7 personnes

Une vingtaine de familles vivent d'un métier, d'une pro-

fession : épiciers, forgerons, maçons, charpentiers, carriers, instituteurs, curé, etc.

Toutes les autres familles trouvent leurs moyens d'existence dans la culture de leurs terres ou de celles d'autrui.

*
* *

Régime de la propriété

A l'époque du cadastre, les terres se répartissaient, suivant les diverses cultures, de la manière suivante ;

1. Terres labourables	616 h.	52 ares	Revenu imposable	8.772 F.
2. Vignes...........	268 h.	98 ares	— —	7.297 F.
3. Jardins..........	11 h.	79 ares	— —	431 F.
4. Prés............	44 h.	68 ares	— —	1.447 F.
4. Pacages..........	8 h.	13 ares	— —	32 F.
6. Bois taillis.......	720 h.	46 ares	— —	8.759 F.
7. Mottes..........	«	83 ares	— —	42 F.
8. Ajoncs et bruyères	8 h.	35 ares	— —	34 F.
9. Terres vagues....	46 h.	78 ares	— —	23 F.
10. Sol des prop^és^ bâties	8 h.	93 ares	— —	304 F.
11. Non imposable...	56 h.	20 ares	— —	»

Depuis, cette répartition s'est modifiée ; elle se décompose comme suit, aujourd'hui.

1. Terres labourables	745 hectares.
2. Prés naturels.........	104 —
3. Vignes	179 —
4. Cultures maraîchères..	15 —
5. Bois et forêts..........	670 —
6. Landes et terres incultes	20 —
7. Catégories diverses....	59 —

On cultive, année moyenne, 170 hectares de froment qui donnent 18 hectolitres à l'hectare.

160 hectares de pommes de terre, rapportant 90 qx à l'hectare.

170 hectares d'avoine, rapportant 35 hectolitres à l'hectare.

104 hectares de prairies naturelles, rapportant 20 qx à l'hectare.

179 hectares de vignes, rapportant 60 hectolitres à l'hectare.

On y cultive peu de betteraves, de maïs, de rutabagas, de choux-fourragers, ce qui est une erreur, car la betterave, le maïs et les choux y réussissent parfaitement.

On récolte au Douhet des châtaignes, des marrons et des pommes.

On y élève annuellement 500 brebis ou moutons.

La coupe des bois taillis se fait tous les 12 ans ; elle donne une moyenne de 6.000 fagots ou rondins à l'hectare ; ces fagots et ces rondins se vendent 16 francs le cent.

Les 179 hectares de vignes produisent en moyenne 60 hectolitres à l'hectare.

Pendant longtemps, le vin s'est vendu de 12 à 15 francs l'hectolitre ; aujourd'hui le prix en est un peu plus rémunérateur. Il est de 20 à 25 francs l'hectolitre.

Considérant que la dépense moyenne à l'hectare, frais de culture, engrais, traitements, peut être évaluée à 650 francs, le revenu net à l'hectare est de 530 francs.

Pour le blé, la culture d'un hectare, tout compris, revient à 255 francs. Le rendement moyen étant de 18 hectolitres à 20 francs l'un, il est facile de se rendre compte du revenu net à l'hectare.

Il est admis qu'un hectare d'avoine peut donner, année moyenne, un revenu de 145 francs et qu'un hectare de pommes de terre donne net 265 francs.

En tenant compte de tous les revenus accessoires que procure chaque hectare du territoire communal, on se rend compte des moyens d'existence de la population laborieuse de cette commune.

Je m'empresse d'ajouter qu'ils ne sont jamais en rapport avec son dur labeur. La profession agricole est en même temps une des plus libres et des plus nobles, parce qu'elle est la source de vie de l'humanité ; mais, hélas ! elle n'est jamais sûre du fruit de son travail, parce qu'elle est trop souvent victime des intempéries : gelée, grêle, etc.

Il y aura moins d'aléas pour les agriculteurs, quand ils voudront organiser partout des *Assurances agricoles mutuelles*.

MOYENS D'EXISTENCE D'UNE FAMILLE DE QUATRE PERSONNES POSSÉDANT 10 HECTARES DE TERRE DONT :

3 hectares cultivés en froment
3 — — en avoine
1 — — en pommes de terre
0 66 ares — en vignes
1 — — de bois
1 — — de prairies
0 34 ares — de jardins

			Revenu net :
3 hectares de froment coûtent....	$255 \times 3 =$	765 fr.	315 fr.
et rapportent............	$20 \times 18 \times 3 =$	1.080 »	
3 hectares d'avoine coûtent......	$135 \times 3 =$	405 »	435 »
et rapportent............	$8 \times 35 \times 3 =$	840 »	
1 hectare de pomme de terres coûte.........		315 »	225 »
et rapporte.........................		540 »	
66 ares de vignes coûtent.......	$\frac{650 \times 66}{100} =$	430 »	360 »
et rapportent............	$\frac{20 \times 60 \times 66}{100} =$	790 »	
1 hectare de bois rapporte en douze ans....		480 »	
soit annuellement...,........	$400 : 12 =$		40 »
Une paire de bœufs, année moyenne, donne un bénéfice de.........................			150 »
Deux vaches donnent en moyenne..........			400 »
Soit un revenu de...........			1.925 fr.

Je ne compte pas le revenu produit par un hectare de prairie : les foins et les fourrages divers étant consommés par le bétail dont les bénéfices sont comptés.

Et les porcs, et les poules, etc., etc., ne comptent-ils pas?

Il faut également considérer que le fumier est compté dans les cultures où il est employé. On peut donc établir qu'une propriété de 10 hectares donne un revenu de plus de 2.000 francs auquel il convient d'ajouter les marrons, les



La commission de bienfaisance
de gauche à droite :
MM. Viaud, Anatole ; Dubin, Isidore ; Paublanc Ed. ; Cartier Gustave ; Boisson Alex. ; Mège Henri ;
Berteau Henri, maire, président. *Absent :* M. Vitet Honoré.

fruits, les légumes que l'on vend ou qui servent à la consommation familiale.

Que l'on compare maintenant la situation de cette famille à celle d'un employé de chemin de fer, d'un gendarme, d'un facteur, et l'on conviendra *que si la vie est dure pour tous*, celle du cultivateur a, du moins, l'avantage de s'écouler à l'air pur, d'être libre et indépendante.

Puisse cette comparaison attacher au sol nourricier et bienfaiteur de l'humanité, tous ceux qui ont un *chez eux* à la campagne.

CONTRIBUTION

Le total des quatre contributions directes est de 5.230 fr., ce qui porte le centime à 52 fr. 30.

Les recettes ordinaires et extraordinaires du budget de 1913 sont de.................................. 7.532 fr.

Les dépenses ordinaires et extraordinaires du budget de 1914.................................. 7.491 »

Le nombre total des centimes pour 1913 est de 63.

*
* *

La taxe des prestations, convertie en taxe vicinale pour l'année 1914, produit en moyenne 2.500 francs.

*
* *

Bureau de Bienfaisance

Un bienfaiteur, M. Hard, ayant légué sa fortune à la commune, un Bureau de Bienfaisance a été créé. Les revenus s'élèvent à la somme de 3.560 francs. Ils sont distribués le plus équitablement possible aux vieillards, aux infirmes et aux besogneux dignes de secours.

Cette distribution doit toujours s'inspirer des règles les

plus strictes d'impartialité, de justice et de solidarité. Il n'y a pas à tenir compte des critiques de solliciteurs non satisfaits, s'ils ne réunissent pas les seules conditions à retenir.

Donner à ceux qui possèdent des immeubles, c'est donner à leurs héritiers qui peuvent être étrangers à la commune ; c'est peut-être priver de secours utiles des personnes vraiment intéressantes, sans ressources, pour donner, par ricochet, à d'autres qui n'en ont pas besoin.

* * *

Maires et adjoints

Maires :	*Adjoints :*
MM. Jean Trojan-Mallet.	MM. Bravard.
Henri-Guillaume Réal.	Garlopeau.
Joseph Garlopeau.	Vinet, André.
Pierre-André Guenon des Mesnards.	Picauron.
Jean Picauron.	Pertus, Etienne.
Antoine-Pierre Hard.	Février, Pierre.
Guillon.	J.-V. Hard.
Joseph-Victor Hard.	J.-L. Taillasson.
Jean-Louis-Taillasson.	Merzeau, Pierre.
Merzeau, Pierre.	Pertus, Julien.
Henri Blanchard.	Mège, Joseph.
Taillasson.	Id.
Merzeau, Simon.	Quéré, Paul.
Quéré, Paul.	Merzeau, S. et Berteau, H.
Berteau, Henri.	Trochut, Emile.

Administration Municipale

A l'organisation des municipalités actuelles, c'est un officier public qui est chargé de dresser les actes de l'Etat-Civil.

Le premier officier de la commune du Douhet, district de Xantes (Saintes), fut M. Jean Trojan Mallet, année 1793.

En l'an III et l'an IV, les registres de l'Etat-Civil sont signés par M. François Bravard, comme officier public (aucune note n'indique les raisons qui empêchent l'officier public de signer). La municipalité du Douhet dépendait alors du canton d'Ecoyeux.

En l'an V, l'officier public est M. Henry-Guillaume Réal.

Du 24 prairial an V à Ventôse an VI, l'agent municipal est M. Joseph Garlopeau.

De floréal an VI à prairial an VIII, c'est encore M. Bravard, adjoint qui signe les registres.

A partir de messidor an VIII, les actes sont libellés ainsi : « Par devant nous, Jean Trojan Mallet, maire... »

Il semble donc que le premier maire du Douhet fut M. Mallet, qui signa les registres en cette qualité, de messidor an VIII au 9 mai 1816.

M. Garlopeau était alors adjoint.

M. Guenon des Mesnards est nommé maire en août 1816, et André Vinet adjoint jusqu'en 1821.

Du 17 septembre 1821 au 27 mai 1825, c'est M. Jean Augereau, membre du conseil municipal, qui est délégué pour recevoir les actes de l'Etat-Civil, par M. Guenon des Mesnards, maire, lequel reprend ses fonctions de juillet 1825 à janvier 1826.

En février 1826, M. Jean Trojan Mallet redevient maire jusqu'en 1833. Il est remplacé par M. Jean Picauron, adjoint, nommé maire en 1834, qui exerça ses fonctions jusqu'en 1846.

M. Hard le remplace et il administre la commune jusqu'en janvier 1858, époque de son décès. Son adjoint, M. Février Pierre, remplit les fonctions de maire jusqu'à la nomination de M. Guillon en octobre 1858 (avec M. J. Garlopeau comme adjoint) lequel est ensuite remplacé par M. Joseph-Victor Hard; *(arrêté préfectoral du 4 janvier 1868)*.

En 1869, M. Guillon ayant démissionné, M. le Préfet nomme, pour le remplacer, M. Hard, avec M. Jean-Louis Taillasson comme adjoint.

La Commission municipale nommée en 1870 se composait de M. Taillasson, président, et MM. Gadolet, Quéré, Blanchard et Deschamps.

Après la proclamation de la République, les maires furent élus par les Conseils municipaux et non choisis par les préfets.

M. Blanchard Henri fut élu maire en 1871, et M. Merzeau, adjoint.

En 1874, la nomination des maires et adjoints est faite de nouveau par les préfets. M. Taillasson est nommé maire et M. Merzeau adjoint *(arrêté préfectoral du 25 février 1874)*.

Un arrêté du 23 décembre 1874 nomme M. Merzeau Simon, maire, et M. Pertus Julien, adjoint.

Ce n'est qu'en 1876 que les conseils municipaux sont appelés à élire le maire et l'adjoint, prérogative qu'ils ont conservée depuis cette époque.

Le 28 octobre 1876, le conseil municipal, réuni pour l'élection du maire et de l'adjoint, désigne M. Blanchard Henri comme maire et M. Mège Joseph comme adjoint.

En 1878, l'agrandissement du cimetière ayant causé un mécontentement que nous n'avons pas à apprécier ici, la majorité se déplaça et le nouveau Conseil municipal élit maire M. Merzeau Simon, et M. Quéré, Paul, adjoint.

En 1881, le Conseil élit M. Quéré, Paul, maire et M. Merzeau, adjoint.

Depuis 1881, M. Quéré a toujours été réélu maire.

M. Berteau, Henri, remplaça M. Merzeau, comme adjoint, en 1892.

PAUL QUÉRÉ

Maire du Douhet
de Janvier 1881 à Novembre 1910

Quéré Paul-Jean, décédé à la Brangerie le 4 novembre 1910, fils de Jean Quéré et de Magdeleine Garnier, était né à Ecoyeux le 6 septembre 1848.

Adolescent, son caractère enjoué et son commerce aimable le faisaient rechercher de ses camarades ; il était de toutes les fêtes.

Il fit la campagne de 1870. Il aimait à en raconter les épisodes : Son séjour en Suisse et la part qu'il prit à « La Commune» notamment.

Libéré du service en 1874, il épousa Mme Norine Mège en 1879.

Il fut élu conseiller municipal du Douhet en 1878, adjoint en 1880 et maire le 23 janvier 1881.

Sa magistrature de 30 années offre ce fait particulier qu'il vit constamment s'accroître sa majorité. Sa dernière élection fut la plus belle : Il fut élu avec 135 voix.

*
* *

Discours de M. le Docteur DES MESNARDS

Conseiller Municipal

Messieurs,

Nous ne voulons pas laisser fermer cette tombe sans rendre un hommage respectueux et affectionné à l'homme excellent, au magistrat, à l'administrateur intègre et intelligent qui a été maire de la commune du Douhet pendant près de trente années. Votre présence ici atteste l'estime que vous aviez pour lui ; c'est qu'en effet Paul Quéré la méritait. Vous

savez quel soin il prenait de vos intérêts ; avec quelle bienveillance il accueillait chacun, se faisant tout à tous.

Sa porte était toujours ouverte à ceux qui avaient besoin de lui. Riches ou pauvres, sans distinction d'opinion ou de parti, le trouvaient prêt à rendre service.

Depuis plusieurs années, il était souffrant; mais la maladie n'avait pas arrêté son activité, et la veille même du jour où le mal l'a terrassé, il était encore à la mairie s'occupant des intérêts de la commune.

Messieurs,

Les paroles ne suffisent pas pour exprimer les regrets que nous éprouvons de la perte de notre ami; mais je tiens, en votre nom et au mien, à transmettre à sa famille affligée l'expression de notre profonde sympathie.

Adieu, Quéré, vous avez bien rempli votre tâche sur la terre. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que tout soit fini après cette vie et nous vous disons avec confiance : au revoir !

*
* *

Adieux de M. SAISY

Mesdames, Messieurs,

Après le juste tribut de reconnaissance et de regrets apporté par le représentant du Conseil municipal à Paul Quéré, veuillez permettre au secrétaire qu'il honora de toute son ardente sympathie, de s'incliner à son tour devant le bienfaiteur de cette commune arraché trop tôt à l'affection de tous, et à la mienne en particulier.

En arrivant au Douhet, il y a dix ans, je savais, cher et excellent ami, que nos cœurs s'uniraient vite.

Le représentant de cette circonscription, votre ami aussi, m'avait dit : « *Vous trouverez au Douhet un excellent maire, aux idées généreuses et justes, et je suis sûr que vous vous entendrez.* »

Il avait dit vrai.

Je compris tout de suite que, sous le ton rude de votre abord, vous cachiez un trésor de bonté. Je fus vite conquis à votre amitié et nos relations journalières où nous évitions l'un et l'autre les moindres froissements, ne tardèrent pas à nous unir pour toujours.

Oui, toujours, toujours votre souvenir sera pour moi celui d'un bon frère. Oui, toujours le souvenir de nos tête-à-tête si intimes, où nous apportions notre modeste expérience des hommes et des affaires à l'examen des intérêts de la commune et de vos administrés, ne m'abandonnera jamais. Oui, ce souvenir, cette vision, sera pour moi le symbole de votre dévouement et de votre justice; il me rappellera toujours votre confiance et votre amitié; il me rappellera sans cesse ces paroles que vous aimiez à me répéter en me regardant d'un air soucieux, après l'examen de certaines questions ardues : « *Se doutent-ils de la peine que nous prenons ! du travail que nous nous imposons ! Mais qu'importe, nous faisons notre devoir !* »

Si chaque soir, votre porte s'ouvrait devant moi avec tant de cordialité, c'est que nous étions arrivés à ce point, nos caractères étaient si concordants, que nous ne pouvions plus nous passer l'un de l'autre. Et s'il m'arrivait de m'absenter deux jours, à peine rendu, je courais chez vous; vous me manquiez et j'étais heureux de vous entendre dire : *Enfin vous voilà ! il me semble ne vous avoir pas vu depuis huit jours !*

Votre porte, elle était souvent ouverte à tous, et ceux qui vous quittaient, après vous avoir confié leurs peines ou leurs embarras, partaient avec le réconfort de vos bons conseils, et de vos promesses.

Vous avez souffert de critiques injustes, de reproches immérités. A mon tour, je vous dis : « Qu'importe ! personne n'y échappe et vous partez, — je l'atteste ici bien haut — après avoir fait autant de bien qu'il est humainement possible d'en faire. Votre conscience peut être satisfaite ! »

Vous avez été l'ami de l'Instituteur, l'ami de la Mutualité, l'ami de toutes les œuvres de bienfaisance et de progrès. Recevez-en l'hommage de ma plus profonde reconnaissance.

Et si je cherche un mot pour résumer ce que fut votre grand cœur, je n'en trouve qu'un qui me satisfasse : *celui de Père*.

Oui, vous fûtes un père pour tous et un vrai frère pour votre secrétaire.

Oh ! mon cher ami, vous m'entendez, n'est-ce pas. Eh bien ! laissez-moi vous répéter ce que nous avons si souvent dit ensemble : Que la vérité, la beauté morale, la bonté, sont des choses vivantes qui ne peuvent vivre que dans des consciences pures, et lorsqu'une conscience s'en est imprégnée, comme la vôtre, elle s'identifie avec l'*éternité vraie*, et survit à jamais, non seulement en soi-même, mais dans tous les esprits où se réverbèrent le beau, le vrai et le bien qui sont et seront les fils du vôtre.

Laissez maintenant, après cet hommage dû à votre mémoire, s'incliner sur votre cercueil le dernier salut de tous les membres de notre Société de secours mutuels, et l'amour profond d'un ami qui vous donne tout son cœur. »

*
* *

Il en est, paraît-il, qui ont beaucoup ri de ces adieux à l'ami disparu. Je les plains. Leurs ricanements disent suffisamment qu'ils n'ont ni intelligence, ni cœur.

*
* *

Des élections complémentaires eurent lieu en décembre 1910, en voici les résultats :

MM.	Blanchet Gaston .	102 voix, élu.
	Bernureau Maurice.	102 voix, élu.
	Mège Henri . . .	90 voix.
	Abelin Clément . .	84 voix.

Dans sa séance du 11 décembre 1910, le conseil nomma maire, M. Berteau Henri.

Le 18 décembre, M. Trochut Emile fut élu adjoint, en remplacement de M. Berteau.

Maisons d'école

Jusqu'en 1859, l'école des garçons fut tenue à la « Brangerie » et chez « Brisson ».

En 1859, le Conseil fut appelé par M. le Sous-Préfet, à faire l'acquisition d'une maison d'école.

Après avoir reconnu la nécessité de cette acquisition, il décida d'acheter la maison Garlopeau, à la Brangerie. Il y eut de nombreuses protestations.

Le 2 juillet 1861, le Conseil décide d'acheter le terrain Clerc, séparé de la place de l'Eglise, à l'ouest, par le chemin vicinal n° 6. Cette délibération est signée par MM. les conseillers Deschamps, Gadolet, Drouillard, Guérin, Gillet, Garlopeau, Blanchard, Moquette, Abelin, Pertus et Guillon, maire.

Le Conseil décide ensuite, par une délibération du 6 octobre 1861, d'autoriser le maire à faire exécuter les travaux de construction d'une maison d'école avec mairie pour la somme de 8.925 francs.

Le 25 octobre 1863, le Conseil municipal et les plus imposés se réunissent, pour la première fois, dans la nouvelle Mairie.

*
* *

Avant 1875, l'école des filles fut tenue « chez Pesson », par une religieuse d'abord, par des laïques ensuite.

En 1875, il est question de faire construire une école de filles où elle existe actuellement ; mais il est également nécessaire de reconstruire le presbytère. De 1875 à 1878, le Conseil, dans toutes ses délibérations y relatives, est favorable aux deux projets ; mais, vu l'impossibilité de les faire exécuter en même temps, il décide que l'école des filles, plus urgente, sera construite la première

Dans une délibération du 20 août 1876, il est établi :

1° Que le sieur Clerc s'engage à vendre à la commune le terrain nécessaire pour le prix de 544 francs.

2° Que le montant des devis des travaux s'élève à 10.567 francs.

3° Que le Conseil et les plus imposés sont d'avis que le maire, M. Merzeau, soit autorisé à faire exécuter les travaux.

Malheureusement, il y eut de la lenteur dans l'exécution de cette décision et en 1878, dans une séance du 12 mai, un nouveau Conseil renforcé des plus imposés, décida de construire le Presbytère le premier *et rejeta la construction d'une école de filles.*

Le Conseil de 1875 reconnaissait l'utilité des deux projets ; mais celui de 1878 qui semble agir par esprit de tendance est d'un avis contraire.

Le 7 juillet 1878, un membre du Conseil qui n'est pas nommé, fait observer qu'il est fâcheux d'abandonner le projet de maison d'école dont l'utilité incontestable d'ailleurs, a été reconnue *par les Conseils précédents* ; il avait raison. Pour atténuer l'effet de la délibération précédente, M. le Maire fit connaître qu'il s'occupait activement de l'exécution simultanée des deux projets. Il promet qu'un nouveau projet allait être étudié en vue d'éloigner l'école des filles de celle des garçons.

M. Mège, conseiller municipal, protesta et déclara ne pouvoir accepter que le projet déjà présenté. Les inconvénients signalés pour faire rejeter l'exécution du premier projet, n'étaient vraiment pas sérieux ; les enfants étant constamment ensemble, ni l'instruction, ni la morale ne peuvent souffrir du rapprochement des écoles.

Le 18 août 1878, le maire est autorisé à passer acte avec M. Geneau pour la maison et les dépendances qu'il possède *au Ruisseau*, en vue d'y établir l'école des filles. Une enquête de *commodo et incommodo* s'ensuit : 35 électeurs, dont deux conseillers, MM. Mège et Blanchard protestent contre l'adoption de ce projet et leur protestation est appuyée de l'avis du commissaire enquêteur ; elle porte sur les trois points suivants :

1° Le Conseil municipal rejette l'ancien projet *parce qu'il a été accepté par le Conseil qui l'a précédé ;*

2° Ce nouveau projet sera plus coûteux que l'ancien ;

3° L'endroit est malsain et son adoption sera préjudiciable à la santé des enfants.

Un rapport de M. l'Inspecteur d'Académie donne raison aux protestataires, en ce qui concerne le deuxième et le troisième paragraphes de la protestation.

Enfin le 25 mai 1884, le Conseil revient au premier projet et autorise M. Quéré Paul, maire, à acheter le terrain Clerc. L'école des filles est définitivement construite en 1890.

Dans cette circonstance encore, c'est la clairvoyance et l'impartialité du jeune maire, Quéré, qui mirent les choses au point.

Une armoire-bibliothèque avait été achetée en 1862 pour la classe des garçons. Elle comprend aujourd'hui 120 ouvrages et 150 volumes.

En 1906, M. Saisy créa une autre bibliothèque composée d'ouvrages plus à la portée des enfants. Il fut secondé par « Le Conseil familial » qu'il avait organisé à la même époque et dont l'existence fut de trop courte durée.

Une autre bibliothèque a été créée pour l'école des filles.

En août 1877, le Conseil fit l'achat d'un mobilier personnel à l'instituteur.

Une caisse des écoles avait été créée en 1884 ; elle ne fonctionne plus.

Les suppléments de traitement que le Conseil votait chaque année à l'instituteur, à l'institutrice et au curé furent supprimés en 1900.

Le Conseil votait une indemnité de 75 francs au directeur et à la directrice des cours d'adultes. Cette indemnité fut supprimée, *après les élections législatives de 1910* pour des raisons connues et que je n'apprécie pas.

Un crédit de 150 francs était allouée pour le chauffage des classes ; il a été réduit à 80 francs.

Certaines décisions n'ont pas été inspirées par le vrai libéralisme et la pure équité.

Instituteurs

MM. Boucherie Pierre, de novembre 1841 à août 1844.
André Jean, de 1844 à 1846.
Chasseuil Pierre, de 1846 à 1850.
Chauvin, de 1850 à 1856.
Seguinaud (direction du curé), jusqu'en 1858.
Archambaud Etienne, de 1858 à 1859.
Ménard Eutrope, de 1859 à 1865.
Quéré Henri, 1865.
Moreau, 1866.
Bondon Henri, de 1867 à 1874.
Bardon, de 1874 à 1880.
Clouet Pierre-Marcel, de 1880 à 1892.
Belaud Auguste, de 1892 à 1900.
Saisy Alfred, depuis 1900.

Institutrices

Une sœur a tenu la classe pendant longtemps, avant 1871.
Mlle Couillaud la remplaça de 1871 à 1874.
Mlle Jean, de 1874 à 1877.
Mlle Marquiseau, de 1877 à 1884.
Mlle Penard, de 1884 à 1887.
Mlle Mercier, de 1887 à 1890.
Mme Margelin, de 1890 à 1896.
Mme Duplessis, de 1896 à 1902.
Mme Blais, depuis 1902.

Curés

1. — M. Chanson Henri, 1617.
2. — M. Ocqueteau Jean, 1663 à 1670.

C'est sous son administration que fut baptisée la cloche. Se sentant mourir, M. Ocqueteau légua la plus grande partie de ses biens à l'église et aux pauvres.

Il fut inhumé dans l'église en juillet 1680. Il l'avait fait voûter en pierre en 1679.

Vicaire : M. Morin.

3. — M. Monges, de 1680 à 1695.

« Il convertit au catholicisme en 1685, Audibert Durand, « docteur en théologie, qui exerçait, au château du Douhet, « les fonctions de ministre de la religion réformée. » Il n'y a dans cette conversion rien d'extraordinaire.

Les hommes sont sujets à cette mobilité de caractère.

D'ailleurs, de tout temps, il y a eu des convertis ; mais dans une proportion considérable en faveur du protestantisme d'abord, de la pensée libre et laïque aujourd'hui.

4. — M. Viault Jean, de 1695 à 1726.

Il était chanoine de la collégiale de Sainte-Croix de Taillebourg, lorsqu'il fut nommé curé au Douhet.

C'est lui qui fit construire en 1700 le *ballet* que l'on voyait devant la porte de l'église.

Il fut enterré dans l'église le 30 décembre 1726.

Vicaires : Raoult en 1695 : Pérault, 1699 ; Mathieu Leduc, 1710 ; Guimbeau, 1724 ; Perdreau, 1726.

5. — M. Decard, de 1726 à 1734.

6. M. Hardy Jean-Nicolas, de 1734 à 1751.

Vicaire : M. Dohet, de Saint-Georges.

7. — M. Neau Philippe, de 1751 à 1755.

8. — M. Mazière, son successeur, trouva le presbytère dans un tel état de délâbrement qu'il ne put se décider à l'habiter.

9. — M. Gervaud Gérault, de 1755 à 1756. Son corps repose dans l'église.

10. — M. Devic Jean-François, de 1766 à 1781.

Son corps repose dans l'église.

11. — M. Denéchaud Augustin-Jean-Baptiste, de 1781 à 1823.

« M. Denéchaud, curé du Douhet, eut la faiblesse (1) de

(1) M. Braud, dans l'état nominatif auquel nous empruntons ces renseignements, blâme M. Denéchaud d'avoir prêté le serment constitutionnel et félicite les prêtres réfractaires. Est-il donc impossible aux prêtres d'exercer avec zèle et dignité leur mission spirituelle et d'obéir aux lois de leur pays ?...

Non, ce ne fut pas de la faiblesse de prêter le serment constitutionnel ; ce fut, au contraire, de la sagesse. Ceux qui partirent ne se seraient point souillés en suivant son exemple... Jésus de Nazareth ne les inspira point !

prêter le serment constitutionnel, au moment de la Révolution, ce qui lui permit de vivre tranquillement dans sa paroisse, tandis que les plus *saints* prêtres prenaient le chemin de l'exil ou portaient leurs têtes sous la guillotine.

» Au moment du Concordat, il fut rétabli dans sa cure où il mourut en 1823. Son corps repose dans le cimetière (1) ».

12. — M. Prieur Jean-Basptiste, 1823-1834.

Ce prêtre était né au Douhet. Il était curé de Coulonges quand éclata la Révolution. Il partit pour l'Espagne.

13. — M. Poupart Jean-Baptiste (intérimaire), 1834-1836.

14. — M. Renault Jean, 1837-1838.

15. — M. Guyonnet Pierre, 1838-1850.

16. — M. Soulard François, 1850-1853.

17. — M. Archambaud Jean-Baptiste, 1853-1854.

18. — M. Templeau François, 1854-1874.

La municipalité ne restaurant pas le presbytère, M. Thomas, évêque, nomma M. Templeau à Nuaillé d'Aunis et annexa le Douhet à Ecoyeux.

19. — M. Braud, curé d'Ecoyeux, fut donc chargé de la paroisse du Douhet, par binage, de 1874 à 1880.

20. — M. Simon, de 1880 à 1882.

21. M. Gaultier, de 1882 à 1886.

De janvier à juin 1887, la paroisse fut administrée par M. Chapron, curé de Vénérand.

22. — M. Sauvaget, de juin 1887 à octobre 1897.

23. — M. Bascle Pierre-Guillaume, de 1897 à 1901.

Ce prêtre fut très antipathique.

24. — M. Chevreux Abel, d'octobre 1901 à avril 1912.

25. M. Bariel Pierre-Augustin, depuis avril 1912.

---

(1) L'écriture de ce prêtre se distingue par sa nettteté et sa lecture facile. Elle semble témoigner de la supériorité intellectuelle et du savoir de ce prêtre.

En 1903, pour honorer la mémoire de M. Denéchaud, le Conseil municipal a fait exhumer ses restes qui se trouvaient dans l'ancien cimetière, pour les déposer dans une sépulture réservée à cet effet, dans le nouveau cimetière, à côté de ceux de M. Picauron, ancien maire.

Par cette décision sage, le Conseil municipal de 1903 a approuvé la conduite de M. Denéchaud.

Le caractère libéral de M. Bariel le fait estimer de la population qui déteste les esprits frondeurs, présomptueux, hautains.

Église

L'église du Douhet est dédiée à Saint-Martial, prédicateur à Limoges de 259 à 269. C'est un bel édifice roman byzantin du XIe siècle, dont la façade, bien mal restaurée, a conservé ses caractères primitifs.

Elle se compose de deux ordonnances ayant un portail à trois voussures et deux portes simulées latérales en arc de triomphe. Les pleins cintres sont byzantins, couverts de crêtes et d'entrelacs. Une console à corbeaux sépare les assises. Au milieu était placée une fenêtre. L'abside, demi-arrondie, est aussi du XIe siècle ; ses contreforts primitifs sont de légères colonnettes appliquées à un tailloir à modillons qui contourne la frise. Les fenêtres sont romanes : on les avait bouchées. Quelques gros contreforts du XVe siècle ont été apposés à l'abside. Le clocher est carré, ayant une toiture en cône aigu à six pans. Quatre petits clochetons en garnissent les angles. Il date du XIIIe siècle, ainsi que les baies qui lui donnent le jour (Lesson).

Une ouverture a été faite en 1903 pour donner de la lumière à la sacristie.

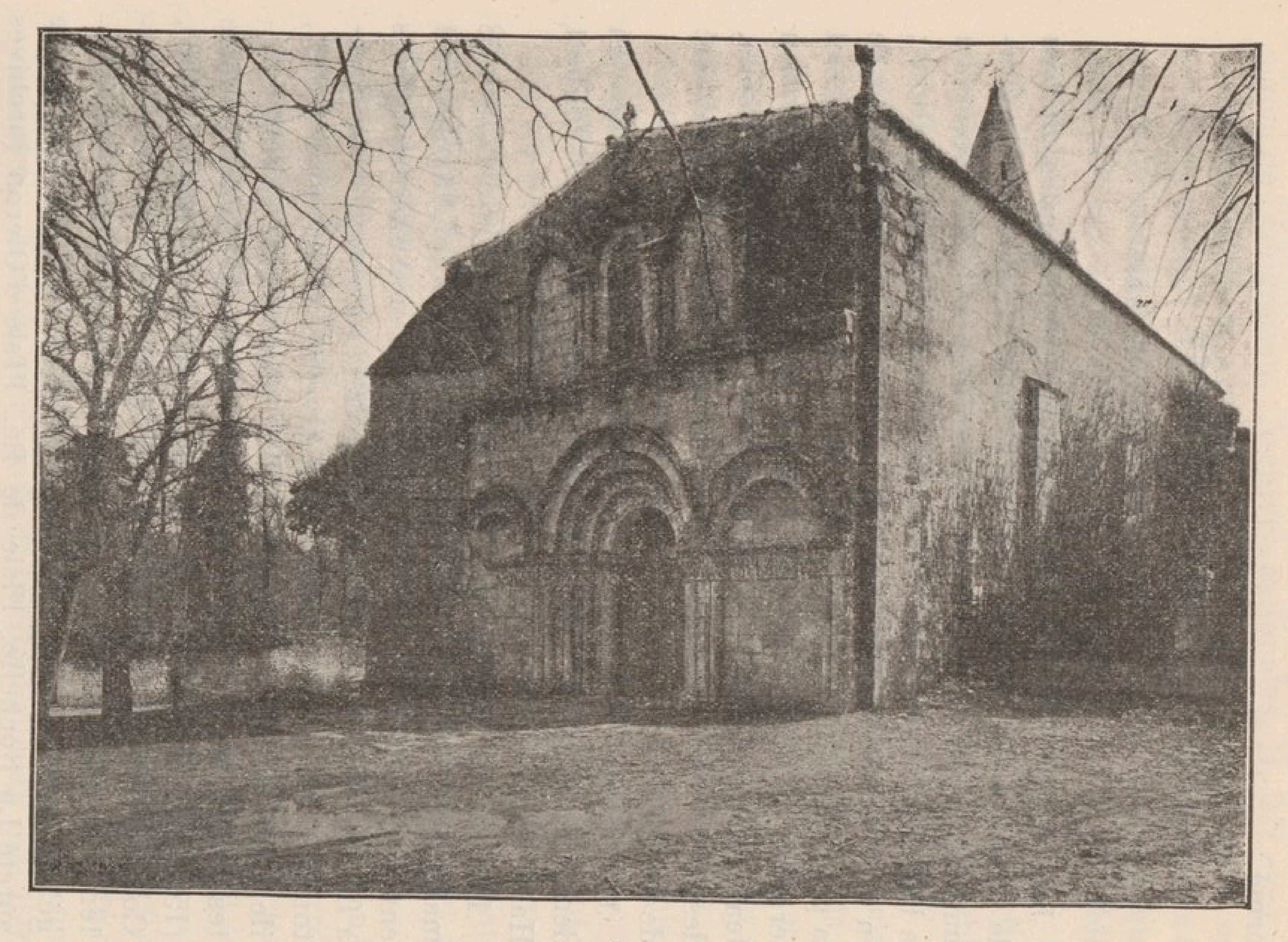
*
* *

Le Cimetière

Le cimetière ancien longeait le chemin n° 5, de la place à la Croix. Devenu insuffisant, il fut agrandi en 1873, par l'annexion d'un terrain de huit ares pris dans la pièce de terre, au midi, appartenant à MM. Bouhet et Blanchard.

Malgré l'affaissement de la population, et contrairement aux considérants d'une délibération du 15 novembre 1873, un nouvel agrandissement devint nécessaire en 1902.

Une entente eut lieu entre le maire et le curé, usufruitier



L'Église.

du jardin du presbytère. M. le Curé abandonna la partie sud de son jardin et accepta en échange la partie supprimée du cimetière entre la place, le chemin n° 5 et le cimetière transformé.

Église Réformée

recueillie au Château du Douhet

Jacques Le Fèvre, surnommé le docteur d'Etaples, du lieu de sa naissance, a commencé en France l'œuvre de la réformation. Né en 1455, il invite ses auditeurs de la Sorbonne à la lecture de la Bible, facilite cette lecture par ses traductions; en 1512 et 1522, n'échappe à la persécution qu'à la faveur de la protection de la reine Marguerite, sœur de François Ier et termine sa longue carrière à Nérac, en 1536, au moment où Jean Calvin publiait son institution de la religion chrétienne, destinée à servir d'apologie aux réformés et contenant l'abrégé de sa doctrine.

Jean Leclerc fut le premier brûlé vif en 1523 et malgré un demi-siècle contre les Réformés, parmi lesquels Philibert Hamelin, ministre d'Arvert en mars 1557.

Le premier synode national était tenu à Paris du 25 au 28 mai 1559, l'Eglise protestante de Saint-Jean-d'Angély avait envoyé ses députés. On comptait en 1562 en Aunis des Eglises à La Rochelle (1557) Isle de Ré (1559) et Aulnay, et en Saintonge à Marennes (1556) Isle d'Alvert (1555) Saujon (1559), ile d'Oléron (1559), Jarnac (1561), Angoulême (1559), Saintes (1556), Pons, (1559), Saint-Jean-d'Angély (1555), Soubise (1559), Tonnay-Charente (1560), Hiersac (Avant 1556), Cognac (1558) et Verteuil (avant 1562). En 1597, Henry IV entretenait des garnisons de la religion réformée à Saint-Jean-d'Angély, Pons, Taillebourg, Royan, et donnait comme places de sûreté La Rochelle, l'Isle de Ré, l'Isle d'Oleron (archives de Siniancas, B. 88-186) et signait l'Edit de Nantes (avril 1598) qui pendant quatre-vingt-sept ans a formé le droit public des réformés en France.

Les réformés fort nombreux au Douhet avaient leur culte

soit à Saintes, soit à Taillebourg, soit à Saint-Savinien, soit à Saint-Jean-d'Angély, mais la révocation de l'Edit de Nantes fut la ruine de tous les Temples, l'exil des Pasteurs et le signal de l'émigration. (Archives nationales, II, 242,etc.)

Saintes était le premier lieu de baillage accordé aux réformés en 1557 et confirmé en 1600 ; cependant le syndic du clergé demanda la démolition du temple, sous prétexte qu'il était bâti sur un fief du prieur de Saint-Vivien, et le rétablissement de l'exerciee à Magésy. Le temple fut démoli.

Taillebourg justifiait de l'exercice du culte par la production de registres de baptêmes de 1594 à 1616, de l'exercice public en 1596 et 1597; le temple avait été construit en 1602; le culte se célébrait auparavant dans la halle, puis dans la maison de M. des Orgeris. Le syndic du clergé demanda la démolition du temple et l'interdiction du culte à Taillebourg, prétextant que c'était l'exercice de Saintes, premier lieu de bailliage, qui se faisait à Taillebourg par les ministres de Saintes, Paul et Etienne Bonnet. Ceux de Saint-Savinien, Saint-Jean d'Angély ou La Rochefoucauld ; que sur cent baptêmes plus de quatre-vingts étaient de l'église de Saintes, que les parrains étaient des conseillers élus, avocats, procureurs et marchands de Saintes; qu'en 1603, Bonnet, ministre de Saintes, avait imposé les mains à Guillaume Rivet de Champvernon et l'avait établi pasteur à Taillebourg.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 11 janvier 1683 fut rendu conformément à l'avis du syndic du clergé. Tous ces arrêts avaient été préparés par la confrérie du Saint-Sacrement dont les registres ont été récemment publiés et qui inspiraient les assemblées du clergé.

Saint-Savinien produisait des registres de 1561 à 1609 et justifiait de l'exercice public en 1596 et 1597. Alès, ministre de la parole de Dieu en l'église de Saint-Savinien, et de Berneri avaient été députés au Synode de La Rochelle, en mai 1597. Néanmoins le syndic du clergé demanda la démolition du temple, prétextant sa proximité de l'Eglise des Augustins et sur partage d'avis des commissaires, un arrêt du Conseil du Roi du 12 janvier 1682 confirma cette requête.

Les protestants de Saint-Jean-d'Angély avaient produit un registre de consistoire de 1595 à 1597, des quittances d'honoraires des ministres de 1596 et 1597, un registre de baptêmes de 1597 ; Frenon du Sigier, écuyer, seigneur du Moustier, ministre, avait été député du synode de La Rochelle du 7 mai 1597. Le syndic du clergé invoquait la rébellion des habitants en 1621, la proximité du temple et de l'Eglise des Cordeliers, le prétendu agrandissement du temple sur un terrain qui était fief de l'abbaye et demandant l'interdiction du culte et la démolition du temple. Sur partage des commissaires, un arrêt du Conseil du Roi prescrit cette démolition le 12 janvier 1682 et attribue les matériaux aux bénédictins.

Le consistoire était formé par les réformés de Thors, Matha et Fragneau ; l'exercice public eut lieu tantôt à Matha, tantôt à Thors et à Fragneau. Le temple fut construit à Thors en 1650, mais Rosseau était ministre de Thors en 1594 et 1595, ce qui résulte d'actes du colloque de Jarnac du 22 avril 1585 et du consistoire du 16 mai 1597 ; l'église de Thors n'avait pas député de ministre au synode de La Rochelle. Le syndic du clergé demande et obtient la démolition du temple et l'interdiction du culte à Thors, Matha et Fragneau.

Un arrêt du Conseil d'Etat avait prescrit aux ministres des paroisses interdites de baptiser les enfants dans les maisons particulières ; bénir les mariages, à la condition d'y procéder dans les vingt-quatre heures, en présence d'un juge royal, et de ne faire aucune autre fonction que de lire la liturgie et de réciter les paroles sacramentelles, le tout sous peine de quatre cents livres d'amende pour chaque contravention.

L'intendant de la généralité désigna les ministres chargés de faire ces baptêmes. Maître Audibert Durand fut nommé et procéda au château du Douhet au baptême des enfants qui lui étaient apportés d'Arces, d'Archingeay, Avallon, Berneuil, Breuillet, Cozes, Chalais, Cravans, Espargnes, Les Essards, Floirac, Gémozac, Juicq, Lisle, Médis, Montpellier, Mortagne, Moëze, Marennes, Nieulles, Saint-Palais près Royan, Pérignac, Pons, Porte-d'Envaux, Ribérou, Saint-Jean-d'Angely, Saint-Just, Saint-Georges-des-Coteaux, Saint-Savinien, Saujon, Saintes, Virollet.

Faune et Chasse

1° Oiseaux

Autrefois les grands bois du Douhet et ses coteaux cultivés donnaient asile à une grande quantité de gibier ; c'était la patrie de prédilection de la perdrix rouge qui aime les taillis, les guérets et les éteules.

Dans les terrains de groie, la caille, dès la mi-avril, arrivait et nichait dans les blés.

Mais le braconnage a, dans ce pays-ci, accompli son œuvre de destruction. La perdrix rouge a disparu ; la grise y est devenue rare. Seule, la caille, par les années pluvieuses, est encore assez abondante. On la rencontre surtout dans les grands champs de « Chez Brisson », dans les environs du « Gros Roc » et aussi sur la partie de la commune de Juicq limitrophe au Douhet : La Grosse-Souche, La Figerie, La Garenne.

Les quelques perdrix que l'on rencontre se tiennent vers la *Figerie*, la *Garenne*, le *Grand-Fief*. Vers la fin septembre, on en rencontre de passage vers les Didardes, la fosse à la « Séguine ».

Quand l'été n'a pas été trop sec, à l'automne, la bécasse vient prendre ses quartiers d'hiver dans nos grands bois, véritables forêts d'ajoncs et d'épine noire, qui en rendent la chasse dure et pénible. Le nemrod Duplessis, qui excellait à cette chasse, tua 51 bécasses en 1901, année où il quitta Le Douhet.

La tourterelle, le merle, la grive, la draine, le geai nichent dans nos grands bois en assez grande quantité. La pie y est également très commune.

Au printemps et à l'automne, l'outarde canepetière fait de rares apparitions sur le plateau de « La Figerie ». La palombe passe, mais séjourne peu de temps. Le corbeau y est

également une partie de l'hiver, pour y ravager les récoltes.

La huppe, vulgairement appelée « Puput », niche dans les troncs d'arbres. On en rencontre fréquemment sur le bord des chemins.

Le grimpereau familier abonde dans les futaies. Toute la famille des traquets arrive au printemps et niche dans les futaies ou les vieilles murailles.

Les fauvettes, les bergeronnettes, les pies-grièches, (ne pas comprendre ce nom au figuré) se rencontrent partout.

L'alouette des champs, l'alouette cochevis font leur nid dans les blés ; mais on en voit beaucoup moins que dans les pays de plaines. L'alouette lulu n'arrive dans nos contrées que vers mi-octobre.

Le martin-pêcheur y est assez rare.

L'engoulevent vulgaire est sédentaire ; il pond ses œufs sur les feuilles mortes, au fond des bois.

La mésange à tête noire et la mésange à tête blanche vivent dans les jardins où elles font d'amples hécatombes de chenilles.

La mésange à longue queue est commune dans les bois ainsi que le roitelet tête de feu.

Les bruants, les pinsons, les chardonnerets, les moineaux vivent ici à l'état sédentaire.

Le coucou arrive en avril et part vers la fin de juin.

Dans le parc du château, le pic vert et le pic épeiche sont assez communs ; on y trouve aussi le pic épeichette et le pic mat.

Les oiseaux de proie : épervier, vautour, busard, cresserelle, buse vulgaire, boudrée commune se rencontrent dans tous les bois.

2° Rongeurs

Le lièvre commun n'est plus aussi commun qu'autrefois. C'est que, au cours de ses promenades nocturnes, le plomb meurtrier des guetteurs fait, chaque saison, de trop nombreuses victimes.

Au printemps, il se tient pendant le jour sur les bordures des bois ; la nuit, au temps de la pariade, il voyage, mais retourne toujours à son habitat.

L'été, il se réfugie de préférence dans les champs de blé, dans les luzernes où il trouve de la fraîcheur.

A l'automne, il cherche un asile dans les guérets, où il se blottit entre deux mottes ; dans les haies sur le bord des fossés ; dans les chaumes où il se dissimule habilement sous une ronce rampante. Le moindre bruit l'épouvante, et la chute continuelle des feuilles qui, à cette époque, se détachent des rameaux, le met en émoi.

Les Nemrods du Douhet le chassent surtout au chien courant.

Le lapin fréquente les carrières de la « Brangerie », de la « Foucherie », de la « Thonne », de chez « Turpeau ».

Le loir lérot (appelé rat liron) est très commun dans les jardins où il dévore les fruits.

Le rat commun, la souris, le mulot, le campagnol, et le (*mus amphibius*) campagnol rat d'eau sont peu rares.

3° Carnassiers

Le renard vulgaire et le renard charbonnier sont assez communs dans nos bois de chez Lanté, le coteau du « Rochereau », les rochers d'Etray, le bois du « Grand Air », au-dessus du « Ruisseau ».

La loutre y est rare ; à peine en voit-on quelques-unes dans la vallée de « Forges ».

Il y a quelques martes dans les bois et quelques fouines qui fréquentent les granges, les greniers, les tas de fagots et..... les poulaillers.

La belette se rencontre partout près des villages, dans le voisinage des bois.

Le putois ordinaire habite les vieux bâtiments, les fenils et et visite les basses-cours.

4° Insectivores

La taupe d'Europe est abondante dans les prairies et les jardins.

On rencontre assez communément des hérissons dans les haies. En 1913, une famille s'est élevée dans mon cellier.

5° Reptiles

La couleuvre vert jaune (coluber atravirens) est très commune sur le bord des routes, ainsi que le tropidonote à collier que l'on rencontre soit aux abords des haies, soit le long des ruisseaux.

Dans les bois des « Mesnards », de « chez Lanté » ; dans les grands gauliers où pousse la bruyère, entre « Beauregard » et le Douhet, la vipère à trois plaques et la vipère commune se rencontrent assez fréquemment.

Dans les marécages de «Forges», de même que dans les marais de rouches d'Etray, on trouve aussi le tropidonote vipérin, ou couleuvre vipérine.

6° Sauriens

Le lézard des murailles est le plus commun de tous les sauriens qui vivent sur ce territoire.

Le lézard vert y est également abondant.

Le lézard à deux raies habite la lisière des bois ; le lézard ocellé est plus rare.

7° Insectes

Avec ses coteaux boisés, vallées de prairies où la flore est très riche, Le Douhet est un pays de Cocagne pour l'entomologiste.

Presque toutes les variétés d'insectes y vivent dans la poussière des routes, sous le feuillage des arbres, sur la corolle des fleurs agrestes, dans la lumière du soleil.

Scarabées, cicindèles, carabes, etc., étalent leurs élytres

d'émeraude, d'azur et d'or, pendant que volettent deci delà les espèces de papillons les plus rares.

Dans ce concert de couleurs, l'ordre des lépidoptères est magnifiquement représenté.

Le machaon et le podalire sont communs ainsi que le gazé et les diverses piérides. Mais on remarque une collection à peu près complète de polyommates et de satyres et quelques sujets très rares. Voici la liste des papillons capturés au Douhet au cours d'une saison, par mon excellent ami M. Duplessis.

*
* *

Genres	*Nom des sujets*
Papilio	Machaon. Podalire ou flambé.
Lemoma	Gazé.
Piéris	Navet. Rave. Chou.
Polias	Souci. Soupé. Phicomone.
Rhodocera	Citron.
Thecla	Ronce. Chêne. Bouleau. Polyommate lycée.
Polyommatus	Phléas. Xanthe.
Lycena	Alexis. Argus. Œgon. Corydon. Adonis. Argiolus. Acis. Cyllarus. Arion.

Genres	*Nom des sujets*
Limentis	Sybilla. Camilla.
Vanessa	Paon du jour (Jo). Antiope. Vulcain. Belle dame. Grande et petite tortue. Robert le Diable.
Argynnis	Pandore. Aglaïa. Adippe. Lathonia. Paphia. Selene. Dio.
Melitœa	Athalia. Arthémis. Cineia. Dictyana. Parthénie.
Arge	Demi-deuil. Galathée.
Spilothyrus	La grisette. La guimauve.
Thanaos	Point de Hongrie.
Syrichtus	Bigarré. Damier. Plain-chant. Tacheté.
Cyclopides	Miroir des dames. Echiquier.

Genres	*Nom des sujets*
Satyrus	Brisées.
	Semele.
	Aréthuse.
	Le Faune.
	Hermione.
	Proserpine.
	Phèdre.
	Mœra.
	Megœra.
	Tircis.
	Déjanire.
	Tristan.
	Myrtil.
	Amaryllis.
	Céphale.
	Procris.
	Mœlibée.
	Daphnis.
Herperia	Sylvain.
	Bande noire.
	Linéa.
	Linéola.

*
* *

Parmi les papillons crépusculaires, notons les différents sphinx du troëne, de l'euphorbe, du liseron ; le sphinx à tête de mort, le sphinx ocellé, etc. La smerinthe du tilleul, la smerinthe du peuplier, etc.

Les nocturnes offrent également de fort belles variétés : les paons de nuit, la zeuzère du maronnier, le cossus du saule, les lychenées rouges, bleues, jaunes, les écailles, etc., etc.

Champignons

Après un hiver pluvieux, aux premières chaleurs de juin, les différentes variétés de champignons se trouvent en assez grande abondance dans nos bois.

Ceux qui ont l'habitude de faire cette cueillette prétendent qu'ils ne poussent que tous les deux ans. Cette observation semble exacte, tout au moins pour les bolets et pour les hydnès.

Voici comment nous classons les champignons qui se récoltent dans notre contrée : Agarics, Bolets, Hydnès, Morilles et Truffes.

I. AGARICS. — Les mousserons blancs croissent dès la fin mars dans les haies, au pied des ormeaux.

Aux premières pluies d'octobre, apparaissent dans les prairies des mousserons gris d'un goût délicieux.

Au mois de juin, on trouve dans les châtaigneraies de la Métairie une grande quantité de Chanterelles (jaunettes).

L'oronge pousseà lami-juin et à la fin de septembre. On la trouve dans les bruyères et dans les terrains arides.

L'oronge blanche se rencontre fréquemment sur la bordure des bois, le long des haies.

L'agaric brunette croît au mois d'octobre, après quelques jours de pluie. L'agaric catelon pousse dans les sapinières du Plantis. On en cueille jusqu'aux premières gelées.

Le clouneau (Lepiota procera) vient dans les sainfoins et dans les champs sur les terres de groie.

II. BOLETS. — Les bolets (boletus edulis) sont des champignons qui croissent dans les lieux humides et ombragés, dans les bruyères et dans les herbes, de préférence au pied des chênes et des châtaigniers. Ils affectent la forme d'un parasol de couleurs variées. Les uns sont d'un beau noir

avec le dessous blanc. Les autres ont le chapeau d'un noir cuivré avec la face inférieure verdâtre. Ceux-là se distinguent des autres par la grosseur du stipe qui est renflé à la base. Certains sont de couleur plus claire. Les cèpes de bouleau ont la calotte d'un rouge vif et le dessous grisâtre. Ils sont hauts sur pied, viennent à l'ombre des trembles, mais on les prise peu.

La pousse des bolets commence fin mai et dure jusqu'à la fin juin, suivant la température. S'il pleut en août, on en peut faire une seconde cueillette en septembre.

Les bois de Chez Lanté, de Beauregard et de la Métairie sont les points où l'on fait les plus belles récoltes de cèpes. Mais il en vient à peu près dans tous nos bois. En 1901, on en cueillit des quantités considérables dans les bois de la Métairie, sur le flanc nord du coteau. Ils poussaient vigoureusement sous les fougères, à l'ombre des cépées de chênes et de châtaigniers. On les rencontrait parfois par paquets de quatre et de six.

Sous les pins du Plantis, au nord du bourg du Douhet et du Château, les cèpes de pin sont très abondants, depuis le mois d'octobre jusqu'aux gelées de novembre. Les habitants éprouvaient une certaine répugnance à les manger ; mais M. le docteur Aube et M. G. Duplessis qui connaissaient la valeur de ces cryptogames donnèrent l'exemple. Il n'en fallut pas davantage pour décider, même les plus prudents, à consommer ce champignon qui, sans avoir toute la saveur du cèpe noir, n'en a pas moins un goût très appréciable.

III. HYDNÈS. — Après les premières pluies d'hiver, on trouve dans les grands bois, parmi les bruyères et les mousses, sous les fourrés d'ajoncs, poussant à travers les feuilles décomposées, un excellent champignon d'un blanc jaunâtre. C'est l'hydné sinué ou langue de bœuf. On le rencontre par cordons sur une longueur parfois de dix à quinze mètres.

Il pousse principalement dans les endroits humides sur le bord des fossés, partout où il y a beaucoup d'humus, dans les bons terreaux à bécasses.

On trouve également deux autres variétés d'hydnès : l'une dans les prés de l'Audeberderie et des Fontaines, l'autre dans les jeunes trèfles, sur les terrains de groies où poussent des chardons que l'on nomme vulgairement « chausse-trappe ».

Tous ces champignons sont délicieux.

IV. MORILLES. — Nous n'avons pas à décrire cet exquis cryptogame, tout le monde le connaît. Malheureusement, il devient de plus en plus rare. La morille croît à la fin de mars. On en peut faire parfois une bonne cueillette sur les bords du ruisseau qui longe les bois du coteau, à la Canetterie. Il en existe deux variétés : la morille comestible (morehella esculenta) et la morille conique (morehella conica) : l'une est jaunâtre, l'autre noire.

Elles poussent également parmi les cépées de chênes-verts du Quéreux de Chez Pesson et dans les prés qui se trouvent au milieu des bois, au nord de Beauregard.

Il vient dans certains bois humides, sur le bord des fossés de délimitation, autour des trous profonds d'où l'on a arraché des arbres, une variété de champignons connue sous le nom de « barbe de chèvre » ou de « sèche ». C'est la mainotte (clavaira botrytis).

On la rencontre au bois des Brousses et dans les grands gaulés du Plantis.

La truffe était autrefois très abondante dans les bois du coteau et près de la Chaume, où on la découvrait au pied des touffes de genévrier et de certains chênes. On en récolte encore quelques-unes à l'entrée de l'hiver.



Société de Secours Mutuels

Le Conseil, par diverses délibérations et notamment le 12 mai 1860, a toujours rejeté la création d'une société de secours mutuels.

En 1905 seulement, M. Saisy, instituteur, réussit, après de laborieuses démarches, à en fonder une.

Cette société est aujourd'hui très prospère ; elle comprend 35 hommes, 7 femmes et 10 enfants.

Il est regrettable que, malgré ses bienfaits, la mutualité ne réunisse pas dans cette commune un plus grand nombre d'adhérents.

On ne comprend pas combien il est plus moral, plus digne, plus élevé, de demander des subsides à une collectivité qui vous les doit, que de solliciter des secours de sa commune ou du bureau de bienfaisance ! !

CHRONIQUE AGRICOLE

Bonne tenue de la ferme. -- L'ordre, la propeté, le luxe désirable.

Certes, une ferme ne sera jamais une luxueuse villa ; les travaux quotidiens qui s'y accomplissent ne se prêtent pas à cette transformation ; la bourse, hélas, ne s'y prête pas davantage, mais la plus simple et la moins riche des exploitations modernes, la pauvre ferme couverte de chaume, est elle-même susceptible de prendre les dehors d'une chose aimable et d'une chose aimée.

Si les habitants de la ferme possèdent du courage et du bon goût — même s'ils ont laissé trouer leur bas de laine, — ils ont encore tout ce qu'il faut pour donner à leur habitation le coup de baguette magique dont je viens les entretenir aujourd'hui.

Nulle part mieux qu'à la campagne, on ne saurait obtenir d'aussi belles décorations et à aussi bon marché, pourvu que l'art vienne un peu en aide à la nature, et si nos villages ont parfois encore un aspect repoussant, c'est à notre manque de goût qu'il faut nous en prendre uniquement.

Le premier soin auquel il faut viser, c'est l'ordre. Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place, tel est le principe qu'il faut traduire en pratique.

Traitez vos outils en bons amis, soignez-les et remisez-les comme tels. Que rien ne traîne dans votre cour, sous le hangar. Habituez vos gens à tout ordonner, vous verrez comme cette heureuse habitude influera sur l'humeur de tous, sans compter que votre bourse y gagnera, car plus encore que le travail, c'est le désordre qui use les outils, brise les ustensiles, cause des pertes de temps et dégoûte du travail.

La propreté est la compagne obligée de l'ordre. Oh ! ces horreurs de fermes qui se voient encore, en trop grand nombre, dans les villages reculés de nos provinces ! Comment des êtres humains peuvent-ils consentir à vivre dans ces marécages de purin et sur ces tas de fumiers qui s'étendent du portail d'entrée au seuil de l'habitation.

Pauvres chevaux et pauvres vaches qui devez habiter ces puantes écuries. Pauvres bêtes ! Tout votre bonheur serait d'être proprement installées, et par une inexplicable insouciance, vos maîtres vous refusent ce plaisir peu coûteux, comme ils se le refusent à eux-mêmes.

Il est si doux d'habiter une maison proprette, riante et bien aérée ; pourquoi donc se refuser cette si peu coûteuse satisfaction.

Qui plus est, il y a un luxe auquel tout rural peut viser. Sans doute, les meubles de style, les glaces biseautées et les objets d'art seraient déplacés dans une ferme ; mais qui empêche les maîtres de céans d'ordonner avec goût leur intérieur ? Qui les empêche de mettre à profusion sous leurs fenêtres ou sur leurs meubles leurs plus beaux fruits et les plus belles fleurs. Tel vieux mur tout délabré aurait un cachet artistique si une belle végétation recouvrait ses crevasses. Sur un semblable appui, le pommier pourrait étendre ses longs bras si c'est au nord ; à l'est ou à l'ouest, un poirier ferait merveille ; si votre vieux mur regarde le midi, confiez-lui une vigne ou des fruits à noyaux.

Partout où il y a place pour quelque plante, ne manquez pas d'en mettre : ici une glycine, c'est si beau ; là des groseillers, c'est si bon. Cherchez dans tous les coins de votre petit domaine, vous trouverez des tas de vieilleries qui doivent laisser la place à de plus jolies choses.

Vous taillez votre haie, pourquoi ne pas mettre un peu d'art dans ce travail qui se fait, le plus souvent, à moments perdus ; pourquoi ne pas la découper en gracieux festons.

Vous avez un jardin, pourquoi ne pas y mettre un peu de tout ce qui est beau, auprès d'un peu de tout ce qui est bon.

Fleurs belles à voir, fruits bons à goûter, ou simples aux

vertus bienfaisantes. Comme ce bon Cyrano de Bergerac, vous pourrez alors contents,

Et modestes d'ailleurs, vous dire : « Mon petit,
« Sois satisfait des fruits, des fleurs, même des feuilles,
« Car c'est dans ton jardin, à toi, que tu les cueilles. »

Et quand, fuyant la ville, le citadin viendra rechercher l'air de vos riches campagnes, il se prendra avec juste raison à jalouser votre sort, lorsque, passant auprès de vos riantes demeures, une effluve embaumée lui dira votre paisible bonheur. *(Le Petit Agronome).*

En terminant ce modeste travail, j'adresse à l'éminent député de Saintes l'expression de ma reconnaissance pour la superbe préface dont il l'honore.

Je donne au très regretté Monsieur de Richemond qui m'avait encouragé et aidé, un témoignage posthume de ma gratitude respectueuse.

J'adresse à mon vieil ami « Georges Duplessis » pour la partie « Faune et Chasse » et à mon excellent collègue Clouet pour les précieux renseignements qu'il m'a donnés sur la partie préhistorique, mes plus chaleureux remerciements.

Merci aussi, de tout cœur, aux braves habitants du Douhet dont la sympathie m'a aidé dans cette étude aride. Qu'ils vivent heureux et unis dans la beauté captivante de leurs coteaux agrestes qui charment les touristes. Merci enfin à la Commission de bienfaisance et au Conseil municipal dont les généreux concours contribueront à la publication de cette étude locale et attesteront les services rendus.

Il est bien difficile de les faire complètes, ces petites histoires, si intéressantes pourtant !

J'ai fait ce que j'ai pu, et si j'ai seulement l'avantage de donner à ceux qui me liront un amour plus profond de la famille, du pays natal, de la vie agricole, de la liberté, de la tolérance et de cette union si nécessaire entre les hommes, je m'estimerai heureux et j'en aurai grande joie.

A. SAISY.

FIN

Nomenclature alphabétique
des noms des plus anciennes familles
entre Mars 1663 à Juin 1793

A

Augereau; Audibert; Augeraud; Ardouin; Arrivé; Arnaud; Abellin; Aubineau.

B

Bretomé; Bérau; Bretau; Bourdageau; Baudouhoin; Berteaud; Bertaud; Binetus; Brossé; Bridier; Blanchard; Bidon; Bastier; Biron; Breau; Breaud; Boizeau; Boiseau; Breton; Brouard; Benoist; Bonnet; Bodard; Bougrand; Boursicot; Bazouin; Bertoumé; Besnard; Berthelot; Bougraud; Bœuf.

C

Cairé; Coindrau; Chatblan; Chablam; Chachineau; Chatelier; Coutans; Coutein; Charron; Coudin; Chenuau; Cailleau; Clergeaud; Chat; Chabineau; Chabinau; Coustaud; Couprie; Choloux; Cherbonnier; Cotard.

D

Dubain; Dexandier; Dessandier; Durand; Dornat; Douteau; Depin; Depein; Depain; Donas; Daunas; Dechenquioux; Duc; Duch; David; Desseme.

F

Festy; Fétis; Fourestier; Ferchaud; Fougerou; Février; Fouschier; Fraperie.

G

Gourdet; Guindet; Gober; Gobert; Gillet; Guiberteau; Guilbreteau; Garnier; Grollet; Gautreau; Gallais; Gaschignard; Guérineau; Giraud; Guitard; Grolleau; Gratiot (Guaschignara); Gourdain; Gourdin; Gouynau; Gouinaud; Guérinau; Gougnon; Genau; Garlopeau; Gibeau; Guionet; Gaïette.

H

Herpin ; Hubain.

J

Jagueneau ; Joüan ; Jouhan ; Jamin ; Jamain ; Juchereau,

L

Lamoureux ; Loumeau ; Lhoumeau ; L'Aumaud ; Lantier ; Lanté ; Labarre ; Loiret ; Lamy ; Landraud ; Launays.

M

Millet ; Mautret ; Motret ; Mauget ; Moget :Monget ; Marionneau ; Marioneau ; Matrat ; Morand ; Merzeau ; Michot ; Martin ; Marot ; Moquette ; Mounereau ; Monereau ; Maigrin ; Montys ; Mègre ; Machefert ; Mounier ; Mouton.

N

Nézereau ; Niquet ; Nicoleaud.

O

Ocqueteau ; Ollier.

P

Poilblanc ; Poilblanc ; Paublan ; Poblan ; Paubland ; Peaubland ; Peaublanc ; Prévaudeau ; Perrineau ; Pertus ; Pichot ; Poitier ; Pesson ; Penot ; Pitard ; Pinsonneau ; Pasteur ; Pacaud ; Prudomme ; Paquaud ; Pontois ; Prieur ; Pommel ; Premoron.

Q

Quéré ; Quesré.

S

Soulet ; Souller ; Seguin ; Sorin ; Sanson.

T

Taillasson ; Trochut ; Trochu ; Tourneur ; Texier ; Toreau ; Tauraud ; Talvard ; Tétron.

V

Vinet ; Vincent ; Vitet ; Vieuille ; Vergneau ; Vrignaud.

